

MASTER MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION, ET DE LA FORMATION

Mention 2nd degré

MÉMOIRE DE RECHERCHE

MASTER MEEF Histoire-Géographie

Titre du mémoire

Les représentations des rois de France dans les manuels scolaires

Présenté par **SALDANA Sean**

Mémoire encadré par

Directeur-trice de mémoire :

Judde de Larivière Claire, professeure d'histoire du Moyen Âge

Co-directeur-trice de mémoire :

Escaffre Sandrine, professeure de lycée et formatrice INSPE

Membres du jury de soutenance

Judde de Larivière Claire

Professeure d'histoire du Moyen Âge

Escaffre Sandrine

Professeure de lycée et formatrice INSPE

Soutenu le **24 / 06 / 2025**

inspe
TOULOUSE OCCITANIE-PYRÉNÉES

ENSEIGNER

ÉDIFIER

FORMER

inspe.univ-toulouse.fr

TOULOUSE

[SAINT-AGNE • CROIX DE PIERRE • RANGUEIL]

ALBI • AUCH • CAHORS • FOIX

MONTAUBAN • TARBES • RODEZ



PROFESSEUR EN COLLÈGE ET LYCÉES

Remerciements

Mes remerciements sincères vont à mes directrices de recherche, Mme Claire Judde de Larivière et Mme Sandrine Escaffre, pour leur soutien indéfectible durant les années d'écriture de ce mémoire. Leur patience, leur bienveillance et leur humanité furent d'un grand secours pour mener cette réflexion à terme. Je remercie également les responsables du Master MEEF Histoire-Géographie de l'INSPE Croix de Pierre pour leur mansuétude quant aux conditions de rédaction de ce travail universitaire.

SOMMAIRE

Introduction.....	4
Première partie : Le roi de France, une figure centrale mais débattue de l'histoire de France.....	17
Chapitre I : Une image royale manipulée pour jouer sur les consciences (XVIII ^e -début XX ^e siècle).....	20
Chapitre II : Les rois replacés au sein de leur contexte historique, un souhait d'objectivation (XX ^e siècle).....	30
Chapitre III : Les représentations sur les rois de France, une construction ancrée dans la mémoire collective (XXI ^e siècle).....	47
Deuxième partie : Deuxième partie : Quel recours aux figures royales dans les manuels scolaires pour quel discours sur les rois, la monarchie et l'État ?	69
Chapitre IV : Propos préalable à l'analyse du corpus des manuels scolaires.....	70
Chapitre V : Les mentions des rois dans les manuels scolaires, quelles conclusions sur la diffusion des représentations ?.....	85
Conclusion.....	113
Corpus de sources.....	119
Bibliographie.....	122
Annexes.....	129
Table des matières.....	147

Introduction

1. La naissance d'un questionnement sur la perception actuelle des rois de France

Né d'une interrogation interne qui m'a accompagnée durant mon parcours universitaire, le présent mémoire prolonge cette réflexion, la précise et tente d'y répondre.

Comment est-il possible que les individus de ma génération (1995-2000), non initiés à l'histoire, avec qui j'ai pu m'entretenir au cours de mes années de licence et surtout de master recherche, puissent porter, pour la plupart, un regard aussi critique sur la monarchie française et plus particulièrement sur la figure des rois de France qui ont concentré le pouvoir autour de leur personne à partir du XIII^e siècle ? Une tendance est ressortie de ce premier constat qui me semblait unanime, mais qu'il conviendra peut-être de nuancer : les représentations disqualifiantes qui ont cours sur les rois de France pourraient s'expliquer par le fait que ces figures incarnent pour beaucoup l'époque dans laquelle ils vivaient. Ce monde du Moyen Âge et de l'Ancien Régime constituerait une altérité qui ne tiendrait pas la comparaison selon eux face à notre monde contemporain marqué par le progrès. Pour mes interlocuteurs, les populations de l'époque bénéficiaient de moins de confort, vivaient peut-être moins longtemps, ou n'auraient pas eu le loisir de dépasser leur condition, n'ayant pas la liberté de s'extraire de leur groupe social ou de leur milieu d'origine. La responsabilité de tous ces éléments pèserait alors sur les rois de France. Surtout, c'est le prétendu manque de liberté de ces hommes et femmes qui leur est imputé : jusqu'à ce que la Révolution française vienne changer les choses, les hommes auraient souffert quotidiennement de l'arbitraire du roi, ce personnage qui aurait détenu tous les pouvoirs et en aurait usé pour son propre profit, sans jamais veiller au bien commun. S'il paraît compréhensible que notre société aux valeurs démocratiques condamne naturellement la concentration du pouvoir les mains d'un seul homme, comment se fait-il qu'elle semble aller jusqu'à tenir le roi pour responsable de tous les maux qui ont pu accabler les hommes et les femmes des sociétés passées ? La figure royale serait alors reliée directement et de manière invariable à un modèle de domination auquel les sociétés contemporaines peuvent souhaiter tourner le dos, mais cette affiliation ne peut se passer de nuances. Ce mémoire prend pour point de départ l'hypothèse que les manuels scolaires ont un poids conséquent sur les représentations des élèves et donc d'individus en devenir au sujet des rois de France. Cette perception, supposée d'abord négative, s'expliquerait donc par la manière dont les faits historiques sont enseignés aux élèves à l'aide de manuels en particulier, du primaire jusqu'au lycée. Voici donc, tirés à grands traits, les égards qui ont nourri une première réflexion.

Il convient de préciser toutefois que le questionnement initial a été rapidement précisé et nuancé au contact des sources, soit les manuels scolaires d'histoire et de géographie des programmes les plus récents, dans la mesure où la dépréciation des monarques n'est pas aussi évidente que supposé. Deux axes de travail ont pu être dégagés : d'abord, faire le point sur les perceptions qui ont cours de nos jours sur les rois de France et les confronter à la réalité des règnes et des conditions d'exercice du pouvoir royal, à l'aide du travail de recherche d'historiens successifs qui ont été amenés à étudier ces figures. Ce n'est qu'en effectuant cet état de la recherche que les représentations diffusées dans les manuels peuvent être perçues, lorsqu'elles s'éloignent ou se rapprochent au contraire de ce qu'en disent les historiens. Ensuite, par une étude des manuels eux-mêmes, comprendre quelles représentations sont véritablement véhiculées par ces ouvrages scolaires, de quelle manière, et dans quels buts : en effet, le message transmis ne semble pas aussi acerbe et unanime que cela pouvait être supposé de prime abord, d'autant plus que celui-ci a considérablement évolué au cours du temps. Il existe à l'intérieur des manuels toute une pluralité d'intentions, de traitements différenciés des rois et de choix de valorisation ou de dévalorisation qui demandent à être étudiés dans le détail, dans l'espoir de pouvoir distinguer des tendances.

2. Définitions des termes du sujet

L'objet d'étude est donc les représentations qui se rattachent aux rois de France, en lien avec les manuels scolaires du début du XXI^e siècle (années 2010-2020). De manière générale, les représentations peuvent être définies comme un ensemble organisé d'opinions, de croyances et de connaissances partagées et qui sont déterminées à la fois par le sujet lui-même mais aussi par le système social dans lequel ce sujet est inséré, influençant le sujet et participant à la constitution d'un ensemble social¹. Si les élèves possèdent des représentations individuelles qui peuvent être orientées par leur vécu, leur histoire personnelle ou leurs valeurs propres, ils subissent également l'influence du monde extérieur comme la culture de leur pays. À ce titre, les manuels scolaires et plus largement le message délivré par les programmes scolaires participent à forger un imaginaire de la royauté. Cet imaginaire pourrait se construire avant tout sur la figure individuelle des rois de France, variant donc potentiellement de beaucoup d'un roi à l'autre, ou se développer plutôt autour de ce que représente la figure du roi de manière plus générale, comme entité politique qui dépasse l'individu à qui incombe la fonction royale. Par nature, les représentations sont un raccourci cognitif fondé sur des mécanismes de simplification et de généralisation de l'information, qui tendent à

¹ Jodelet (Denise), *Les Représentations sociales*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Sociologie d'aujourd'hui », 1989, 424 p.

charger les objets de connotations négatives. En ce sens, les manuels scolaires pourraient être une source de simplification, alors qu'ils doivent être sommaires et compréhensibles pour les plus jeunes². Il n'est pas rare que des libertés didactiques soient prises pour rendre le propos clair et aller dans le sens de la démonstration, parfois au risque de s'éloigner des informations produites par la recherche scientifique.

En tant que monarque, terme qui a pour étymologie le latin *monoi*, le roi est la seule personne qui est à la tête du royaume. Il ne gouverne néanmoins pas seul, comme il est toujours assisté et conseillé par sa cour, par des juristes ou par des conseils qui le représentent et l'aident à exercer son pouvoir sur le territoire. Pour autant, il est celui qui incarne le pouvoir. Au Moyen Âge, le roi est l'homme qui se trouve théoriquement au sommet de la pyramide féodale. En parvenant à devenir le suzerain des vassaux de ses vassaux, il s'impose peu à peu à une multitude de chefs qui deviennent par intérêt des alliés nécessaires à la construction de l'État monarchique, cette structure qui s'établit progressivement du XIV^e au XVIII^e siècle avec une concentration des pouvoirs entre les mains du roi et le développement d'une administration de plus en plus développée pour gérer le royaume³. En dépit de cette progression qui confond de manière volontaire la promotion de l'idéologie de l'absolutisme royal et la réalité du pouvoir, qui tend vers une autonomisation du fonctionnement de l'État par rapport à la personne royale, l'imaginaire collectif conserve le *topos* du roi qui gouvernerait seul, potentiellement sans compétence ni souci de bien faire, et de manière arbitraire. Bien des limites existent pourtant à cet exercice absolu du pouvoir par les rois ! Au Moyen Âge, les rois étaient loin de pouvoir contraindre tous les sujets du royaume, alors qu'il fallait compter avec les distances et la multitude de Grands pouvant contester leur autorité ; l'absolutisme représentait davantage une direction politique qu'une affirmation totale de l'autorité du roi, même Louis XIV devait sans cesse négocier avec les entités politiques du royaume.

Ce sont ces mêmes limites qui poussent peut-être les monarques à déployer tous les moyens pour mettre en place un programme politique et culturel valorisant leur image et leur gouvernement. Pour exercer leur pouvoir, les rois devaient donc savoir jouer avec les contraintes. Tous n'ont pas eu la même autorité, les mêmes volontés politiques, le même succès, et n'ont pas marqué leurs contemporains ou la mémoire de la même façon. Une question peut être alors dégagée : à quel point les élèves ont-ils conscience de ces contraintes et de ces limites ? Les manuels mettent-ils suffisamment le doigt sur ces nuances, ou reprennent-ils plus volontiers l'imagerie valorisante produite par les rois eux-mêmes ? De tels raccourcis pourraient justement porter à croire que tous

² Choppin (Alain), *Les Manuels scolaires : histoire et actualité*, Paris, Hachette Éducation, 1992, 223 p.

³ Élias (Norbert), *La Dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy, coll. « Agora », 1975, 320 p.

les pouvoirs étaient mis à disposition de l'arbitraire, rendant de fait naturelle l'assimilation du roi au despote. Les représentations de la monarchie ou de ses éléments constitutifs qui pourraient être repérées dans les manuels scolaires devront être expliquées. Quelques réflexions méritent d'être creusées : lorsqu'elles sont négatives, les représentations sont-elles exacerbées par une idéologie républicaine qui tendrait peut-être à occulter que la construction de l'État français doit beaucoup à l'action de rois et hérite largement de leurs choix politiques, à commencer par ses institutions centralisées ou la puissance du pouvoir exécutif ? Ou au contraire, les manuels pourraient-ils valoriser l'image des rois pour rappeler les étapes de la centralisation chère à la République française ? Il est aussi possible que les représentations des rois, positives ou négatives, soient issues d'une historiographie plus ou moins datée qui aurait servi d'appui pour les rédacteurs des manuels. Pour interroger le sens des lieux communs que recèlent ainsi les manuels au sujet des rois de France, il faut d'abord les discerner. Ces représentations peuvent avoir trait aux images qui illustrent directement les figures de ces rois, aux textes et à leur teneur qui peut être glorificatrice ou critique, mais aussi à tous les choix de thématiques, d'agencement, de formulation, qui suivent une démonstration et se positionnent dans leur manière de mettre en avant, ou au contraire en retrait, un personnage royal et son action politique. Le roi peut être traité comme un individu, une personnalité politique, l'incarnation d'un système, d'une époque ou de l'État.

Il convient maintenant de définir ce que sont véritablement les manuels scolaires qui servent de source et de sujet à l'étude. Utilisés par le professeur comme appui pour constituer les cours, comme outils par les élèves pour travailler en classe ou pour faire des exercices à la maison, les manuels scolaires sont également les objets témoins d'une mémoire collective et de la pensée dominante d'une société à un moment donné, répondant à une demande sociale et politique⁴. Il est primordial de souligner que ce ne sont certainement pas des objets neutres : par les textes, les images ou les choix opérés, ils véhiculent des valeurs aux jeunes générations, qui grandissent peut-être ensuite avec ces constructions mentales. Les manuels ne reprennent pas systématiquement les savoirs scientifiques les plus actualisés et les plus neutres possibles : ils répondent avant tout à une demande institutionnelle, celle des programmes, et peuvent parfois être politisés⁵. Aussi, les différents manuels suivent une politique éditoriale pour se vendre ; ces objets doivent plaire pour que les établissements scolaires décident d'acheter un manuel plutôt qu'un autre. De nombreux biais peuvent donc influencer ce qui ressort de ces ouvrages, c'est pourquoi un certain recul critique

⁴ Audigier (François), « Histoire et Géographie : des savoirs scolaires en question entre les définitions officielles et les constructions scolaires », *Spirale - Revue de recherches en éducation* [en ligne], 1995, vol. 15, n°1, pp. 61-89.

⁵ *Ibid.*

doit être exercé pour manipuler ces objets. Notons toutefois quelques éléments qui limitent la portée de ces lieux communs qui pourraient être diffusés dans les manuels : d'abord, l'État n'a pas la main sur ce qui est dit ou montré dans les ouvrages au-delà des thèmes d'étude qu'il conditionne avec les publications des programmes scolaires dans les bulletins officiels du ministère de l'Éducation nationale. Les représentations qui en ressortent ne doivent donc pas être reliées de manière abusive à une idéologie politique. De plus, les personnes employées pour rédiger les manuels scolaires sont généralement des professeurs ou des chercheurs qui tentent de restituer ce qu'ils considèrent comme véritable et approprié pour former les jeunes générations⁶ : l'émergence de lieux communs est alors peut-être davantage à rechercher dans les raccourcis opérés pour rendre un texte dans le temps imparti et avec un niveau de discours accessible pour les élèves que dans un souhait conscient ou inconscient de présenter une figure royale de manière valorisante ou dégradée, selon la vision qu'ils en ont eux-mêmes. Enfin, il est important de relativiser l'impact de ces manuels scolaires sur les élèves : le professeur conserve en réalité une grande liberté d'enseignement et peut décider de se passer de ces manuels, ou de ne sélectionner que les extraits qu'il trouve les plus justes, en défaisant ainsi la structure argumentaire proposée par le manuel. Il est aussi difficile de mesurer à quel point les élèves conservent une image mentale de ces manuels, peut-être sont-ils davantage orientés dans leur manière de percevoir la monarchie par la culture populaire ou savante que par ces objets didactiques.

3. Cadre historique de la recherche

L'étude des représentations des rois de France à travers les manuels scolaires s'inscrit naturellement dans le cadre historique des époques où la monarchie est le régime politique en France, soit le Moyen âge et l'Ancien Régime. Les manuels eux-mêmes confèrent aux rois de France un rôle important dans ce contexte, suivant la demande ministérielle de faire de ces personnages des éléments qui cristallisent les caractéristiques et les évolutions d'époques différentes. Il en va ainsi de Philippe Auguste (1180-1223) pour l'extension du domaine royal et le développement d'une proto-administration, de François I^{er} (1515-1547) pour la Renaissance et les arts, ou d'Henri IV (1589-1610) pour le retour de la paix après l'épisode des guerres de Religion. L'étude s'inscrit donc dans un temps long borné par quelques figures monarchiques qui ressortent particulièrement pour avoir participé à la construction de l'État monarchique, de son premier développement à sa remise en question.

⁶ Reuter (Yves), (dir.), *Une école Freinet*, Paris, L'Harmattan, 2007, 256 p.

Le règne de Philippe Auguste, qui occupe une place importante dans les programmes, sera pris comme première borne chronologique, au moment où le premier roi de France, et non plus des Francs seulement, tente de faire coïncider les limites de son autorité avec celles de la France. Celui de Louis XVI (1774-1792) servira de borne postérieure, car les ouvrages l'assimilent à la fin de la monarchie, bien que celle-ci ait perduré en France sous d'autres formes après l'exécution du roi et la Révolution. Cette association entre la figure royale et l'époque qu'ils incarnent se ressent beaucoup dans les découpages des manuels scolaires, qui mettent en avant certaines personnalités pour marquer des évolutions et des ruptures, en délaissant d'autres rois jugés plus mineurs ou moins capitaux pour saisir ces dynamiques. La manière dont les programmes sont ainsi constitués demande d'élargir les bornes de 1380-1715 reconnues au CAPES d'histoire-géographie de 2023 et 2024 pour caractériser cette construction de l'État monarchique, une question qui opérait plutôt le choix d'une chronologie limitée pour faciliter l'étude du sujet par les candidats⁷.

Voici quelques mots pour contextualiser l'étude menée dans ce mémoire, qui n'ont pas la prétention de retranscrire dans le détail et la justesse l'histoire de la monarchie, mais qui peuvent peut-être permettre de préciser quelque peu les enjeux qui marquent son évolution. À partir du XII^e siècle, le royaume de France est marqué par des rapports sociaux et politiques largement conditionnés par la féodalité. Progressivement pourtant, le roi émerge comme un arbitre soutenu par la noblesse pour détenir les monopoles de l'armée, de la police et de la justice, afin de mettre fin aux guerres privées et d'assurer la paix et de permettre le bon développement de la vie économique dans le royaume. Ce mécanisme nouveau d'un monarque qui cherche à s'imposer à tous est permis par le développement de conseils qui assistent le roi dans une multitude de tâches. Le peuple, lui aussi, trouve intérêt à soutenir l'autorité royale, qui peut désormais le protéger de la violence quotidienne féodale. Peu à peu, le pouvoir se concentre vers Paris, entre les mains d'un roi qui gagne en autorité et en puissance avec ses victoires militaires, le développement de son palais, et le recours à des relais de son autorité dans les régions du royaume comme les baillis et les sénéchaux, puis plus tard les parlements de provinces. Cette puissance croissante est toutefois remise en question un temps lors de la guerre de Cent ans par les prétentions du monarque anglais et ses prises de possessions dans le territoire de France⁸. L'autorité du roi finit néanmoins par sortir renforcée du conflit séculaire lorsque Charles VII obtient le consentement de la population à la mise en place d'un impôt permanent en 1439, la taille, qui a permis de moderniser l'armée et de restaurer la paix civile.

⁷ Concours interne de l'agrégation et CAER - PA, Section histoire et géographie, Programme de la session 2024
Disponible sur : <chrome://downloads/agr-gation-interne-section-histoire-et-g-ographie---programme-de-la-session-2024-8372.pdf>.

⁸ Fontvielle (Damien), Lesieur (Boris), Sènié (Jean), Neuilly-sur-Seine, *La construction de l'État monarchique France 1380-1715*, Atlande, coll. « Clef concours Histoire médiévale et moderne », 576 p.

À partir du XVI^e siècle et en particulier sous le règne de François I^{er}, le roi met en avant sa personne par le développement d'une imagerie royale officielle portée par les artistes de la Renaissance tandis que s'ancre dans les esprits la conception d'un pouvoir absolu, mise en valeur par la pensée d'hommes comme Machiavel ou Jean Bodin. Lorsque le pouvoir est contesté, ce n'est pas tant la nature du pouvoir qui est remise en question avec un roi qui concentre les pouvoirs pour garantir l'unité, mais la manière dont celui-ci s'exerce par moments, par exemple lorsque l'impôt devient trop pesant pour les populations ou que les élites s'estiment trop tenues à l'écart du pouvoir⁹. Autrement, les contemporains se rallient à l'idée que la souveraineté royale est supérieure à toutes les autres et des relations de dépendances vont alimenter la monarchie dans la longue durée. Si les guerres de Religion sont un moment où l'autorité royale n'arrive plus à s'affirmer avec les partis catholiques et protestants qui s'affrontent dans des guerres civiles, menant à la succession de rois au pouvoir affaibli, la gravité du danger et la lassitude de ces violences ont favorisé le développement d'une idéologie favorable à un État fort, seul à même de restaurer la sécurité publique. Henri IV est glorifié pour avoir restauré la paix tandis que les États généraux de 1614 marquent le basculement d'un absolutisme de conseil vers un absolutisme de raison d'État qui ferait primer le bien de l'État, la sphère publique, sur les intérêts particuliers et la sphère privée¹⁰. Une part de liberté est alors concédée à l'État pour éviter le retour des guerres civiles, perçues comme le pire des maux.

Cet absolutisme royal se parachève sous Louis XIII puis Louis XIV. Sous le règne du premier, la cour est un lieu de complots et le monarque doit faire avec les rivalités qui persistent, jusqu'à faire taire peu à peu les contrepouvoirs en avançant avec justesse ses pions sur l'échiquier politique. Louis XIV hérite de son côté des progrès accomplis par ses prédécesseurs pour régner sans partage, en décidant parmi tous les avis qui lui sont donnés. Son pouvoir absolu s'appuie sur des relais qui lui permettent d'étendre son autorité dans tout le royaume et sur une iconographie royale largement diffusée parmi la population. À partir de son règne, l'État monarchique existe bel et bien, par le développement d'une fiscalité grâce au consentement de l'impôt, une armée pléthorique pour l'époque, permanente et organisée, et une administration étendue jusque dans les provinces, avec des bureaux à Versailles qui centralisent l'information et permettent le bon fonctionnement du royaume¹¹. Si quelques contestations persistent, notamment contre le poids d'un impôt considérable pendant les guerres de Louis XIV, c'est surtout sous le règne de Louis XV puis

⁹ Jouanna (Arlette), *Le devoir de révolte, La noblesse française et la gestation de l'Etat moderne (1559-1661)*, Paris, Fayard, 1989, 597 p.

¹⁰ Cornette (Joël), *La mélancolie du pouvoir : Omer Talon et le procès de la raison d'état*, Paris, Fayard, 2014, 448 p.

¹¹ Fontvielle (Damien), Lesieur (Boris), Sènié (Jean), Neuilly-sur-Seine, *La construction de l'État monarchique... op. cit.*

de Louis XVI qu'elles s'éveillent. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, une crise financière et politique frappe le royaume. Initiée par les parlementaires et avec l'appui du peuple, la Révolution conteste l'autorité et le pouvoir du roi pour aspirer à s'émanciper de formes de gouvernement jugées archaïques et à plus de libertés et des réformes sociales. Le roi tente de mettre ces réformes en place mais il est pris de cours par les élites et la population qui le reversent, avant de l'exécuter en 1793 pour avoir été jugé responsable des maux qui accablent la France et coupable de trahison envers la Nation¹². Le 4 août 1792, les États généraux ont voté l'abolition des privilèges. En une nuit l'Ancien Régime basé sur les privilèges est balayé. Avec plus ou moins de succès et d'hésitations, l'idéologie révolutionnaire cherche à se distinguer de celle qui a prévalu au temps de l'absolutisme. Ce moment de l'histoire française aujourd'hui perçu comme un tournant majeur n'avait rien d'une évidence à l'époque, la personnalité du roi aurait beaucoup joué, laissant les députés des États généraux se réunir et dialoguer librement jusqu'à orienter leurs revendications contre le roi et son inaptitude à gouverner¹³.

Ce moment crucial pose plutôt précisément une ambiguïté qui sert de fil rouge à l'étude : parmi ces contestations, lesquelles relèvent de la personne du roi et de ses choix, lesquelles portent sur l'État monarchique lui-même, lesquelles encore sont des reproches faits aux rois mais relèvent plutôt de circonstances qui leur échappe ? Il s'agit ainsi de distinguer les faits qui, sur la longue durée et parmi les succès et les échecs de l'État monarchique, peuvent être imputés véritablement aux rois de France, de ceux déconnectés des rois et de leur champ d'action qui forment à l'inverse un imaginaire plutôt infondé. L'équilibre entre le dialogue et la contrainte qui caractérise les règnes des rois varie au cours du temps, provoquant des mémoires ambivalentes qui peuvent être questionnées a posteriori pour comprendre enfin comme le regard posé sur la monarchie se construit aujourd'hui.

4. Historiographie de la réception de l'action des rois de France

Si le contexte historique des règnes des rois de France est à prendre en compte, il convient tout autant de mettre en lumière la lecture de ces événements qui a été faite du début de la Troisième République à nos jours. Les représentations actuelles des rois ne peuvent être comprises qu'en tenant compte d'une tradition historiographique largement remaniée au cours du temps, car ces étapes successives ont participé à former peu à peu un imaginaire hérité fait de nuances et de

¹² Lever (Évelyne), *Louis XVI*, Paris, Fayard, coll. « Pluriel », éd. 2014, 699 p.

¹³ *Ibid.*

complexité. L'image actuelle des rois ne correspond pas vraiment à l'actualité la plus récente de la recherche, mais plutôt à une superposition de ces substrats qui se confrontent parfois.

Nombre de représentations les plus enracinées au sujet des rois et de leur caractère prennent leur source dans la Troisième République. En 1870, la nouvelle République doit se maintenir après l'échec de la deuxième qui n'est restée en place que de 1848 à 1852 jusqu'au coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte. Il faut pour cela donner confiance dans le nouveau système politique et ses valeurs : les célèbres hussards noirs, les enseignants de l'époque, sont mobilisés comme hérauts de la République. À l'école, ils modulent les savoirs pour former de jeunes citoyens à défendre ces valeurs et le pays contre l'ennemi allemand. L'histoire trouve alors une fin utilitariste tandis que naissent de nombreux lieux communs : le Moyen Âge est perçu comme une période sombre pour déprécier le temps des rois, et la monarchie serait par définition un système oppresseur pour le peuple qui ne pourrait trouver le bonheur que dans la République. Certaines grandes figures sont dans une position paradoxale, comme Louis XIV dont l'action politique est saluée par Ernest Lavisse pour développer un sentiment d'appartenance à la nation, tandis que cet historien de référence de la fin du XIX^e siècle qui rédige les grands manuels scolaires ne lésine pas non plus sur les mots pour dresser le caractère autoritaire du roi que les enfants devraient éviter de reproduire¹⁴. Plus que l'histoire des sociétés, cette période est plutôt prompte au développement de l'histoire des grands événements et surtout des grands hommes et femmes qui ont fait l'histoire de France. C'est l'émergence du roman national, un récit identitaire adapté pour louer la grandeur de la France et unir la population derrière une histoire commune. Le « Petit Lavisse » de 1884 sert de référence dans les classes du primaire et participe à enraciner ces représentations, pour que les jeunes enfants se sentent Français et s'investissent dans un projet de société.

Avec les deux conflits mondiaux et l'influence du marxisme, l'historiographie se détourne ensuite des grandes figures et de l'histoire-bataille pour faire l'histoire du peuple, car c'est lui qui a fait la guerre. L'histoire sociale et statistique conduit à reconsidérer la place des rois de France dans l'histoire nationale. L'attention est portée dans un premier temps sur les phénomènes macro-économiques et sociaux plus que sur les individualités, avec une recherche de scientificité plus forte, pour une histoire moins idéologique, plus neutre, qui s'appuierait d'abord sur les statistiques¹⁵. Avec l'influence des événements de 1968, des historiens comme Pierre Goubert renouvellent les études sur les rois de France en se mettant au niveau de la population, pour voir la réalité quotidienne des habitants de l'Ancien Régime au-delà de l'image de grandeur de ces règnes

¹⁴ Lavisse (Ernest), *Histoire de France de la Gaule à nos jours*, Paris, Armand Colin, éd. 2014, 237 p.

¹⁵ Delacroix (Christian), Dosse (François), Garcia (Patrick), Offenstadt (Nicolas) (dir.), *Historiographies, Concepts et débats II*, Saint-Amand, Gallimard, coll. « folio histoire », 2010, 1325 p.

règnes¹⁶. Jusqu'au XXI^e siècle, les historiens qui traitent de l'histoire des rois de France cherchent à se rapprocher des faits en se positionnant sur un spectre plus ou moins critique vis à vis des figures royales les plus débattues. Certains comme Robert Knecht proposent des programmes de révision pour repenser l'action des rois de France dans leur contexte et nuancer les critiques acerbes qui ont pu ternir l'image du roi¹⁷, tandis que d'autres comme Joël Cornette mettent un point d'honneur à peser les forces mais aussi les faiblesses de règnes qui ont eu leur lot de conséquences pour le peuple et le devenir de la monarchie¹⁸.

À titre personnel, j'accorde également une place particulière aux réceptions des figures royales les plus récentes, liées à l'historiographie des années 2010, qui correspond à mon souvenir d'une condamnation des rois de France à l'école, notamment au primaire. Louis XIV aurait ainsi été le responsable de l'appauvrissement de la France pour avoir fait passer les fastes de son château personnel avant le bien commun, tandis que Louis XVI incarnait l'individu tyrannique dont le renversement libérait un peuple tout entier. La lumière reste à faire sur ce souvenir, dont les discussions avec des proches ont peut-être entretenu son caractère fallacieux. Un premier regard sur les programmes de la deuxième moitié des années 2010 laisse justement supposer que les représentations des rois, diversifiées au demeurant, peuvent parfois se révéler mélioratives. Il serait donc intéressant de voir si des éléments sont aujourd'hui reprochés aux rois de France, ou au contraire si des mérites leur sont attribués, et de questionner le vécu des élèves pour déceler leur rapport à ces figures royales. À certains égards, la réception des rois de France peut être un sujet d'actualité ; l'image de Louis XIV est par exemple beaucoup utilisée ces derniers temps pour condamner la politique d'Emmanuel Macron, qui ne prendrait plus suffisamment en compte la souveraineté populaire¹⁹. Toutes ces ruptures dans l'historique du traitement de la figure des rois est à garder à l'esprit au moment de l'étude des manuels scolaires. Sans cela, il peut être difficile d'expliquer les choix opérés par les rédacteurs et leur incidence sur la perception des élèves.

5. Cadre spatial de l'étude et du recueil des données

Pour ce qui regarde le cadre spatial de l'étude, celle-ci s'inscrit dans celui de la France historique du Moyen Âge et de l'Ancien Régime. Il s'agit du royaume de France, soit le territoire

¹⁶ Goubert (Pierre), *Louis XIV et vingt millions de Français*, Paris, Fayard, coll. « Pluriel », éd. 2010, 415 p.

¹⁷ Knecht (Robert), *François I^{er}, Un prince de la Renaissance, François I^{er} et son royaume*, Paris, Fayard, coll. « Chroniques Fayard », éd. 1998, 697 p.

¹⁸ Jouanna (Arlette), *Le pouvoir absolu, Naissance de l'imaginaire politique de la royauté*, Paris, Gallimard, coll. « L'esprit de la cité », 2013, 436 p.

¹⁹ Drévilhon (Hervé), *Les rois absolus, 1629-1715*, Paris, Belin, coll. « Histoire de France », éd. 2014, 637 p.

sur lequel ont régné les rois. Constitué d'abord avec pour noyau le domaine royal qui s'est développé autour de Paris ; la portion de territoire dont le roi est le seigneur direct et sur lequel il peut prélever des taxes et des droits dits ordinaires ; le royaume intègre aussi peu à peu différentes provinces plus ou moins éloignées du pouvoir royal, comme le comté de Toulouse à partir du XII^e siècle ou la Bretagne à la fin du XV^e siècle. De fait, les frontières du royaume comme son étendue ont beaucoup varié au cours du temps, vers une tendance nette à l'élargissement sous certains règnes en particulier, à l'instar de celui de Philippe Auguste, de Louis XII, ou encore de Louis XIV²⁰. Si chaque province a probablement porté un regard différencié sur le monarque et sa politique en fonction du contexte de son intégration au royaume de France et des libertés conférées ou confisquées par le roi au cours du temps, cette adhésion nuancée au pouvoir royal ne peut malheureusement pas être perçue à travers les manuels scolaires, qui témoignent davantage d'une vision contemporaine de la royauté française, lissée par les programmes scolaires qui ont vocation à proposer une même interprétation des faits, peut-être jacobine, dans tout le territoire. Ainsi, les manuels seuls ne permettent pas de dire si les Parisiens qui ont joué un rôle de premier plan sur le devenir de la monarchie portent le même regard sur elle que les Toulousains attachés à leur autonomie municipale mais pourtant intégrés depuis le Moyen Âge, ou que les Lillois intégrés pour des raisons défensive à la fin du XVII^e siècle seulement²¹.

Les données récoltées dans ce mémoire sont d'ailleurs limitées à l'espace toulousain, quoi que cette spécificité ne soit probablement que peu limitante pour les raisons évoquées ci-dessus. Les manuels étudiés sont ceux qui correspondent aux programmes les plus récents parmi les manuels disponibles à l'INSPE de Toulouse Saint-Agne, où se trouve la bibliothèque qui conserve les manuels du secondaire. Les questionnements et les résultats sont donc conditionnés par le stock de manuels disponible en accès libre²². Si le choix de manuels reste restreint avec des éditions et des éditeurs qui viennent à manquer, cela n'est pas un réel problème car cette étude tâche davantage de dégager des axes que de prétendre à l'exhaustivité. D'autres manuels plus anciens ont également été consultés de manière superficielle afin d'avoir une vue sur la manière dont les manuels et le regard qu'ils donnent sur les rois de France ont pu évoluer²³.

²⁰ Fontvielle (Damien), Lesieur (Boris), Sènié (Jean), Neuilly-sur-Seine, *La construction de l'État monarchique... op. cit.*

²¹ Koslofsky (Craig), *Evening's Empire, A History of the Night in Early Modern Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011, p. 144.

²² Voir corpus de sources « manuels récents ».

²³ Voir corpus de sources : « manuels anciens ».

6. Questionnements de recherche

Voici les principales pistes de recherche dégagées pour comprendre les enjeux que soulèvent les représentations des rois de France dans les manuels scolaires, et ce afin d'isoler quelques questions qui serviront de fil rouge à l'étude.

Le sujet prenait pour postulat de départ que la figure des rois cristalliserait des tensions nationales et susciterait la défiance des Français ayant reçu une éducation républicaine à l'école. Cela supposerait donc que la manière dont les rois de France sont dépeints dans les manuels, du premier cycle à la fin du secondaire, influencerait les représentations forgées durablement dans l'esprit des citoyens. Les manuels conditionneraient ainsi autant qu'ils reflètent la perception de la monarchie. Lorsque les représentations se révèlent effectivement disqualifiantes, il peut alors être intéressant de déterminer si celles-ci visent seulement la personne du roi ou si elles visent tendent aussi à disqualifier une période qui ne correspondrait pas à un idéal républicain. Les premières observations des programmes et des sources laissent toutefois supposer que cette disqualification pourrait être secondaire : l'orientation des programmes dans le secondaire laisse supposer que les manuels s'appuient davantage sur les époques médiévales et modernes pour montrer les étapes de la construction de l'État monarchique, et donc de l'État français qui en est l'héritier, qu'ils ne discréditent cette monarchie qui serait à opposer au système actuel. De fait, il est intéressant de se pencher également sur la corrélation potentielle qui existerait entre l'orientation des manuels et les valeurs du régime politique en cours. C'est dans la confrontation de la figure du roi avec le rôle actuel de l'État que des choses pourraient émerger. Est-ce que la figure des rois pourrait paraître si ancienne que la République n'en ferait plus une menace ? Ou au contraire, mettrait-elle de la distance avec ce modèle ? Il y a fort à parier que lorsque les manuels appuient sur la description d'un pouvoir personnel, ce soit davantage pour montrer en filigrane la genèse du pouvoir public que pour glorifier les rois eux-mêmes.

Résumons donc ces réflexions en quelques mots : quel sont les représentations des rois dans les manuels scolaires et sont-elles en adéquation avec le traitement des rois effectués dans la communauté scientifique ?

La première partie de ce mémoire, avant tout historiographique, a pour objectif de faire l'état de la recherche sur les rois de France, afin de comprendre le point de vue que les historiens adoptent aujourd'hui sur ces grands acteurs qui ont joué un rôle capital dans le devenir de l'État. Ce n'est qu'en percevant ce qu'ont été réellement les figures royales et comment leur action a été récupérée au cours du temps pour construire un discours qu'il sera possible de mener dans un deuxième temps une analyse de manuels scolaires. Il s'agira alors de percevoir l'écart qui subsiste

entre la réalité historique perçue aujourd'hui et les représentations qui ont cours dans les manuels, dans toute la variabilité de leurs formes, de leurs causes et de leurs incidences.

Première partie : Le roi de France, une figure centrale mais débattue de l'histoire de France

Pour décentrer l'étude de ma propre perception qui me portait à croire initialement que les représentations générales des rois de France sont négatives, il apparaît souhaitable d'intégrer les recherches des historiens et leurs débats à cette étude en faisant un état de la recherche sur l'histoire des figures royales et surtout sur l'histoire de leur réception. Cette première partie sert de cadre théorique et délaisse quelque peu l'analyse des manuels scolaires et leurs enjeux, pour mieux y revenir dans un deuxième temps.

Qui étaient véritablement les rois ? Quelles étaient leurs intentions ? Les évolutions qu'ils ont favorisé dans l'histoire nationale étaient-elles conscientes, volontaires ? Quels héritages nous ont-ils laissés ? Le lien qui peut subsister entre les enjeux historiques et politiques doit être questionné. Pour tendre vers le vrai, sans y prétendre toutefois comme il n'est possible que de s'en approcher, il convient d'avoir recours à des ouvrages spécialisés qui devraient permettre de cerner précisément le profil de certains rois et de la monarchie elle-même, mais aussi d'utiliser des ouvrages scientifiques de synthèse qui dressent plus directement le bilan des représentations qui ont cours, même au sein de la communauté des historiens. Quoique toujours conservées à l'esprit, les informations tirées des ouvrages qui traitent directement du cadre de rédaction des manuels scolaires et des enjeux que leur production ou leur utilisation soulèvent seront davantage mobilisés au cours de la deuxième partie, qui se concentre cette fois sur l'analyse du corpus de manuels scolaires constitué. Si cette première réflexion aborde la question de la place, du rôle et de la perception des monarques en général dans l'histoire de France, elle se centrera parfois davantage sur certaines figures majeures qui serviront d'exemples. Ces figures sont sélectionnées ici à la lumière des choix opérés dans les manuels scolaires : il n'y aurait pas de sens à traiter d'abord en profondeur les rois de l'histoire de France qui ne sont pas abordés dans les manuels car aucun lien ne pourrait être tissé leur représentation dans les manuels et leur action véritable considérée par les historiens. Gardons nous toutefois d'insinuer que ces rois n'auraient eu aucun impact dans l'histoire, ni qu'ils n'auraient pu influencer les représentations générales. C'est seulement qu'ils ne peuvent être abordés avec rigueur et pertinence ici. À titre d'exemple, nous étudierons donc moins Henri II, très peu mentionné dans les manuels, pour se concentrer plutôt sur son père François I^{er}, présent dans chaque manuel scolaire sur de nombreuses pages. Ce sont les manuels scolaires, qui,

les premiers, opèrent déjà une sélection. Selon Lucien Bély, le choix des événements et des personnages à mettre en avant en histoire est « toujours un peu arbitraire »²⁴ mais peut obéir à « un souci de culture générale et une volonté de retenir ce qui a marqué notre mémoire collective »²⁵. Les rois qui font couler le plus d'encre sont donc ceux qui sont liés à cette mémoire collective, à savoir celle de la construction progressive de l'État. Pour rester au plus près des manuels et des programmes, la réflexion menée ici s'appuie essentiellement sur certains pans de l'histoire des rois ou certains événements qui ont caractérisé des règnes. À titre d'exemple, puisque François I^{er} est présenté dans les manuels comme le roi mécène, bâtisseur, et le roi de l'unification linguistique, il est bienvenu d'aborder le roi sous ces aspects. Néanmoins, cela ne veut pas dire que les autres facettes du règne de François I^{er} doivent être négligées. Au contraire, il est intéressant de soulever ici les aspects des règnes qui sont plutôt passés sous silence dans les manuels : l'échec de la politique religieuse de François I^{er} est largement éludée dans ces derniers pour associer la question des guerres de Religion et plus précisément de leur résolution à la figure d'Henri IV, peut-être par souci de clarté.

Cette première partie historiographique tend justement à remonter le fil de la construction de l'image des rois à travers le temps, du XVIII^e siècle où l'Ancien Régime prend fin jusqu'à nos jours. Il y a en effet un intérêt à étudier ce processus étape par étape, car les hommes et les femmes qui ont écrit au sujet des rois ont véhiculé des représentations qui ne se sont pas chassées les unes les autres à mesure que la connaissance historique véritable se serait constituée ; ces représentations, longtemps le fruit d'une manipulation consciente ou inconsciente des faits orientée par une idéologie ou une autre, sont globalement héritées et perdurent en toile de fond, parfois même au sein de la communauté scientifique, dont le discours oscille aujourd'hui entre la quête de rigueur et quelques perceptions tranchées qui se lisent parfois en filigrane. Ces représentations héritées, positives comme négatives, se discernent d'autant mieux dans les ouvrages généraux qui opèrent parfois des simplifications pour dire le plus de choses avec peu de mots : « Toute synthèse déforme pour simplifier. C'est dire si nombre d'affirmations mériteraient d'être commentées, étayées, nuancées, et même contestées »²⁶.

Déroulons d'abord les étapes successives de cette construction entre le XVIII^e siècle et la fin du XX^e siècle, lorsque le monarque semble être un objet d'histoire politisé mais dont les études

²⁴ Bély (Lucien), *La France moderne, 1498-1789*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Quadrige », 2013, p. 2.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ *Ibid.* p. 3.

s'émancipent progressivement de cet usage utilitaire pour tendre vers un propos historique objectivé qui repose sur un effort de recontextualisation. Montrons ensuite que l'histoire des monarques faite par les historiens est aujourd'hui essentiellement une histoire de l'État qui devrait dépasser la figure seule de l'individu, pour tendre vers un souci d'objectivation. Révétons enfin que des représentations subsistent malgré tout chez la communauté scientifique elle-même, expliquant peut-être en partie la persistance de représentations dans les manuels scolaires qui s'inspirent de la recherche. Faire ainsi la lumière sur le regard porté de nos jours sur les figures royales permettra d'analyser dans une deuxième partie ces manuels scolaires, à travers le prisme de leur contexte d'écriture et des objectifs qui leur sont donnés.

Chapitre I : Une image royale manipulée pour jouer sur les consciences (XVIII^e-début XX^e siècle)

Avec la Révolution française et l'exécution de Louis XVI orchestrée le 21 janvier 1793, le roi de France semble pouvoir être considéré comme un objet historique dans la mesure où son image et sa personne sont associées à un programme politique, des valeurs, des succès et des échecs, comme si le monarque cristallisait seul toutes les caractéristiques d'une époque. En donnant la mort à Louis XVI accusé d'avoir trahi la Nation française en cherchant à s'allier aux puissances étrangères pour revenir au pouvoir, les contemporains ne condamnent pas seulement un homme mais aussi une époque avec ses cadres et ses codes auxquels ils tournent le dos. Jouer sur l'image d'un roi, en le critiquant en bien ou en mal, peut permettre à posteriori de porter un jugement sur des événements ou des faits sociaux avec lesquels il ne peut avoir parfois qu'un lien indirect. Déjà sous la monarchie et après plus encore, les figures royales sont récupérées par des auteurs pour être commentées et faire valoir une conception différente du pouvoir. C'est en critiquant une période pour ses vices, et donc le roi qui les partage ou en est la cause, ou en valorisant certaines vertus royales qui se seraient perdues depuis ou devraient être conservées, que ces auteurs cherchent à faire bouger les mentalités pour des raisons morales ou utilitaristes.

I. Une histoire des rois employée pour servir le politique

Les représentations actuelles des rois de France ne naissent pas seulement d'une perception actuelle des sociétés du passé selon les valeurs du présent. Elles sont le reflet déformé de premières représentations constituées dès l'époque des monarques, sous l'action de programmes artistiques utilisés pour rappeler à la population les attributs du pouvoir et la grandeur des personnes royales, afin d'unifier le pays derrière cette identité fédératrice. Sur cette première couche de représentations constituée volontairement par les rois s'est rajoutée une seconde formée cette fois à l'insu des monarques : dès le siècle des Lumières, des auteurs n'ont eu de cesse d'ériger une critique de la monarchie, ce qui passe souvent par le discrédit des personnes royales.

Les rois de France, acteurs des représentations qui émanent de leur personne

Précisons tout d'abord que cette image des rois de France qui a pu être récupérée au cours du temps pour servir des idéologies différentes a d'abord été forgée par les rois eux-mêmes, qui, loin d'être des acteurs passifs de leur époque, ont largement initié des programmes de représentation de leur pouvoir pour le légitimer, le renforcer ou l'ancrer dans la durée²⁷. Du Moyen Âge à la chute de l'Ancien Régime, les monarques ont eu le souci de développer leur programme idéologique. Parmi les princes d'Europe, le roi de France occupe dès le début de la dynastie des Capétiens une place particulière grâce à l'autorité supérieure qui lui est conférée par le sacre et le pouvoir thaumaturgique. Jacques Krynen parle d'une « surchristianisation du pouvoir temporel » pour qualifier cette tendance de la royauté à s'appuyer sur une légitimité religieuse pour asseoir son pouvoir : depuis Charlemagne, le sacre qui reprend pour beaucoup les codes du baptême de Clovis permet de faire du roi le lieutenant de Dieu sur Terre. Après l'âge féodal, il confère une certaine supériorité au roi de France qui parvient à s'imposer aux seigneurs comme arbitre naturel censé représenter Dieu. Le roi est d'ailleurs fait évêque du dehors par le sacre qui le place à la tête du pouvoir religieux au sein du royaume de France. Nombreuses sont les représentations du sacre et des grands moments de la vie du royaume qui mettent le roi en valeur dans les chroniques médiévales, entouré de tous les insignes royaux qui justifient son pouvoir. Les manuels scolaires contemporains relatent largement ce programme iconographique qui tisse le lien entre un pouvoir temporel et un pouvoir religieux qui s'alimentent l'un l'autre.

À partir de la Renaissance, l'image du roi très-chrétien médiéval, valorisé pour être bon avec son peuple et pieux, décline pour exalter la nouvelle figure du prince mécène des arts capable d'assurer la grandeur du royaume et de se maintenir au pouvoir. Les Valois, François I^{er} en tête, ont beaucoup recours au langage mythologique et aux références antiques pour faire valoir leur autorité supérieure. Ils se mettent en scène avec des commandes de tableaux ou par l'édification de châteaux dans lesquels tout est pensé pour souligner leur superbe individuelle. Le culte du prince devient facteur d'unité et la flatterie de son image performative, comme lorsque Guillaume Budé avec son *Institution du prince* (1519) ou Machiavel avec *le Prince* (1532) fabriquent le modèle du chef politique. Certains objets qui nous sont parvenus comme le bas-relief du tombeau de François I^{er} ou les innombrables allégories du pouvoir de Louis XIV évoquées par la statuaire des jardins de

²⁷ Fontvielle (Damien), Lesieur (Boris), Sènié (Jean), Neuilly-sur-Seine, *La construction de l'État monarchique...* op. cit.

Versailles exaltent a posteriori la grandeur de ces rois qui ont cherché à marquer l'histoire. En se présentant comme un roi chevalier qui mène ses armées à Marignan ou en distribuant des manuels pour faire saisir le sens de ces allégories et signifier que le monde entier tournerait autour du roi Roi-Soleil, les monarques de France tentent de contrôler leur image. Le contrôle de cette dernière va pourtant leur échapper.

Le XVIII^e siècle, un temps de défiance envers la monarchie

C'est à partir du XVIII^e siècle et de la vague de contestation des formes d'exercice du pouvoir qui vient avec l'éveil de la philosophie des Lumières que certains Français vont jouer avec l'image des rois dans une proportion encore inconnue. Jusqu'alors, et parce que la politique royale est toujours restée soumise à des contraintes sans pouvoir exercer un pouvoir parfaitement absolu « le pouvoir n'était ni illimité, ni arbitraire, ni délié des lois »²⁸, la monarchie n'était pas regardée comme une tyrannie ou un despotisme, à l'exception des moments de crise qui suscitaient des affrontements polémiques. Plus encore, derrière la personne mortelle du prince s'imposait peu à peu l'idée de continuité de l'État qui devait prendre le pas sur les intérêts particuliers. Mais avec la montée des crises qui suivent le siècle de fer de Louis XIV, où le poids de la guerre permanente a considérablement appauvri les populations du royaume déjà mises en difficulté par les crises climatiques, la primauté de l'intérêt général sur les intérêts particuliers a suscité des remises en question qui ont éveillé les consciences des scientifiques et philosophes et miné le règne de Louis XV. Le nouveau monarque n'est pas parvenu à s'imposer aussi naturellement que son prédécesseur aux Grands qui ont cherché à recouvrer leur pouvoir, en particulier dans les Parlements qui multiplient les contestations au nom du bien des populations dont ils se déclarent les défenseurs. La Révolution française, initiée par les classes dirigeantes mais poursuivie par le peuple et ses représentants, marque un bouleversement pour ce qui relève de l'image des rois : avec l'arrivée d'un premier pouvoir républicain, le temps n'est plus à l'exaltation de la royauté et l'image de la figure du monarque ne fait plus l'objet d'une construction en continu par lui-même et son entourage. Cette construction est plutôt une reconstruction, sous la plume d'auteurs qui dépeignent le roi avec un souci de réalisme variable, souvent davantage occupés par l'argumentaire qu'ils développent.

²⁸ Bély (Lucien), *La France moderne... op. cit.* p. 27.

Ayant établi comme constat de départ que la perception d'un roi ne découle pas de sa seule action politique mais aussi de manipulations directes ou indirectes qui peuvent s'opérer à différents moments, il convient maintenant de décrire en profondeur l'évolution portrait de deux rois, François I^{er} et Louis XIV, pour lesquels l'image a été largement remaniée de leur règne jusqu'à la fin du XIX^e siècle, créant des couches et des surcouches de représentations formant un terreau pour nos représentations actuelles.

II. Le récit évolutif des personnalités royales soumis aux valeurs des époques successives

Si certaines figures royales comme Louis IX ou Henri III ont conservé dans le temps long une image univoque, conséquence d'actes qui ont pu faire l'unanimité en leur temps, à l'instar de la dévotion pour l'Église ou de l'assassinat politique discréditant la légitimité du roi, d'autres personnalités comme François I^{er} et Louis XIV n'ont cessé d'être perçus de manière différenciée par la société française au cours du temps. Cette évolution des représentations s'explique avant tout par le bilan contrasté de ces monarques, qui oscille entre la grandeur, les déconvenues, les grandes réalisations et les crispations. Mais elles expliquent aussi par le travail d'écrivains qui ont apporté leur pierre à l'édifice en insistant sur certaines caractéristiques plutôt que d'autres.

François I^{er}, entre ombre et lumière

Après son règne, François I^{er} a d'abord fait l'objet d'une gloire immédiate pour avoir été le père des arts. Il incarne la majesté royale, un âge d'or avant les guerres de Religion. À partir d'Henri IV et sous les règnes des Bourbons, son image se ternie, avec pour cause une rivalité dynastique entretenue entre cette famille régnante et celle des Valois. Sa réputation est particulièrement fragilisée au XVII^e siècle : il est un roi sensuel, immoral, ayant échoué à ravir la couronne impériale, la laissant au roi espagnol, un perdant dans les guerres, qui serait complètement passé à côté des problèmes religieux jusqu'à laisser les protestants s'éveiller et constituer un trouble pour le royaume. Cette figure royale, longtemps malmenée, doit pourtant une certaine réhabilitation à Voltaire qui le glorifie en 1751 dans son ouvrage *le Siècle de Louis XIV* : il lui reconnaît

notamment la qualité d'avoir fait « naître le commerce, la navigation, les lettres et tous les arts »²⁹. Ce point lui est aujourd'hui largement accordé puisqu'il est maintenant loué pour être notamment le père de la Bibliothèque nationale et du Collège de France. Cette réhabilitation n'est toutefois pas parfaitement accomplie puisque Michelet dénonce en 1840 sa volonté de faire « la guerre pour plaire aux femmes »³⁰ et son manque de clairvoyance « pour ne pas avoir saisi la contribution de la Réforme aux progrès de l'esprit humain »³¹ et retardé par ses persécutions une émancipation inévitable. Il condamne fermement le massacre des Vaudois organisé à cette époque et les exécutions menées après le tournant répressif de l'affaire des placards. Selon Lucien Bély, les manuels scolaires de la Troisième République auraient conservé la trace de cette prise de position dénonciatrice du temps de Michelet, leurs auteurs catholiques regrettant à l'inverse les atermoiements du roi à l'égard des hérétiques et un laxisme supposé qui aurait favorisé l'implantation du protestantisme. Les avis sur François I^{er} à la fin du XIX^e siècle ne sont pourtant pas tous aussi tranchés : Paulin Paris, justement professeur au Collège de France, poursuit un grand travail de réhabilitation de la figure de François I^{er} après les critiques de Michelet. Il publie en 1885 son ouvrage intitulé *Études sur François I^{er}, roi de France, sur sa vie passée et son règne*, dans lequel il démontre la fausseté de la plupart des anecdotes sur sa vie perçues jusque là comme scandaleuses. Le roi de la Renaissance continue de diviser au début du XX^e siècle, Lucien Febvre le percevant encore comme un « monarque fertile en caprices » en dépit des travaux menés par Paulin Paris. L'image est partagée entre des jugements négatifs d'un côté portant sur ses hésitations religieuses et son obsession italienne jugée futile lorsque la frontière de l'Est devient menacée avec l'approche de la Première Guerre mondiale, et des louanges pour son mécénat pour les arts et sa grandeur militaire de l'autre côté³². Après ces premières divisions de l'opinion publique au sujet du roi, les temps contemporains semblent retenir avant tout la politique culturelle de François I^{er}, comme père des collections du Louvre, de la Bibliothèque nationale de France ou du Collège de France, ou comme le constructeur de Chambord. Cette évolution est peut-être due à l'histoire hagiographique pratiquée dans la première moitié du XX^e siècle, mise au service des grands hommes qui ont fait l'histoire en participant à la construction d'une identité nationale.

²⁹ Hamon (Philippe), *Les Renaissances 1453-1559*, Paris, Belin, coll. « Histoire de France », éd. 2014 p. 548.

³⁰ *Ibid.*

³¹ *Ibid.*

³² *Ibid.* p. 550.

Le siècle de Louis XIV, un règne contrasté marqué par une figure forte mais particulièrement autoritaire

Peu de périodes historiques présentent un visage aussi contrasté que le XVII^e siècle, qui est à la fois nommé « siècle de Louis XIV », associant la grandeur du roi à celle du siècle, « Grand Siècle », comme un âge d'or, et « siècle de fer », signifiant au contraire que cette période aurait été largement empreinte par des conflits militaires ayant eu leurs lots de conséquences négatives pour les populations. Ces différentes appellations soulignent en fait les facettes plurielles d'un siècle qui n'a certainement pas été vécu de la même manière par les habitants, selon qu'ils vivaient à la campagne ou en ville, près d'une frontière ou au contraire loin des conflits militaires, ou encore à la cour. Elles reflètent aussi les choix d'approche par les historiens qui s'attardent plutôt sur l'action politique du règne, la symbolique royale qui peut susciter l'admiration, ou au contraire les affres qui ponctuent le règne lorsque l'on change d'échelle. Louis XIV laisse déjà une image contrastée dans la mémoire de ceux qui l'ont connu, qualifié de « Louis le Grand » pour ses faits d'armes face à la Hollande et l'Europe coalisée, et pour Versailles. Mais c'est aussi un roi peu aimé pour le coût de ses guerres et de l'impôt ou pour sa politique répressive à l'égard des minorités religieuses. Fénelon, précepteur du petit-fils du roi, est lui-même particulièrement célèbre pour avoir critiqué la politique royale du vivant de Louis XIV, ses textes dénoncent la prédation du monarque sur son royaume. Il déclare dans l'une de ses lettres au roi de France :

« Vos victoires et vos conquêtes ne [...] réjouissent plus [le peuple] ; il est plein d'aigreur et de désespoir [...] si le Roi, dit-on, avait un cœur de père pour son peuple, ne mettrait-il pas plutôt sa gloire à leur donner du pain, et à les faire respirer après tant de maux, qu'à garder quelques places de la frontière, qui causent la guerre ? »³³

Cette critique du poids de la guerre devient un lieu commun à partir de la fin du règne de Louis XIV avec la presse clandestine qui commence à circuler dès la fin du XVII^e siècle. Les mobilisations coûteuses en hommes, avec quatre cent cinquante mille hommes pour la guerre de la Ligue d'Augsbourg, une première pour l'époque, s'ajoutent à une hausse de l'impôt de 35% entre 1685 et 1695 pour financer les guerres et aux mauvaises récoltes liées à l'hiver de 1693-1694 qui causent deux millions huit cent mille morts sur ces deux années. Cette conjoncture économique et politique

³³ Dré villon (Hervé), *Les rois absolu op. cit.* p. 445

catastrophique nuit à l'image du roi, autrefois positive, qui ne se rétablit pas avec la guerre suivante et l'hiver terrible de 1709. Le royaume est globalement déficitaire, avec par exemple deux cent sept millions de livres de dépenses cette année là, dont cent trente trois millions pour la guerre, pour seulement cent onze millions de rentrées³⁴. La lettre écrite par Louis XIV en 1709 et adressée aux Français, lue dans toutes les paroisses de France, témoigne d'un ton affligé qui contraste avec la supposée gloire du règne. Malgré tout, la survivance de l'image du règne après la mort du roi en 1715, et le retour de la politique absolue qu'il avait mise en place après l'échec de la polysynodie en 1723, révèlent que la grandeur de ce long XVII^e siècle n'était pas qu'un artifice de la propagande royale. Si l'hostilité domine quelques décennies après la mort de Louis XIV, Voltaire encore, pourtant philosophe des Lumières, réhabilite le Roi-Soleil en 1751. Selon lui, existe un lien métonymique évident entre la grandeur d'un siècle dans lequel il aurait été préférable de vivre par rapport au règne de Louis XV, et le comportement d'un roi qui a encadré ce siècle de part en part. Dans son *Siècle de Louis XIV*, Voltaire qualifie cette époque comme « le siècle le plus éclairé qui fut jamais »³⁵. Il déclare aussi : « Louis XIV pouvait sans péril avoir ou n'avoir pas de premier ministre. Il ne restait pas la moindre trace des anciennes factions ; il n'y avait plus en France qu'un maître et des sujets »³⁶. Cette glorification, quelque peu surprenante, se comprend lorsque l'on sait que l'ouvrage permet en réalité au philosophe de dresser la critique de Louis XV. Voltaire reproche au monarque son arbitraire et sa cour dispendieuse qui aurait perdu sa fonction politique d'équilibre des puissances du temps du Roi-Soleil. Il s'agit là de l'exemple le plus évident sous l'Ancien Régime d'une réutilisation de la figure d'un roi pour servir les intérêts d'un auteur : quand bien même Louis XIV incarne la monarchie absolue dans sa superbe, saluer son action permet de dénoncer la monarchie de Louis XV et d'imaginer déjà des modèles de gouvernement alternatifs qui se substitueraient à cette concentration des pouvoirs dans les mains d'un seul.

Après la Révolution française et la destruction des sépultures royales dont la sienne, l'image de Louis XIV décline sans surprise, jugée bien incompatible avec la citoyenneté démocratique qui prend le pas sur les cadres de l'Ancien Régime. Au milieu du XIX^e siècle, Michelet se montre également très critique avec ce roi qu'il considère comme le parasite de son siècle.

Pourtant, contre toute attente, la Troisième République propose une vision faite de nuances de la figure de Louis XIV. L'objectif de cette revalorisation en demi-teinte est de faire adhérer la population et notamment les campagnes encore monarchistes aux valeurs républicaines et à la viabilité d'un nouveau modèle politique avec la mise en évidence de figures communes. Si l'on

³⁴ Dré villon (Hervé), *Les rois absolus... op. cit.* p. 460.

³⁵ *Ibid.* p. 489.

³⁶ *Ibid.* p. 219.

pourrait penser que Louis XIV servirait bien de bouc-émissaire pour pointer les crises provoquées par la monarchie, Ernest Lavisce ne dresse pas un portrait aussi péjoratif. Dans son « Petit Lavisce », un manuel de référence à destination des jeunes écoliers, il présente certes Louis XIV comme un roi capricieux, dépensier pour les fastes et la guerre qui ne doit pas être imité par les élèves, mais il souligne également que le monarque a participé pour beaucoup au développement d'un État dont la Troisième République a hérité³⁷ : « l'absolutisme apparut alors comme [...] l'affirmation d'un État organisé et renforcé par les principes d'une nouvelle rationalité exécutive »³⁸. Ce nouveau régime, républicain donc, ne s'oppose pas strictement à la monarchie ni à ses figures les plus incarnantes, préférant rassembler la jeune population derrière une histoire partagée qui servirait de socle à une identité commune, en vue de préparer le conflit face à l'Allemagne. Toutefois, si la Troisième République reconnaît en Louis XIV une certaine origine, elle pose quand même, avec ses manuels et ses hussards noirs, les bases d'idées reçues qui perdurent jusqu'à nos jours. Le château de Versailles et les fastes qui sont déployés à la cour sont pointés du doigt pour avoir appauvri le royaume, mais peut-être à tort. En effet, comme le rappelle Joël Cornette, sur tout le règne du Roi-Soleil, la construction, l'entretien du château et l'organisation de la vie de cour ont coûté quatre-vingt-deux millions de livres à la monarchie, soit le budget d'une année de guerre moyenne sous le même règne³⁹. La cause de l'appauvrissement du royaume n'est donc pas à rechercher de ce côté là. De plus, cette critique omet le rapport bénéfique politique de ces travaux : comme lieu de gouvernement depuis 1682 avec la concentration des bureaux et des secrétariats, comme instrument de surveillance de la noblesse, et comme lieu de réception des ambassades pour impressionner les puissances étrangères, Versailles aurait en réalité beaucoup apporté à la monarchie et à la France⁴⁰. Cet aspect de la politique Louis quatorzième est largement occulté par les contemporains, qui confondent les fastes du règne de Louis XV et de Louis XVI avec un quotidien bien plus codifié et rigoureux du temps de Louis XIV. Voilà une forme de représentations héritée qui peut nourrir les manuels et participer à développer un imaginaire négatif des rois.

Les exemples du traitement de la mémoire des règnes et des personnes de François I^{er} et de Louis XIV permettent de voir combien ces figures ont été ballotées de la fin de la monarchie au début du XX^e siècle entre des dénonciations et des louanges, selon que les auteurs véhiculant ces représentations avaient un intérêt à critiquer ou défendre la monarchie. De manière assez générale,

³⁷ Lavisce (Ernest), *Histoire de France de la Gaule à nos jours... op. cit.*

³⁸ Drévilhon (Hervé), *Les rois absolus... op. cit.* p. 490.

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ *Ibid.*

cette utilisation de la figure des rois répond à un impératif de tendre vers un système politique jugé meilleur. Il n'est donc pas surprenant que les historiens retiennent de ces personnages les traits de leur profil qui correspondent le mieux aux valeurs et aux combats de leur époque propre. Cela a pour effet, de cristalliser dans la mémoire collective certains schémas de représentations qui perdurent à travers le temps, même lorsque des études postérieures tendent à les remplacer par d'autres jugés plus adaptés ou véritables.

III. L'usage de la figure des rois de France pour unifier les Français

Parce que la caractérisation des monarques représente bien davantage que le simple jugement d'un individu, tendant plutôt vers l'identification d'un ensemble de valeurs qui leur serait associé, ces figures royales fortes et connues de tous ont largement été récupérées à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle dans la mesure où certaines caractéristiques des règnes peuvent servir encore les intérêts du pouvoir en place. Les rois sont alors les premiers acteurs d'une « histoire [qui] se présente comme une généalogie collective tendue vers l'affirmation de la nation et de son rayonnement »⁴¹. C'est dans ce but que l'État français encourage les études historiques à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle pour fournir un récit validé d'un passé commun. Finalement, la Troisième République qui véhicule certes nombre de représentations ne se construit pas pour autant dans une opposition qu'elle érigerait avec la monarchie, mais plutôt par un transfert institutionnel du roi vers la nation⁴². C'est la continuité qui semble primer jusqu'au début du XX^e siècle, peut être pour unir plutôt que diviser face à l'ennemi de l'autre côté du Rhin : « Cet effort est poursuivi, avec plus ou moins de constance, par l'ensemble des régimes politiques qui se succèdent en France, notamment à partir de la monarchie de Juillet. Il aboutit pleinement avec la III^e République qui associe l'hommage aux grands moments de la Révolution et l'élection de grands hommes »⁴³. Les rois de France occupent alors bien des pages dans les manuels du Troisième République comme le Petit Lavis, aux côtés d'autres figures unificatrices à l'instar de Vercingétorix ou Jeanne d'Arc. Pour les auteurs du classique *Historiographies* dirigé par Nicolas Offenstadt, il existerait en fait non pas un, mais deux romans nationaux, dont la différence tiendrait au degré de sympathie entretenu à l'égard du catholicisme et des événements de la Révolution. Le regard porté par les hommes de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e sur les rois de France semble assez ambivalent. Certains

⁴¹ Delacroix (Christian) (dir.), *Historiographies... op. cit.* p. 912.

⁴² *Ibid.* p. 914.

⁴³ *Ibid.* p. 915.

comme Saint-Louis sont valorisés dans les manuels scolaires pour leurs vertus tandis que d'autres comme Louis XIV sont assez décriés par souvenir des difficultés du règne⁴⁴. Mais au-delà de distribuer les bons et les mauvais points, ces manuels utilisent surtout l'histoire pour décrire un passé enchanté « à fonction légitimante »⁴⁵ qui renforcerait l'attachement des jeunes générations à la France et à la Nation.

Ainsi, pour saisir les représentations actuelles des rois de France, il faut déjà comprendre que ces représentations ont une histoire longue, alors que les rois eux-mêmes cherchaient déjà à forger et diffuser une image de leur personne et de leur règne à travers des programmes iconographiques élaborés qui saluaient leurs vertus et leurs réussites politiques. Contrebalancées par les échecs royaux et les crises qui se sont produites sous les règnes des rois, parfois indépendamment de leur volonté, les représentations positives des rois se sont dégradées sous la plume de commentateurs opposés à une certaine forme de pouvoir. Ceux qui ont survécu au règne des rois ont pu continuer de diffuser une image variable selon les figures royales, dont les générations suivantes ont largement hérité. Après la Révolution française, le regard porté sur les rois de France a longtemps fluctué, de la première dénonciation révolutionnaire à un retour des grands récits à l'approche de la Grande Guerre, en passant par les conférences acerbes de Michelet sur les figures royales et les premières études en réponse pour les réhabiliter. Avec l'avènement de la Troisième République pourtant anti-monarchique, la figure royale est davantage manipulée qu'elle n'est décriée : l'État qui conçoit les programmes s'appuie sur les historiens pour éduquer les élèves et renforcer le sentiment national autour de modèles et de contre-modèles, quitte à déformer l'histoire. De fait, les représentations les plus décalées des rois de France qui pourront être remarquées dans les manuels scolaires des programmes les plus récents prennent peut-être racine dans ce passé où la vérité historique et événementielle compte moins que les anecdotes sur les personnes royales et les motivations politiques. Il faut attendre les lendemains de la Première Guerre mondiale et l'apparition de l'école des Annales pour que les historiens délaissent quelque peu le sujet des rois, avant de s'y replonger plus tard avec un souci d'objectivation cette fois.

⁴⁴ Lavis (Ernest), *Histoire de France de la Gaule à nos jours... op. cit.*

⁴⁵ Delacroix (Christian) (dir.), *Historiographies... op. cit.* p. 916.

Chapitre II : Les rois replacés au sein de leur contexte historique, un souci d'objectivation (XX^e siècle)

Le XX^e siècle marque une forme d'évolution dans le rapport entretenu entre les historiens et la figure royale comme sujet d'étude. Avec le développement de la discipline historique comme science et l'éloignement temporel naturel qui s'opère avec l'époque de l'Ancien Régime et de la monarchie française, l'histoire des rois semble cesser d'exister dans une fin utilitariste. Suivant la méthode historique qui repose essentiellement sur la recherche de vérité par la confrontation des sources et l'exercice de l'esprit critique, les monarques sont mis en lumière pour eux-mêmes, comme sujets d'histoire. Qu'il s'agisse de saisir la portée globale des actions des rois et non seulement leurs exploits, de restituer la vie de ces hommes sans y porter de jugement, de penser les logiques qui sous-tendent l'exercice du pouvoir royal, ou encore d'inscrire ces personnages royaux dans des dynamiques qui les dépassent, les historiens s'attachent à renouveler les études sur les rois de France. Les lieux communs sont peu à peu dépassés dans un souci d'objectivation d'action royale.

I. Une quête d'objectivité qui passe par la recontextualisation de l'action royale

La reconsidération de la place des rois de France dans l'histoire nationale est le fruit de la structuration progressive d'une démarche critique qui a su prendre de la hauteur. Au XX^e siècle, la focale se déplace progressivement de la seule personne royale vers l'ensemble de la société pour mesurer les actions des rois et comprendre l'influence réelle qu'ils ont eu sur leur temps, au-delà des seuls exploits ou erreurs personnels.

La primauté de l'histoire sociale sur l'homme et l'évènement

Après le premier conflit mondial au coût humain sans précédent, le temps n'est plus à la mise en avant des grands hommes qui ont fait l'histoire de France et participé au renforcement d'un sentiment national. Le développement de l'école des Annales à la fin des années 1920 renouvelle la discipline historique en mettant à la fois l'accent sur la pluridisciplinarité qui permet de nouvelles approches, et sur des thématiques socio-économiques nouvelles qui s'appuient de plus en plus sur des séries statistiques et des méthodes quantitatives. L'histoire politique, condamnée pour avoir

édifié un roman national encourageant le sacrifice des Français pour défendre le territoire face aux Allemands, apparaît alors comme conservatrice. Parce que c'est le peuple qui a fait la guerre, la focale est mise sur une nouvelle échelle, celle des populations dont l'étude se prête justement au recours des outils mathématiques. Selon Joël Cornette, la politique et l'État furent les grands oubliés du tournant historiographique qui se produit à partir des années 1930, par plusieurs générations de chercheurs⁴⁶. Quand la figure des rois est tout de même approchée, ce n'est qu'en l'inscrivant cette fois dans son environnement, en prenant en compte tous les acteurs avec lesquels le roi doit faire société. En 1966, Pierre Goubert publie ainsi son célèbre ouvrage *Louis XIV et Vingt millions de Français*, dans lequel il se montre très critique vis à vis du roi, en le confrontant à ses responsabilités. L'auteur cherche à mesurer la misère du XVII^e siècle qu'il estime reposer sur la hausse des prix et des impôts liée à la politique guerrière menée par le monarque. Son ouvrage marque un renouveau historiographique pour ce qui regarde l'étude de la monarchie, non pas tant car il semble accabler Louis XIV de tous les maux, contrebalançant l'aura de grandeur qui était encore associée à son règne, mais plutôt car il inscrit son étude d'une figure royale dans la société de son temps. Goubert fait justement du roi un acteur de cette société sur laquelle il a eu une incidence, sans pour autant laisser croire que tous les succès et toutes les innovations du siècle seraient dus au seul monarque. La réédition de son ouvrage en 1989 se complète d'un dossier « Critiques et commentaires » qui révèle les passions de l'historiographie qui se sont libérées depuis la première édition sur le sujet⁴⁷. Jusqu'alors, le sentiment dominant était que l'histoire des rois avait déjà été écrite et devait céder le pas pour de nouvelles thématiques économiques et sociales, mais il semble désormais possible de traiter à la fois l'histoire des rois et celle des sociétés.

Remettre en perspective l'histoire des grands hommes

Plus encore, les historiens aujourd'hui passés à la postérité Georges Duby et Jacques Le Goff ont su permettre un retour aux grands événements et aux grands personnages pourtant perçus comme l'ennemi par les Annales⁴⁸ : « la perspective de découvertes fracassantes, susceptibles de bouleverser la connaissance de l'époque, semble désormais peu probable. L'originalité jaillit de la relecture attentive, à l'aide de grilles d'analyse nouvelle [...] ainsi ont procédé Georges Duby pour

⁴⁶ Drévilhon (Hervé), *Les rois absolus... op. cit.* p. 220.

⁴⁷ Goubert (Pierre), *Louis XIV et vingt millions de Français... op. cit.*

⁴⁸ Cassard (Jean-Christophe), *L'âge d'or capétien, 1180-1328*, Paris, Belin, coll. « Histoire de France », éd. 2014, 616 p.

Bouvines, puis Jacques Le Goff pour Saint Louis »⁴⁹. Sans conférer à leurs écrits une dimension hagiographique qui mettrait en avant l'homme, ils donnent plutôt la primauté au contexte historique dans lequel son action a pu s'insérer. Avec *Le Dimanche de Bouvines* publié en 1973, Georges Duby redonne une place à l'évènement en prenant ce jour particulier du 27 juillet 1214 pour première marche vers un développement qui touche plus largement l'organisation de l'armée au début du XIII^e siècle, les relations qui unissent les seigneurs et la place du roi dans ce système. Cet ouvrage est un manifeste qui appelle au dépassement des lectures réductrices sur le roi et qui ouvre la porte vers une relecture de l'histoire de l'État, à la lumière des nouveaux outils à disposition de l'historien⁵⁰. En 1990, Pierre Goubert lui-même surprend avec sa biographie sur Mazarin et sa réédition des Mémoires de Louis XIV, des ouvrages dans lesquels il ne cache pas une certaine fascination personnelle nouvelle pour le « Grand Roi »⁵¹. C'est que les rois retrouvent depuis une trentaine d'années leurs lettres de grâce au sein de l'histoire nationale, à un moment où l'État contemporain dont les institutions sont mises à mal ne convainc plus tout à fait sa population.

Une évolution est à noter cependant : « l'histoire sociale, l'histoire économique et financière, voire l'histoire culturelle [sont] désormais pleinement reconnues comme ayant leur mot à dire sur ce qu'il en est de l'absolutisme »⁵². Les historiens ont cette fois à cœur de prendre tous les éléments en considération pour traiter les figures royales avec un souci d'objectivation de leur action, qui ne se manifestait pas, ou peu, lorsqu'elles étaient encore au centre des études historiques au début du XX^e siècle. Philippe Hamont mentionne une historiographie ancienne qui aurait dénoncé les erreurs supposées des rois, distribuant « les bons et les mauvais points »⁵³ mais déclare que le jugement de valeur n'est plus recevable. Selon lui, « pour les rois [...] tout choix relève d'une optimisation sous contrainte »⁵⁴. Il convient donc de préciser maintenant les rouages de la monarchie qui se sont imposés aux rois de la France.

Du temps de l'école des Annales qui a su remettre le souvenir des grandes figures en perspective des répercussions réelles de leur action jusqu'au souci récent des historiens de réconcilier l'histoire des individualités et celles des sociétés, le monarque n'a cessé d'être un objet d'histoire qui se révèle dans la confrontation qui est entretenue avec les acteurs de la société de son

⁴⁹ Cassard (Jean-Christophe), *L'âge d'or capétien... op. cit.* p. 630.

⁵⁰ *Ibid.* p. 630.

⁵¹ Cornette (Joël), *Le roi absolu, Une obsession française 1515-1715*, Paris, Tallandier, 2022, p. 225.

⁵² Delacroix (Christian) (dir.), *Historiographies... op. cit.* p. 943.

⁵³ Hamon (Philippe), *Les Renaissances... op. cit.* p. 204.

⁵⁴ *Ibid.*

temps. Pour comprendre ce que furent réellement les rois de France par-delà les lieux communs, il convient donc maintenant de s'appesantir sur les conditions concrètes d'exercice du pouvoir souverain, mises en lumière par l'historiographie la plus récente.

II. Une réflexion sur la mise en œuvre et les limites de l'exercice du pouvoir royal

Si la France a su conserver son rang de grande puissance européenne de la victoire de Philippe Auguste à Bouvines jusqu'à la guerre d'Indépendance américaine au crépuscule du XVIII^e siècle, en passant par les âges d'or de la Renaissance et du classicisme, c'est parce qu'il existe au fond des cadres structurels qui dépassent le bon-vouloir des individus royaux pour leur imposer une conduite directrice. Le roi, aussi absolu a-t-il pu être, n'est pas délié de toute entrave. Il s'insère plutôt dans un système fait de pouvoirs et de contre-pouvoirs avec lesquels il doit compter pour s'acquitter au mieux de sa tâche. Nombreuses sont les circonstances qui orientent ainsi son action et qui doivent être considérées avant de porter tout jugement sur les figures royales elles-mêmes.

L'action des rois guidée par un souci du bien commun

Développons donc d'abord les conditions et les cadres dans lesquels le pouvoir des rois s'exerce. Pour prendre de la hauteur par rapports aux représentations qui assimileraient simplement certaines figures, notamment Louis XIV et Louis XVI, à des figures autoritaires voire tyranniques, il est possible de rappeler que les rois de France, parce qu'ils étaient les représentants de Dieu sur Terre soucieux du jugement de Dieu et à la tête d'un État en construction, se devaient d'avoir un souci du bon gouvernement. Dans son ouvrage *Le devoir de révolte : la noblesse française et la gestation de l'État moderne français (1559-1661)*, Arlette Jouanna démontre que la noblesse constituait un corps social dont le roi de France était le premier représentant, et qu'à ce titre, elle pouvait légitimement prendre les armes pour renverser le roi lorsque celui-ci ne cherchait plus à garantir le bien commun en agissant comme un despote⁵⁵. Ainsi, lorsque le roi de France Henri III, à l'autorité bien diminuée par son incapacité à rétablir la paix civile au cœur des guerres de Religion, décide de commander l'assassinat de ses rivaux et chefs du parti catholique les ducs de Guise, il met sa légitimité en péril au point de se faire assassiner lui-même par le moine Jacques Clément, condamné à mort par les autorités mais érigé ensuite comme martyr. On peut ajouter à ce risque de renversement pour les rois la crainte personnelle de faillir à leur tâche et d'être châtié par Dieu, une crainte qui agit comme frein pour la tyrannie dans une société autant imprégnée par la foi chrétienne⁵⁶.

⁵⁵ Jouanna (Arlette), *Le devoir de révolte... op. cit.*

⁵⁶ Hamon (Philippe), *Les Renaissances... op. cit.* p. 273.

Bien gouverner, soit maintenir la paix et la prospérité dans le royaume, est donc au moins dans une certaine mesure une nécessité pour les rois de France qui ne peuvent se maintenir au pouvoir en n'assurant que leur bien personnel. Louis IX commande par exemple de grandes enquêtes dans le royaume pour corriger les dysfonctionnements administratifs de la monarchie en construction. Son objectif est de recevoir les avis pour calmer les esprits qui pouvaient être échauffés par la centralisation du pouvoir croissante⁵⁷. Dès cette époque, la monarchie se renforce en passant par le dialogue, et non la seule imposition de la force : « la sphère publique dans laquelle se déploie le dialogue politique dépasse désormais le conseil royal pour s'étendre à toutes sortes de médias, souvent empruntés à l'Eglise, comme les sermons, les cérémonies, le théâtre »⁵⁸. Il ne faut pas attendre notre époque contemporaine pour que les dirigeants cherchent à mettre en place des moyens de communication politique avec la population : les cérémonies de sacre, d'adoubement, d'entrées royales dans les villes, qui se veulent joyeuses et accompagnées de musique, sont un moyen pour le roi de faire accepter son pouvoir en rappelant régulièrement ses caractéristiques et ses domaines de compétence. Encore, dans son ouvrage de synthèse sur la guerre de Cent ans, Boris Bove présente Charles V comme un roi réformateur, soucieux du bien public : « Charles V a tiré les leçons de la crise qui a secoué le règne de son père et a choisi l'État de droit, ainsi que le respect de l'opinion, plutôt que l'arbitraire de l'absolutisme [...] Charles V voulut aussi donner l'image d'une royauté exemplaire en satisfaisant une vieille revendication réformatrice qui était celle de l'élection des officiers royaux »⁵⁹. Philippe Hamont, qui s'exprime quant à lui sur les rois de la Renaissance, déclare que « le Prince, s'il ne veut pas agir en tyran, se doit de prendre conseil. Ceux qu'il sollicite ont alors l'obligation de lui donner leur avis pour l'aider à gouverner »⁶⁰. Gardons nous toutefois d'exagérer ce recours à la société prise dans son ensemble ou à ses représentants. Le pouvoir politique oscille entre deux pôles « une représentation assez large de la société politique » et « un organe plus resserré, privilégiant proximité au Prince et efficacité »⁶¹, mais il est beaucoup plus fréquent que le monarque prenne les décisions au sein de ce conseil restreint sans consulter la société politique. C'est au final le roi qui reste le « maître du jeu »⁶², quoique l'objectif soit toujours

⁵⁷ Bove (Boris), *Le Temps de la guerre de Cent ans, 1328-1453*, Paris, Belin, coll. « Histoire de France », éd. 2014, p. 218.

⁵⁸ *Ibid.* p. 139.

⁵⁹ *Ibid.* p. 168.

⁶⁰ Hamon (Philippe), *Les Renaissances... op. cit.* p. 214.

⁶¹ *Ibid.* p. 215.

⁶² *Ibid.* p. 217.

d'« assurer la concorde »⁶³. Il est important de noter que cette domination du roi au nom du bien commun et pour préserver les intérêts de tous est connue et acceptée par la population, qui, lorsqu'elle se rebelle, conteste davantage certains abus du pouvoir que sa nature. Il ne faudrait pas voir dans les revendications révolutionnaires de la fin d'Ancien Régime une éclosion de frustrations qui seraient en germe depuis le début du Moyen Âge. Les modèles alternatifs à la monarchie puis à la monarchie absolue existaient en Europe depuis l'époque médiévale et la population a connaissance de ces modèles. En France, le roi est globalement accepté comme le représentant du royaume censé maintenir l'ordre : « il est le gardien de ses équilibres internes. Dans une vision anthropomorphique fort ancienne, et qui pèse toujours d'un poids très lourd, le roi est assimilé à la tête de ce corps »⁶⁴. C'est que la population française dans sa large majorité n'entretient pas de lien étroit avec le politique, au moins jusqu'à ce que l'opinion publique émerge au XVIII^e siècle remette en question le bien-fondé d'un pouvoir absolu jugé responsable des crises.

Il semble que les rois se sont donc sentis investis d'une réelle responsabilité vis à vis du bon gouvernement de leur royaume. Dans ses mémoires qu'il rédige en 1661 pour le Dauphin, Louis XIV déclare ainsi : « Dès l'enfance même, le seul nom des rois fainéants et de maires du palais me faisait peine quand on les prononçait en ma présence »⁶⁵. Joël Cornette souligne d'ailleurs le poids concret que peut représenter ce gouvernement du roi pour garantir le bien du royaume lorsqu'il reprend la comparaison faite par Marcel Lachiver⁶⁶ des morts causés par l'hiver difficile des années 1693-1694, suivi d'une sécheresse extrême, et le célèbre Grand Hyver de 1709. Dans le premier cas, le nombre de morts en France de froid ou de famine paraît colossal, s'élevant presque au même nombre de victimes qu'a causée la guerre de 1914-1918, dans un royaume pourtant deux fois moins peuplé. L'hiver de 1709 quant à lui aurait été plus rigoureux et a marqué bien davantage la mémoire des hommes et des femmes de l'époque. Pourtant, il aurait causé bien moins de morts dans le pays, entre deux-cent mille et six-cent mille, selon les différentes estimations. Joël Cornette propose une explication à cette résilience supérieure en 1709 : « le gouvernement a su tirer les leçons de la crise précédente et adopter des mesures concrètes. Il a levé une taxe sur les riches pour nourrir les pauvres et acheter du blé sur les marchés extérieurs »⁶⁷. Si ce second hiver a été mal vécu par les contemporains marquant à ce point les esprits, c'est probablement plus en raison des impôts croissants demandés par le roi à pour financer une guerre interminable qui s'ajoutent au malheur

⁶³ Hamon (Philippe), *Les Renaissances... op. cit.* p. 217.

⁶⁴ *Ibid.* p. 260.

⁶⁵ Dré villon (Hervé), *Les rois absolus... op. cit.* p. 489.

⁶⁶ Lachiver (Marcel), *Les années de misère : La famine au temps du Grand Roi : 1680-1720*, Paris, Fayard, 1991, 573 p.

⁶⁷ Cornette (Joël), *Le roi absolu... op. cit.* p. 305.

d'une situation déjà vécue comme accablante qu'aux dommages réels causés par le froid, tempérés par cette fois par une action royale préventive. C'est justement à partir de cette suite d'années difficiles que le regard critique des populations et des élites sur les modalités d'exercice du pouvoir royal s'est aiguisé. Au XVIII^e siècle, la question du système fiscal et les inégalités permises par le système des fermes est une des causes premières du rejet progressif de la monarchie absolue, jusqu'à permettre son renversement. Dans sa longue durée du Moyen Âge central à la chute de l'Ancien Régime, les rois de France ont donc tenté, avec plus ou moins d'application et de succès, de préserver le royaume des difficultés. Les épisodes de bons gouvernement mis en lumière ici ne doivent pas dissimuler toutes les fois où le roi a pu mener une politique contraire au bien commun mais valorisant son image, sa position ou celle des proches du pouvoir. Les guerres d'Italie menées par un François I^{er} soucieux de récupérer les territoires qui lui revenaient en héritage en sont un exemple. La défaite de Pavie en 1525 conduit à l'emprisonnement du roi et sa libération au prix de deux millions d'écus levés sur l'ensemble de la population du royaume. Quand bien même, les décisions royales qui se sont révélées préjudiciables à la société à posteriori n'ont généralement pas été pensées comme telles en amont. Ce risque existe dans tout système positif mais il se relève encore plus inévitable lorsque le devenir d'une nation se traduit dans les prises de décision d'un seul homme.

Des contraintes à l'exercice du pouvoir qui questionnent les limites de l'absolutisme

Insister sur la mission et la capacité variable mais effective des rois de France à assurer le bien commun permet de nuancer des représentations trop tranchées qui assimileraient, par nature, la fonction de roi à celle de tyran ou de despote, soit un homme qui gouvernerait seul au pouvoir, sans limites à son autorité. Cette image du roi qui posséderait une puissance si absolue qu'il pourrait agir comme il l'entend peut être encore davantage remise en question si l'on met en lumière toutes les limites, théoriques et pratiques, qui s'exercent de fait sur sa capacité d'agir. Des premiers Capétiens aux Bourbons, les rois de France n'ont certainement pas les moyens d'appliquer avec rigueur leurs ordonnances et leurs édits dans tout le royaume de manière uniforme, ni de répondre en temps et en heures à toutes les problématiques dans les provinces. En effet, la médiocrité des voies pour circuler dans le royaume et l'absence de moyens efficaces de communiquer à longue distance rendent difficiles la transmission des décisions royales et le contrôle de leur application : avec plus d'une dizaine de jours de cheval pour que le roi quitte Paris et rejoigne le Languedoc par exemple, les mobilités de la personne royale dans le royaume ne peuvent être multipliées. Elles impliquent

toujours un coût conséquent comme la cour qui est composée de centaines voir de milliers d'individus suit le roi dans ses déplacements. Dans le même ordre d'idée, il n'est pas rare que des armées envoyées par le roi dans une province pour mater une rébellion n'y soient parvenues qu'après la fin de cette dernière. L'autorité résultant de l'envoi de missives dans les provinces ou les villes éloignées du roi et de son gouvernement est d'ailleurs largement amoindrie par les distances qui ne permettent pas de contraindre systématiquement leur application. La répétition des textes de droit pour un même sujet, à l'instar des ordonnances royales pour la mise en place de l'éclairage public à Toulouse aux frais de la ville à la fin du XVII^e siècle, montre bien que la volonté du roi peut parfois être ignorée. Le roi n'a jamais eu la possibilité de contraindre sur la longue durée une communauté, si bien qu'il doit compter avec les institutions déjà en place pour gouverner.

Avec le développement des officiers royaux et des représentants du roi dans le royaume, le roi gagne toutefois une marge de manœuvre qui lui permet de contraindre davantage sa population. Il en va ainsi des intendants qui s'implantent dans les provinces à partir des guerres de Religion et s'institutionnalisent sous le règne de Louis XIV. Ces hommes, fidèles au roi, veillent à ce que sa volonté soit respectée, notamment en matière de justice, de police et de finances. Toutefois, même sous le règne du plus absolu des rois, la monarchie doit tenir compte de ses limites. Joël ouvre un questionnement à ce sujet : en dépit de son autorité à nul autre pareil, « Louis le Grand fut-il pour autant un roi absolu ? ». Pour l'auteur, la réponse ne peut être qu'affirmative si l'on se place du point de vue des représentations et des images diffusées par le roi et son entourage. Le château et les jardins de Versailles sont érigés comme un programme politique fait de verdure et de pierre « réduites à l'obéissance »⁶⁸ pour filer la métaphore d'un Roi-Soleil qui dominerait aussi bien la nature que les hommes et les puissances étrangères. En réalité, même l'État Louis quatorzien présente des failles, que Vauban et Fénelon ont pointé du doigt les dernières années du règne. L'historiographie récente prend toute la mesure de ces limites concrètes avec lesquelles le roi doit composer, et en particulier de sa dépendance politique et économique aux grands financiers du royaume, derrière lesquels se cache la haute noblesse. En décrivant ce fonctionnement qu'il nomme « système fisco-financier », Daniel Dessert propose une lecture alternative à la civilisation des mœurs de Norbert Élias : la noblesse n'est pas simplement « domestiquée » à Versailles par Louis XIV et l'étiquette, elle entretient aussi avec lui des liens de dépendance qui ne permettent plus de dire que toute la société serait réduite à l'obéissance. Voici une manière « plus vraie »⁶⁹ de penser l'État au XVII^e et XVIII^e siècles, qui reste éclairante sur le comportement des rois depuis le Moyen Âge et permet de reconsidérer les représentations qui pourraient être mises à jour dans les manuels

⁶⁸ Cornette (Joël), *Le roi absolu... op. cit.* p. 313.

⁶⁹ *Ibid.* p. 225.

scolaires : si le roi de France reste un individu qui décide seul et peut donc orienter le devenir du royaume selon ses choix et sa personnalité, il n'en demeure pas moins que l'exigence du bien commun, l'appui sur des relais pour gouverner et la multiplicité des acteurs, des libertés et des contraintes matérielles avec lesquels il doit composer réduisent la marge de manœuvre individuelle qu'un roi pourrait posséder par rapport à un autre.

Bien loin de n'exercer le pouvoir que par profit personnel, les rois de France ont dû prendre des décisions au sommet de l'État pour tenter de garantir le bien commun, quoique les conséquences furent plus ou moins profitables pour les sociétés de leur temps. Qu'elles agissent par morale, par crainte du châtement divin ou par urgence, les figures royales ont le plus souvent cherché à servir le royaume. Les actions empreintes d'individualité et de sentiments, qui ont pu se révéler préjudiciables au politique, à l'instar des coups d'éclats de François I^{er} ou de la politique trop guerrière de Louis XIV, ne doivent pas faire oublier que les monarques exercent toujours leur pouvoir face à des contraintes de toutes natures. Ces dernières rappellent que les rois les plus soucieux de la chose publique n'ont pas les moyens de faire tout ce qu'ils veulent, tandis que les rois les moins considérants du bien commun n'ont pas non plus le loisir de vouloir tout ce qu'ils peuvent. Pour toutes ces raisons, il n'est pas possible d'appréhender tout le poids historique des figures royales en se limitant à la hauteur de ces hommes. L'historiographie inscrit donc finalement l'étude de ces personnages dans un cadre plus large, celui de la construction de l'État monarchique, à travers lequel l'analyse des actions royales prend enfin tout son sens.

III. Délaisser le roi, faire l'histoire de l'État ?

Selon Joël Cornette, on n'a « jamais autant pensé sur l'État, parlé de l'État, écrit sur l'État »⁷⁰ que depuis ces dernières années. Plus que de débattre sur les figures de tel ou tel roi, et de tenter de caractériser ces rois pour eux-mêmes, il est dès lors question de penser leur participation à une dynamique, celle du renforcement de l'autorité royale et du gouvernement de la France avec la constitution de l'État. Une réflexion s'est développée sur ce qui pourrait faire la nuance entre la monarchie française et le despotisme avec une prise en compte de toutes les limites théoriques et pratiques qui ont pu exister pour contraindre l'action des monarques. Depuis les années 2000 et 2010, les historiens passés outre les réticences de l'école des Annales parviennent à conjuguer cette histoire des figures royales avec celle des masses. À l'instar de Jean Philippe Genet qui mène un

⁷⁰ Cornette (Joël), *Le roi absolu... op. cit.* p. 225.

programme de recherche sur l'État monarchique en français, les principes de son fonctionnement et les conditions de sa durée, les historiens démontrent que le rôle des rois ne peut se comprendre qu'en prêtant attention à tout l'écosystème politique et social qui les entoure. Non, le roi n'est pas le seul à exercer le pouvoir. Qui l'aide donc, et pourquoi ? Qu'est-ce qui peut empêcher le roi de gouverner ? Ces recherches soulignent que face à une puissance qui possède le pouvoir pour gouverner se tient toujours des contre-pouvoirs qui viennent remettre en question cette autorité et la pousser à dépasser les contraintes pour maintenir un équilibre. De fait, les travaux récents sur la monarchie insistent davantage sur la dynamique du pouvoir que sur des personnes isolées : l'actualité est à l'étude de la participation des monarques à la construction de l'État, plutôt qu'à la caractérisation d'individualités. Néanmoins, le poids de certaines figures royales ne doit pas être négligé, car la monarchie reste avant tout un régime où le pouvoir dépend d'un homme, dont la personnalité peut sans nulle doute orienter la politique.

Une nécessaire remise en perspective de la politique royale

De ce fait, et pour en revenir au traitement des personnes royales dans l'historiographie la plus actuelle, les historiens contemporains ont eu le souci d'expliquer l'action des rois de France plutôt que d'y porter un jugement de valeur. Dans ces écrits, le gouvernement des rois est régulièrement confronté aux éléments contextuels qui éclairent leur action. Dans son ouvrage *Le pouvoir absolu*, Arlette Jouanna rappelle justement les théories politiques de Machiavel, éclairantes pour un lecteur du XXI^e siècle mais surtout source d'inspiration pour ses contemporains et les princes à venir ! Confronté à l'instabilité politique chronique de Florence, Machiavel, alors conseiller rattaché à la famille des Médicis, suggère dans ses traités qu'il n'existerait aucun modèle parfait pour le gouvernement temporel des hommes et qu'aucune loi ne serait écrite dans le cosmos comme mode d'emploi prescrit par Dieu⁷¹. Il laisse plutôt entendre que les gouvernants sont les seuls capables de trouver des solutions politiques pour permettre à leurs États de survivre. Si cet opinion bouleverse les mentalités chrétiennes pour lesquelles le bon roi devait avant tout faire preuve de piété, de justice et vivre du sien, et non pas mettre tous les moyens en œuvre pour parvenir à ses fins, il se révèle assez persuasif. Le XVI^e siècle est un temps de mutation où les modèles d'organisation sont repensés, alors que des sociétés non-chrétiennes fonctionnelles sont découvertes outre-atlantique et que les sociétés chrétiennes sont ébranlées par les divisions confessionnelles⁷². C'est dans cet espace

⁷¹ Jouanna (Arlette), *Le pouvoir absolu... op. cit.*

⁷² *Ibid.*

de doute que le prince parvient à se forger un espace politique neuf, avec des modalités d'exercice du pouvoir maintenant soumises à un pragmatisme politique qui permet des actions de gouvernement autrefois condamnables. Cette réalité d'exercice du pouvoir politique est directement liée aux débuts de la dynamique absolutiste, qui apparaît lorsque François I^{er}, jeune roi, se rend au Parlement en 1515 pour y tenir son discours face à la noblesse. La nature du pouvoir y est débattue de manière implicite : les parlementaires admettent son pouvoir absolu avant de souligner par la suite « plusieurs restrictions de taille »⁷³. Il en va ainsi de la célèbre citation du parlementaire Guillart adressée à François I^{er} prononce: « Vous ne voulez, ou ne devez pas vouloir, tout ce que vous pouvez, mais seulement ce qui est en raison bon et équitable, qui n'est autre chose que la justice »⁷⁴. Ces mots révèlent qu'il doit exister des limites à l'exercice du pouvoir royal, non pas en droit, comme le roi absolu est délié des lois, mais en raison. C'est l'exception, lorsque le royaume est menacé, qui doit permettre au roi de mettre en branle toute la mesure de son pouvoir. Si François I^{er} s'impose finalement aux parlementaires en les reprenant après avoir promulgué un édit rédigé dans l'instant à l'aide de son Conseil étroit, il demeure que l'absolutisme s'inscrit dans un dialogue permanent entre le pouvoir et les institutions de l'État. Comme le précise Arlette Jouanna, ce sont les « circonstances tragiques [des guerres de Religion qui finissent] par amener le triomphe de la toute-puissance monarchique »⁷⁵ : lorsque l'exceptionnel devient le commun, le roi peut et doit agir pour neutraliser les menaces à l'État monarchique. Cela explique des mesures parfois prises dans l'urgence qui suscitent la critique des contemporains et des historiens.

Joël Cornette démontre avec l'exemple de la guerre le paradoxe de cette fonction monarchique qui semble prise dans un étau, entre ce que doit faire le prince pour se maintenir au pouvoir et les conséquences auxquelles il s'expose : d'une part, la guerre semble indissociable de la fonction monarchique et elle légitime le roi : « savoir faire la guerre, c'est savoir gouverner. Commander aux armées, c'est être pleinement roi »⁷⁶. Cette citation est particulièrement éclairante pour expliquer la politique de rois comme Philippe Auguste ou Louis XIV qui ont construit leur image politique et leur autorité sur des conflits militaires et des succès éclatants. Mais pourtant, la guerre peut être d'autre part une fragilité pour la monarchie et une faille dans l'image entretenue par un monarque :

⁷³ Jouanna (Arlette), *Le pouvoir absolu... op. cit.* p. 12.

⁷⁴ *Ibid.* p. 13.

⁷⁵ *Ibid.*

⁷⁶ Cornette (Joël), *Le roi absolu... op. cit.* p. 189.

« La guerre a un coût. Exorbitant [...] c'est le talon d'Achille du roi absolu et la monarchie française a fini par mourir des carences, des injustices et des rigidités de son système fiscal : pendant des siècles, un État royal de plus en plus endetté, et toujours à court d'argent, a fait subir à ses sujets des prélèvements d'une complexité inouïe et d'une profonde inégalité [...] pour en venir à bout, il fallut la Révolution ».⁷⁷

Cette seconde citation révèle que la guerre, qui est un instrument du développement de la puissance royale et de l'État monarchique, peut aussi porter ce même régime politique à sa perte. Plus qu'un déploiement irraisonné de fastes par les rois ou des comportements tyranniques, ce sont les grands choix politiques comme l'augmentation de l'impôt qui sont pointés du doigt par les historiens comme élément de discrédit des rois de France. Au sujet de l'impôt, l'auteur déclare « qu'il s'agit là, sans doute, toutes périodes confondues, du nœud le plus douloureux dans les relations instituées entre gouvernés et gouvernants »⁷⁸. Il est ainsi intéressant de se demander si les représentations contemporaines négatives qui ont cours sur les rois de France portent davantage sur des comportements individuels supposés excentriques et arbitraires qui s'engouffrent dans le lieu commun du roi despote, ou si ces représentations disqualifiantes s'expliquent plutôt par les failles d'une politique de long terme aux conséquences finales trop lourdes pour les populations. Les rois de France ont en effet peiné à faire coïncider les aspirations du peuple, soit moins d'impôts, avec les nécessités de l'État qui exigent des recettes toujours plus élevées, confondant finalement les prélèvements ordinaires du domaine royal avec l'extraordinaire qui le devient de moins en moins.

Les représentations liées aux fastes du quotidien royal, avec Louis XIV et Versailles au premier ordre, sont particulièrement éclairantes pour saisir ce souci de relativisation déployé aujourd'hui par les historiens. Certes, Versailles a coûté au royaume. Un coût humain d'abord avec les ouvriers blessés ou tués lors des travaux, mais surtout un coût financier, une centaine de millions de livres sur toute la durée du règne. Ces données doivent toutefois être remises en perspective. L'énorme projet à la gloire du roi qu'est Versailles n'aurait jamais dépassé 2 à 3% des dépenses annuelles de l'État, avec un coût total de construction et d'entretien sous le règne de Louis XIV équivalent à une année de guerre moyenne, pour un règne qui en compte quarante-six et des plus graves. À ce sujet, Cornette déclare « [ces chiffres] corrig[ent], on l'espère définitivement, le stéréotype d'une cour principale consommatrice des deniers de l'État »⁷⁹. L'auteur ajoute d'ailleurs

⁷⁷ Cornette (Joël), *Le roi absolu... op. cit.* p. 305.

⁷⁸ *Ibid.*

⁷⁹ *Ibid.* p. 199.

que ces dépenses n'ont pas non plus été vaines. Il mentionne le « bénéfice politique de l'entreprise, incalculable celui-là »⁸⁰, estimant que la Fronde aurait sûrement coûté bien plus cher à l'État que l'ensemble des travaux du château : Versailles est le « cœur du système cérémonial de l'État royal [...] fondé sur la manipulation des hommes par le roi, à partir d'un jeu de jalousies, d'amour-propre, de devoirs réciproques, de compétition [...] ». La force du pouvoir royal a tenu en partie à cette capacité de maintenir l'équilibre des ambitions des grands par l'aiguillon de l'honneur »⁸¹. Versailles a donc permis de contrôler la noblesse dans une certaine mesure pour affirmer le pouvoir royal par-dessus les compétitions intestines. Mais l'entreprise versaillaise a également donné à au royaume un lieu de centralisation pour toutes les institutions de gouvernement en développement, déployées dans le royaume depuis les des deux ailes des ministres situées de part et d'autre de la cour de marbre du château. À l'intérieur, les ministres et principaux conseillers de Louis XIV assistent le roi dans ses décisions, relayés par toute une armée de secrétaires employés pour seconder le pouvoir royal. Enfin, il convient de veiller à ne pas transposer nos valeurs contemporaines pour comprendre le projet de Versailles. Si la population espère être épargnée par les impôts pour manger à sa faim d'abord et conserver son niveau de vie ensuite, le corps politique, et notamment les élites nobiliaires et urbaines, n'attend pas du roi qu'il soit économe : « ce qui importe avant tout, c'est l'ostentation, la magnificence. Premier des seigneurs, le monarque se doit d'être un roi dépensier, accordant dons et gratifications à l'aristocratie »⁸². La libéralité du roi doit être proportionnelle à sa puissance, sans quoi le monarque ne se distinguerait plus de ses sujets. Louis XIV est ainsi le premier à prendre ombrage des fastes déployés par Nicolas Fouquet lors de sa fête donnée à Vaux-le-Vicomte le 17 août 1661.

La personnalité du roi, un facteur qui reste déterminant

Cet exemple de Vaux-le-Vicomte révèle toutefois l'ambiguïté qui subsiste malgré tout pour l'historien lorsqu'il s'agit de déterminer si des actions ont été menées au nom du bien de l'État ou pour le seul bénéfice du roi. S'il a été démontré que les rois de France ont le souci de mener une politique pour le bien commun et celui de l'État, ils restent bien sûr des hommes qui concentrent

⁸⁰ Cornette (Joël), *Le roi absolu... op. cit.* p. 199.

⁸¹ *Ibid.* p. 301.

⁸² *Ibid.* p. 200.

entre leurs seules mains tout le pouvoir et qui peuvent parfois en faire usage sans considération. De fait, les chercheurs peinent à s'accorder sur les raisons précises qui ont poussé Louis XIV à faire enfermer son surintendant des finances deux semaines après la célébration du 17 août 1661. Quoique l'arrestation de Fouquet aurait été programmée avant le 17 août, parce qu'une enquête ayant été menée sur sa personne avait révélé qu'il profitait de sa position pour s'enrichir personnellement, la colère du roi ressentie pendant cette fête qu'il jugeait trop ostentatoire pour être donnée par quelqu'un d'autre que lui-même aurait fini de condamner le surintendant. Certains suggèrent que les preuves utilisées contre Fouquet n'ont été trouvées que pendant son procès, laissant supposer que le roi n'avait pas de véritable raison de commander son arrestation avant cette fête donnée à Vaux-le-Vicomte. Aussi, Louis XIV aurait lui-même décidé de changer la peine d'exil prononcée par les juges en une peine d'emprisonnement à vie dans la forteresse de Pignerol. Ici, le mythe et la réalité se recoupent pour rendre confuses les raisons qui ont poussé le Roi-Soleil à condamner son surintendant des finances, entre la nécessité de préserver les finances du royaume et le déplaisir d'un homme de se voir concurrencer par un autre. Il est certain que la construction du Versailles de Louis XIV et l'installation définitive de la cour en ce lieu qui ne devait être comparable à aucun autre soient liées à cette volonté du roi de briller au-dessus du monde et de ses rivaux, au-delà de tout bénéfice politique.

En approchant le sujet des rois de France, les historiens de la fin du XX^e et du début du XXI^e siècle cherchent donc à restituer la vérité en prenant les règnes et les personnalités royales dans toute leur complexité. Si les historiens appellent à cesser de considérer Versailles comme la cause des crises de la fin du Grand Siècle, ils soulignent par contre le caractère autoritaire, calculateur et pragmatique du monarque. Hervé Dré villon déclare qu'« incontestablement, le règne de Louis XIV fut autoritaire »⁸³. Il en prend pour preuve tous les moyens policiers nouveaux que le monarque déploie : en 1667 Gabriel Nicolas de La Reynie est fait lieutenant général de police à Paris pour garantir l'ordre dans la capitale et informer le roi des troubles qui pourraient y naître ; en 1699, un bureau de la librairie est fondé pour contrôler la diffusion de l'imprimé ; les questions religieuses sont surveillées par des censeurs royaux qui poursuivent les écrits jansénistes et protestants, et l'édit de Fontainebleau vient mettre fin à la tolérance en 1685⁸⁴... Il est question de « l'introduction dans le royaume de procédures administratives et coercitives enfin conformes à l'image de l'État Léviathan. L'évolution était d'autant plus sensible que, dans le même temps, les pratiques policières

⁸³ Dré villon (Hervé), *Les rois absolus... op. cit.* p. 222.

⁸⁴ *Ibid.* p. 223.

instauraient, à l'intérieur du royaume, un ordre, lui aussi totalement inédit. »⁸⁵. Il ne faut toutefois pas confondre ici autorité et autoritarisme, qui parfois se confondent mais souvent se distinguent. Ces mesures policières, que l'on peut qualifier d'autoritaires, sont supposées accorder en sécurité ce qu'elles coutent en liberté. Au-delà de la guerre et de Versailles, Louis XIV est aussi un roi réformateur qui multiplie les codes législatifs pour normaliser la vie dans le royaume. Ces nouveaux codes comme l'ordonnance sur la procédure civile de 1667, l'ordonnance sur les eaux et les forêts de 1669 ou l'ordonnance sur la procédure criminelle de 1670 ont pour objectif de fixer les procédures, d'en réduire la complexité, et proposer *in fine* une meilleure justice : « le code de procédure criminelle traduisait une volonté de rationaliser l'appareil judiciaire et, bien sûr, de pourchasser plus efficacement les délinquants »⁸⁶. Bien nombreux sont les autres exemples qui témoigneraient du poids que peut avoir la personnalité d'un roi sur sa politique et donc sur le devenir de l'État. Il en va ainsi de l'attrait de François I^{er} pour les arts et le renouveau culturel de son époque, car le roi permet par son rôle de mécène à la Renaissance de se diffuser en France. Il en va de même pour Louis XIII au caractère effacé, qui a su s'affirmer lors de la journée des Dupes pour faire primer la raison d'État en donnant sa confiance au cardinal de Richelieu. Cela vaut encore pour Louis XVI, qui, pour contenter tout le monde, fait revenir les parlementaires bannis par Louis XV et compromet définitivement son autorité dès son arrivée au pouvoir. Pour comprendre qui furent les rois de France, l'historien se doit donc aujourd'hui d'inscrire sa réflexion dans la dialectique qui lie l'action générale conduite pour le bien du royaume et la personnalité des figures royales qui influence toujours jusqu'à un certain point cette politique. C'est là le creuset pour l'émergence de représentations parfois tenaces.

Si les figures des rois de France ont longtemps été présentées sous un jour qui servait les idéologies des gouvernants et des élites, tantôt manipulées pour discréditer un régime politique du passé, tantôt utilisées pour faire promouvoir l'idée de Nation et faire face à de nouveaux enjeux, ces figures ont par la suite réétudiées au cours des XX^e et XXI^e siècles par des historiens soucieux de proposer une lecture plus objective de ces personnages. Avec le passage de l'école des Annales, les historiens se sont détournés des grands hommes et de l'évènement avant de revenir parfois aux figures royales, mais en intégrant des éléments sociaux, statistiques et culturels pour situer leur action dans le contexte du royaume de leur période respective. Ces études, qui varient beaucoup par le choix des figures sur lesquelles porter l'attention ou par la perspective choisie par l'auteur, qui

⁸⁵ Dré villon (Hervé), *Les rois absolus... op. cit.* p. 263.

⁸⁶ *Ibid.* p. 428.

peut être critique ou au contraire valorisante, ont pour tendance de souligner les dynamiques à l'œuvre. On observe ainsi chez les historiens : une prise en compte de la complexité des faits pour montrer que la politique royale est supposée tendre vers le bien commun ; une connaissance plus fine des limites qui pèsent sur cette action royale, d'un point de vue théorique et pratique, empêchant le roi de mener une politique trop personnelle ou autoritaire, mais aussi de mener à bien des réformes qui pourraient se révéler efficaces pour le royaume ; une remise en perspective des décisions prises par les monarques qui ne peuvent être perçues ou jugées à la lumière de nos valeurs contemporaines, car répondant à des enjeux croisés qui nous échappent parfois en partie ou totalement ; une considération toujours de la personnalité propre des monarques qui influence leur manière de gouverner et donc le devenir du royaume. Ces différentes tendances de traitement du sujet des rois de France révèlent une dynamique sous-jacente : c'est moins les personnalités royales elles-mêmes, avec leurs traits de caractères et leurs projets politiques qui intéresse, mais bien davantage la participation des monarques à la construction et au développement de l'État moderne. Ces individus ne sont pas saisissants pour eux-mêmes mais parce qu'ils s'inscrivent dans un processus de long terme auquel ils concourent, parfois de manière consciente.

Les historiens cherchent donc à comprendre combien ces hommes, par leur action, ont influencé le devenir de tous. Cette perspective est particulièrement mise en évidence dans les manuels scolaires qui ne se contentent pas de présenter les rois de France pour donner aux élèves des repères historiques. Ils intègrent aussi ces figures pour mettre en avant le processus de formation de l'État et la passation jusqu'à notre époque de certains de ses héritages. Néanmoins, cette approche des historiens, qui se veut à la fois objective et quelque peu détachée des individualités pour insister sur les dynamiques, n'échappe pas tout à fait aux représentations qu'elle souhaiterait pourtant mettre de côté. En effet, en dépit de l'exigence critique et de l'impératif de neutralité qui définit leur exercice, les historiens ont encore tendance à dévoiler en filigrane leur ressenti personnel vis à vis des figures royales, souvent issu de perceptions tranchées qui ont perduré à travers le temps.

Chapitre III : Les représentations sur les rois de France, une construction ancrée dans la mémoire collective (XXI^e siècle)

À l'heure actuelle et parmi la communauté des historiens, les rois de France semblent moins incarner un sujet prompt aux interprétations partiales qu'ils ne purent le faire par le passé. Les chercheurs qui pensent les relations qui se nouent entre les monarques et le corps politique tentent d'être le plus rigoureux possible pour construire leurs interprétations personnelles sur des faits historiques avérés. Néanmoins, cette quête de neutralité et de véracité poursuivie par les historiens, permise par le recours à la méthode historique fondée sur la confrontation des sources, reste un horizon qui ne cesse de s'étendre. Parce qu'elle est une science humaine, l'histoire convoque toujours les affects qui peuvent transparaître ponctuellement même dans le discours des plus soucieux de produire un discours objectif, y compris chez les spécialistes de la monarchie française. Les représentations et les partis pris sont encore plus marqués lorsque les chercheurs s'inscrivent dans un courant qui entend démontrer un point sur la monarchie. L'exemple le plus parlant est peut-être les débats qui ont cours sur la réalité de l'exercice du pouvoir, confisqué entre les mains d'une seule personne qui en dispose à sa guise au temps des monarques absolus, ou au contraire limité par l'existence de contre-pouvoirs. Enfin, des représentations parfois tranchées continuent d'être véhiculées par des ouvrages plus anciens ou moins rigoureux qui restent en circulation et peuvent transformer, souvent de manière inconsciente, la perception que le lecteur se fait des rois de France et de la monarchie française. Ainsi, il convient maintenant de faire le jour sur ces partis pris qui peuvent persister chez les auteurs de manière plus ou moins marquée, produisant des interprétations différenciées des figures royales et de leur implication dans le devenir de l'État.

Précisons toutefois dès maintenant que les orientations des manuels scolaires et les choix éditoriaux les plus curieux concernant cette thématique royale tiennent probablement davantage à l'évolution lente des manuels qu'à la survivance de partis pris chez les historiens. En effet, les manuels sont supposés proposer des documents, des leçons et des méthodes qui doivent correspondre à la demande institutionnelle mais ils sont en réalité des palimpsestes où persistent des interprétations et les approches plus anciennes, parfois dépassées et déliées des programmes. Par ailleurs, si ces représentations au sujet des rois peuvent entrer en contradiction, elles ne constituent pas forcément une faille dans la formation des élèves : la pluralité des interprétations permet d'insister sur la complexité des phénomènes humains et d'éviter de proposer une histoire trop lisse.

I. Les cadres de production des représentations

Avant de faire le point sur les représentations qui ont cours sur les individualités royales ou la nature de leur fonction de nos jours, pouvant influencer le discours porté dans les manuels, il peut être pertinent de comprendre comment ces représentations ont pu émerger à travers le temps. Ces schémas de représentations sont éclairants car ils sont intimement liés à la construction de l'identité et de la mémoire françaises, comme l'explique Arlette Jouanna :

« Notre mémoire nationale n'a pas ménagé le pouvoir absolu : pouvoir arbitraire, voire despotique, inique, illégitime. Quant à l'absolutisme, il évoque invariablement l'Ancien Régime, un moment de l'histoire de France retenu seulement pour mieux faire ressortir, par contraste, les conquêtes de la Révolution française »⁸⁷.

Les représentations anciennes comme base aux représentations nouvelles

Nous l'évoquions au début de cet écrit, les constructions mentales qui ont cours sur les monarques n'ont certainement pas attendu le XIX^e siècle et la nécessité de former des citoyens pour apparaître. Elles se trouvent directement dans les sources, produites par les monarque eux-mêmes ou leur entourage. Ces représentations de temps révolus conservent leur importance : c'est à leur contact, lors des recherches, que le contemporain se forme un regard sur les sociétés passées. Pour Arlette Jouanna, la « naissance de l'imaginaire politique de la royauté »⁸⁸ est à aller rechercher dans le XVI^e siècle, lorsque le pouvoir monarchique se transforme. Comment une partie de la population de l'époque, voire la majorité, a-t-elle fini par accepter que la monarchie devienne absolue ? C'est que l'écart s'est creusé entre la réalité de la pratique du pouvoir et le discours qui est produit sur celui-ci, laissant dès l'Ancien Régime un terreau fertile pour la formation de représentations sur les rois de France et leur action. Si les rois de l'époque moderne sont probablement ceux pour lesquels les représentations sont le plus facilement identifiables, des figures médiévales comme Philippe Auguste ou Louis IX cristallisent elles aussi un imaginaire fort développé. Les historiographes de la fin du XIII^e siècle évoquent déjà le règne de Louis IX (1226-1270) avec nostalgie, comme le « bon

⁸⁷ Jouanna (Arlette), *Le pouvoir absolu... op. cit.* p. 10.

⁸⁸ *Ibid.* p. 9.

temps [de] Monseigneur Saint Louis »⁸⁹, érigeant cette figure comme un modèle d'un idéal vertueux pour le peuple et les monarques eux-mêmes, et ce jusqu'au règne de Louis XIV. Les historiens contemporains, qui s'appuient sur les sources du passé, doivent alors redoubler d'efforts pour prendre de la distance avec ces textes et se représenter autrement les rois médiévaux que de la manière dont ils ont été dépeints il y a quelques siècles. Cela n'est pas toujours couronné de succès.

Le règne de Louis XIV illustre parfaitement le lien qui se tisse entre nos représentations contemporaines et le regard porté sur le monarque dès son époque. Si la figure de Louis XIV et ses choix de gouvernement divisent autant les chercheurs et le grand public de nos jours, c'est en partie parce que les proches du pouvoir et les chroniqueurs ont relaté des interprétations de sa personnalité tout aussi contrastées. Dans son ouvrage *Les rois absolus*⁹⁰, Hervé Dré villon intitule son onzième chapitre « Le roi se fout du peuple », en référence aux propos tenus par un certain Jacques le Perche contre Louis XIV. Ces propos que l'historien relate ont valu au maître d'armes d'être embastillé en 1702 :

« Le nommé Jacques Le Perche maître en fait d'armes a dit que le Roi ne songeait plus qu'à sucer ses peuples et manier le c... de sa vieille. Et qu'il sera bien tôt le Roi des gueux et que tel qui porte aujourd'hui des habits dorés sera obligé avant deux ans de les vendre pour avoir du pain. Et que les officiers et les soldats mouraient de faim et qu'il en avait vus qui après 25 ans de service et tout couverts de plaies étaient revenus tout nus en demandant l'aumône. Il dit aussi que le Roi avait ruiné son Royaume en chassant les huguenots, que le R... se F... du peuple. »⁹¹

Jacques le Perche exprime ici un sentiment sans doute partagé par de nombreux Français au début de la guerre de succession d'Espagne (1701-1714) qui succède trop vite à celle de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697). Accablés par la famine de 1692-1693 puis par les conflits militaires coûteux en impôts, la population ressent un fort mécontentement vis à vis de la politique royale, qu'il soit exprimé ou dissimulé. La contestation n'est pas seulement populaire. Rappelons les mots de Fénelon, précepteur du petit-fils de Louis XIV, qui s'oppose farouchement à la politique absolutiste, ce qui lui a valu d'être disgracié et exilé de la cour en 1697. Dans une célèbre lettre anonyme adressée au roi en 1693 ou 1694, il déclare :

⁸⁹ Cassard (Jean-Christophe), *L'âge d'or capétien... op. cit.* p. 7.

⁹⁰ Dré villon (Hervé), *Les rois absolus... op. cit.*

⁹¹ Dré villon (Hervé), *Les rois absolus... op. cit.* p. 437

« Vous avez passé votre vie entière hors du chemin de la vérité et de la justice [...] tant de sang répandu, tant de scandales commis, tant de provinces saccagées, tant de villes et de villages mis en cendres, sont les funestes suites de cette guerre de 1672, entreprise pour votre gloire »⁹².

Fénelon ne critique pas seulement le gouvernement du roi mais s'en prend également à sa personnalité : « Vous vivez comme avec un bandeau fatal sur les yeux [...] on n'a plus parlé de l'État ni des règles, on n'a plus parlé que du roi et de ses plaisirs »⁹³. Comme d'autres de ses contemporains, le précepteur accepte avec difficulté le renforcement de l'autorité monarchique et la concentration du pouvoir entre ses mains, si bien que les critiques visant la politique du roi se mêlent avec confusion aux frustrations liées aux circonstances climatiques très défavorables qui lui sont également reprochées. À sa mort, la mémoire du roi est condamnée par des pamphlets et des épigrammes moqueurs qui appuient sur la misère du peuple, la fiscalité excessive, l'absence de scrupules moraux du roi, son ambition et ses faiblesses militaires, fabriquant une contre-image du roi qui ne tient compte que de ses déboires. Il en va ainsi de l'épigramme suivante : « Ci-gît Louis le Petit / Ce dont tout le peuple est ravi. / S'il eût vécu moins de vingt ans, / Il eût été nommé le Grand »⁹⁴. Qu'elle soit justifiée ou non, cette mémoire négative s'est perpétuée jusqu'à nos jours, éveillant le regard de l'historien sur un siècle qui n'était peut-être pas si « Grand ». Ce n'est qu'avec *Le siècle de Louis XIV* de Voltaire que les années de grandeur sont mises en lumière à leur tour :

« Voltaire prenait le risque de heurter des esprits peu disposés à reconnaître les mérites du roi soleil. Non seulement il chantait les louanges du siècle « le plus éclairé qui fut jamais », mais il attribuait à Louis XIV une responsabilité majeure dans cet apogée [...] L'essor de la civilisation apparaissait ainsi comme la conséquence d'un gouvernement bien réglé »⁹⁵.

Le philosophe des Lumières construit une métonymie entre le devenir du royaume et l'action du roi : son objectif n'est pas d'apporter son soutien à la monarchie absolue en mettant Louis XIV sur un piédestal, mais au contraire de mieux désigner Louis XV, roi absolu de son temps, comme un contre-modèle tout en évitant la censure. En dépit de cette nuance, l'éloge perdure et la construction d'une nouvelle mémoire du règne, celle du « Grand Siècle », qui vient s'opposer au « Siècle de fer », jusqu'à nos jours. Plus récemment, des auteurs comme Marc Bloch ou Joël Cornette

⁹² Cornette (Joël), *Le roi absolu... op. cit.* p. 63.

⁹³ *Ibid.*

⁹⁴ *Ibid.* p. 356.

⁹⁵ Dré villon (Hervé), *Les rois absolus... op. cit.* p. 495.

continuent donc d'enrichir ce portrait tout en nuance de Louis XIV en mettant à jour des sources. Le second reprend ainsi dans son ouvrage *Le roi absolu* les travaux du premier pour montrer que tous les contemporains du roi ne partageaient pas forcément un regard aussi négatif sur la personne du roi que Jacques le Perche ou Fénelon. Les mémoires de Valentin Jamerey-Duval, simple paysan du XVII^e siècle, sont mis en lumière pour souligner représentations très mélioratives qui peuvent être partagées par la population grâce à l'efficacité de la communication royale :

« Comme j'avais entendu parler plus souvent de la puissance absolue du roi que de la grandeur et de la majeste de Dieu, je le croyais une espèce de divinité. Je m'informais meme s'il était immortel, s'il était visible ou si on pouvait l'approcher »⁹⁶.

Joël Cornette montre également que des personnalités haut-placées peuvent considérer la personne royale dans la nuance, confondant les représentations qui en découleraient. Dans son *Projet d'une dîme royale*, Vauban entreprend une grande enquête dans le royaume pour proposer au roi des projets de réforme afin d'assainir les finances de l'État et d'alléger le poids des impôts sur les populations, en proposant notamment une forme de proto-impôt sur le revenu pour mieux le répartir sur l'ensemble de la société. Si cet écrit peut paraître incriminant pour Louis XIV car le roi n'a pas tenu compte des améliorations proposées par son ingénieur, une entrée plus détaillée dans ses travaux permet nuancer quelque peu l'image du roi attirant la misère sur son peuple. Vauban déclare ainsi : « si pauvre qu'il soit, il n'est pas un travailleur de la terre « qui ne puisse élever un cochon de son cru par an » afin de manger à sa faim »⁹⁷. Le désaveu de la politique royale par Vauban n'est donc pas total. Par ces exemples parvenus à notre connaissance grâce aux travaux de chercheurs, il apparaît bien que les représentations du passé se diffusent dans toute leur nuance jusqu'au présent, impactant de fait l'image que l'on se fait aujourd'hui des rois de France selon les sources qui sont retenues.

Ainsi, les représentations ayant cours actuellement dans les manuels scolaires ou au sein de la communauté scientifique ne doivent pas être perçues comme des éléments à disqualifier dans la quête d'une objectivation parfaite des figures royales, dans la mesure où les personnages royaux et leurs contemporains ont largement participé à la constitution de ces imaginaires et joué de ces derniers. Les rois de France demeurent des personnages complexes insérés dans des dynamiques sur

⁹⁶ Cornette (Joël), *Le roi absolu... op. cit.* p. 261.

⁹⁷ *Ibid.*

lesquelles ils ont parfois du contrôle, mais qui les dépassent aussi souvent. L'interprétation de leurs actes tient donc beaucoup à l'appréciation de chacun.

Des représentations produites par la communauté scientifique

Au-delà de la multiplicité des discours idéologiques produits au sujet des rois, les représentations prennent leur source dans des biais issus de la manière dont les rois ont été traités par les chercheurs.

Dans un premier temps, la perception globale des rois de France est influencée sensiblement par la façon dont les premières sources ont été approchées, conférant au spectre de l'exercice du pouvoir royal un revêtement autoritaire revu à la hausse. La difficulté à évaluer les consciences des hommes et des femmes d'époques lointaines et leur capacité à accepter un pouvoir fort est accentuée par les réponses partielles à portée de l'historien. Les sources les plus courantes et les premières disponibles ont surtout été celles laissant deviner l'idéologie des juristes au service de la royauté⁹⁸. Ces dernières donnent à voir la vision que les élites ont d'une société organisée autour de la personne royale, soit la théorie du pouvoir et non pas les réalités concrètes de sa mise en pratique. Hervé Dré villon indique ainsi :

« L'historiographie de la monarchie absolue a commencé par le haut, à partir de l'exploitation des papiers gouvernementaux, qui révélaient l'État sous le jour d'une autorité impérieuse et omnipotente. Par la suite, l'appréhension du pouvoir au niveau des réalités sociales et locales modifia profondément l'approche des mécanismes institutionnels. »⁹⁹

Cet axe de lecture descendant implique donc que l'histoire de la construction de l'État monarchique a longtemps été pensée comme une lutte séculaire de la puissance centrale contre les institutions et les particularismes locaux, dissimulant pour beaucoup une réalité où le roi devait s'appuyer sur ces altérités pour se faire entendre et maximiser les profits. Voilà donc un biais historiographique porteur de représentations dont l'opinion publique peine à se défaire . Pour autant, ce n'est pas non plus un mythe théorique qui ne correspondrait à aucune réalité politique, tant il existe d'exemples où le roi a effectivement cherché à faire taire les formes de contre-pouvoir. C'est finalement

⁹⁸ Jouanna (Arlette), *Le pouvoir absolu... op. cit.* p. 10.

⁹⁹ Dré villon (Hervé), *Les rois absolus... op. cit.* p. 499.

seulement la conception la plus absolue de l'absolutisme qui doit être mise de côté, comme il convient de ne pas prendre au mot les écrits normatifs qui poussent à l'interprétation hâtive.

Au-delà de la manière dont les sources sont questionnées, les représentations sur les rois peuvent émerger d'autre part au moment du traitement des données par les historiens. Pour qualifier un roi et mesurer toutes les conséquences de ses choix à la tête du royaume, le moyen le plus simple reste de comparer son règne à celui de ses prédécesseurs et de ses successeurs. Quoique les circonstances ne soient jamais les mêmes d'un règne à l'autre, il est assez tentant de confronter les succès et les échecs des uns et des autres pour voir quelles figures se distinguent. Il en va ainsi tout particulièrement des règnes d'Henri III et de son successeur Henri IV. Lucien Bély montre à quel point ces deux règnes sont semblables mais se distinguent par leur mémoire opposée. Les écrits présentent Henri III comme un débauché incapable de gouverner le pays¹⁰⁰. Il ne reçoit pas le soutien des parlementaires de Paris tandis qu'il lutte contre la Ligue qui multiplie les violences contre les protestants mais aussi contre les catholiques modérés. Lorsqu'il assassine les ducs de Guise au château de Blois pour recouvrer son autorité mise à mal, la Sorbonne délie les Français de leurs obligations envers Henri III et elle acte que le tyran peut être déposé. Son assassin, Jacques Clément, est perçu comme un martyr sauveur de la France¹⁰¹. De son côté, Henri IV récolte tous les honneurs dans l'historiographie. Entre 1589 et 1610, le peuple semble s'être lassé des conflits fratricides dont elle ne comprend que trop peu les enjeux et les batailles menées par le roi sont présentées comme salvatrices¹⁰². Après sa mort des mains de Ravaillac, lui qui avait aussi pour réputation d'être pervers et tyrannique de son temps devient le meilleur des rois pour avoir réussi à restaurer la paix civile. Joël Cornette le présente comme un homme capable de reprendre en main l'État : « Henri IV, pragmatique, savait qu'il devait miser sur les vues courtes de chaque ligueur pour faire triompher l'unité supérieure du pouvoir souverain, cette unité qui seule importait à ses yeux »¹⁰³. L'histoire retient au final l'échec dégradant d'Henri III et le succès éclatant d'Henri IV, qui a pourtant profité largement de l'aide militaire et politique de son prédécesseur. De fait, la complexité mise de côté, chaque roi se retrouve associé à une ou deux idées maîtresses qui les individualisent autant qu'elles les réduisent. Philippe Auguste est le roi victorieux de Bouvines qui a su s'imposer aux menaces extérieures, Louis IX le roi de justice qui incarne la sainteté

¹⁰⁰ Bély (Lucien), *La France moderne... op. cit.* p. 86.

¹⁰¹ Fontvielle (Damien), Lesieur (Boris), Sènié (Jean), Neuilly-sur-Seine, *La construction de l'État monarchique... op. cit.* p. 97.

¹⁰² *Ibid.*

¹⁰³ Cornette (Joël), *Le roi absolu... op. cit.* p. 128.

monarchique, Philippe le Bel celui qui développe l'administration au Moyen Âge, François I^{er} le prince des arts, Henri IV le roi de paix et Louis XIV le roi de guerre et du rayonnement à la française. De l'autre côté du spectre, Charles VI est le roi fou qui a mis en danger le royaume, Charles IX le roi de la Saint-Barthélémy, Henri III l'assassin des Guise, Louis XVI celui de la déchéance de la monarchie et de la Révolution, Louis XVIII celui qui défigure Versailles... Cette historiographie qui résume le règne des rois à quelques événements ou traits caractéristiques véhicule forcément des représentations qui se retrouvent beaucoup dans les manuels scolaires, là où les identités royales sont employées comme des ingrédients pour composer la recette qui retrace avec le plus de cohérence l'évolution d'un royaume médiéval vers un État moderne et centralisé.

Les représentations qui touchent les rois de France peuvent s'expliquer. Au-delà de la réalité des personnalités royales et de leur empreinte sur l'histoire française, d'autres facteurs sont vecteurs d'images qui s'enracinent ensuite dans la mémoire. Il en va ainsi de la manière dont les sources ont été abordées, soit par une vue du dessus qui donne trop de crédit au discours politique des élites et des gouvernants. La manière de traiter les rois en les comparant entre eux et en distribuant les bons et les mauvais points tend également à biaiser l'analyse des figures royales, avec des contours déformés que la mémoire tend encore à simplifier. Il est maintenant à propos de préciser quelques uns de ces portraits royaux pour tenter d'observer quelles tendances de représentations émergent de nos jours.

II. Une mémoire hétérogène de la monarchie, des mémoires de la monarchie

La monarchie, parce qu'elle est un système politique bien différent de la République connue de tous, provoque de notre temps des affects bien distincts d'un individu à l'autre. Entre la grandeur d'une histoire mythifiée et la condamnation d'un système inégalitaire et totalement oppressant, il existe tout un spectre de schémas représentatifs qui peuvent être plus ou moins ancrés. Souvent, c'est la vague connaissance d'une ou de plusieurs figures royales rencontrées à l'école ou dans un média culturel qui permettent de formaliser dans l'esprit une conception de la monarchie dans son ensemble. Résumer l'histoire et la nature de la monarchie française à quelques uns de ces personnages implique alors une altération obligée de la perception de ce régime politique. Cette altération semble toutefois inévitable, car il est impossible, même pour les plus avertis, de se représenter l'ensemble de ces règnes avec hauteur et justesse. Passer brièvement sur les

représentations qui touchent les individualités royales fait donc sens : c'est comprendre par métonymie les représentations qui caractérisent la monarchie elle-même.

Des représentations actuelles bien distinctes pour les rois de France

Nous l'évoquions précédemment, certaines figures royales médiévales ressortent globalement de manière très positive, ce qui s'explique en partie par le fait qu'elles ont vécu il y a plus longtemps et que la plupart des sources conservées évoquent ces personnages de manière méliorative, soulignant surtout leurs actions les plus mémorables. Il en est ainsi des Capétiens qui ont œuvré au début de la mise en place de l'État monarchique : « le caractère décisif de la période a été consacré [...] par l'histoire traditionnelle, qui a promu Philippe Auguste, Saint Louis et Philippe le Bel en figures de proue. »¹⁰⁴. Ces personnages sont érigés comme les artisans d'une époque fastueuse pour la France. L'historiographie du XIX^e siècle versait dans le panégyrique : Jean-Christophe Cassard recense ainsi les propos qui ont pu être tenus au sujet de Philippe Auguste : « Peu lettré, c'est un bon vivant [qui] qui ne manque pas d'appétits matériels et sexuels [...] Il s'avère habile et efficace, et sait provoquer la chance. C'est un homme d'action, particulièrement décidé »¹⁰⁵. En miroir, Louis IX n'est pas vanté pour son caractère et ses initiatives mais plutôt pour sa tempérance et son attitude sainte : « roi emblématique, à la fois preux, sage et pieux [...] devenu en quelque sorte le patron de la monarchie française, notamment au temps de Louis XIV »¹⁰⁶. L'auteur reprend les mots de Jacques Le Goff : « il y a aussi en lui, selon la vision de Saint-Denis, un roi chrétien qui aide à la stabilisation de la Chrétienté par la cohésion de la foi, de la force et de l'ordre »¹⁰⁷. Ce qui est assez remarquable concernant ces figures, c'est que la bibliographie consultée pour la réalisation de ce travail, certes réduite, n'émet jamais de critique, argumentée ou non, à leur sujet. Ces premiers Capétiens immaculés semblent alors incarner une conception idéalisée d'une monarchie naissante qui n'aurait pas encore été entachée par l'action des rois absolus. Notons qu'il s'agit là peut-être d'une mémoire partielle car la faible diversité des sources ne permettrait pas de percevoir aussi bien le vécu et les contraintes des populations du royaume qu'à l'époque moderne. De plus, cette lecture pose pour sûr un problème d'échelle lorsque ces figures tutélaires sont comparées aux monarques postérieurs : avant le XV^e siècle, le champ de

¹⁰⁴ Cassard (Jean-Christophe), *L'âge d'or capétien... op. cit.* pp. 5-14.

¹⁰⁵ *Ibid* p. 47.

¹⁰⁶ *Ibid*.

¹⁰⁷ *Ibid*.

compétence des rois de France reste assez restreint au domaine royal et l'organisation de la société repose encore beaucoup sur des mécanismes locaux dont le roi n'est pas responsable.

Si l'on se tourne vers les principaux artisans de l'État monarchique, du côté de l'époque moderne cette fois, les représentations sont moins équivoques. François I^{er} est à la fois le roi de la victoire de Marignan (1515) et celui de la défaite de Pavie (1525), le prince des arts et le roi qui échoue à obtenir le titre impérial. Néanmoins, ce sont plutôt les représentations positives qui prédominent dans son cas. Lucien Bély le décrit lui-même ainsi : « il était jeune et ardent, sa forte carrure et sa haute taille le faisaient admirer de tous : il allait incarner à merveille le prince de la Renaissance, habile cavalier, soldats valeureux, amateur de musique, de peinture et d'architecture, mais aussi grand séducteur »¹⁰⁸. Tous les rois ne bénéficient pas de ces éloges : l'historien dresse un portrait bien différent de Louis XIII, un roi remarquablement oublié ou déconsidéré par les manuels scolaires et l'opinion publique, peut-être en raison de l'imaginaire véhiculé par Alexandre Dumas. Lucien Bély parle donc d'une jalousie de Louis XIII pour l'autorité royale, qu'il ferait respecter avec brutalité comme lors du siège de La Rochelle¹⁰⁹. Reprenant curieusement l'imaginaire véhiculé par les romans de cape et d'épée, l'auteur déclare : « Louis XIII, roi ombrageux, exigeant et glorieux, avait trouvé en Richelieu un homme capable d'imaginer pour la monarchie française une politique ambitieuse de puissance »¹¹⁰. Cette description suggère que la politique absolutisme développée à grande vitesse sous son règne ne serait pas de son fait mais de celui de son principal ministre. Le roi, lui, semble réduit à l'inaction : « Il n'aima pas sa femme Anne d'Autriche »¹¹¹, Versailles lui servirait de refuge, et sa santé serait fragile. Dans le même ordre d'idée mais pour Louis XIV, Daniel Dessert dresse un portrait péjoratif d'un monarque passif qui serait gouverné par ses subalternes. L'historien, qui a mis au jour avec pertinence le processus du système fisco-financier et de la dépendance de la monarchie moderne envers la noblesse qui la finance, franchit une étape étonnante dans son ouvrage *La Royale*¹¹². Le propos qui vise à cerner les étapes de la constitution de la marine française au temps du Roi-Soleil et à faire le bilan de ses succès et de ses échecs s'ouvre sur les modalités de sa gestion par le roi et Colbert. Dès les premières pages, Daniel Dessert fustige le roi qu'il considère totalement soumis à la volonté de son ministre et surintendant de la marine. Pour l'auteur, Louis XIV aurait compris qu'il était « jouet du système, bien plus qu'il n'en

¹⁰⁸ Bély (Lucien), *La France moderne... op. cit.* p. 86.

¹⁰⁹ *Ibid.* p. 272.

¹¹⁰ *Ibid.* p. 277.

¹¹¹ *Ibid.*

¹¹² Dessert (Daniel), *La Royale : vaisseaux et marins du Roi-Soleil*, Paris, Fayard, coll. « Les temps Modernes », 1996, 396 p.

est le maître. C'est là un constat amer et une atteinte à son orgueil »¹¹³. Cette citation laisse l'impression d'une exagération de l'impuissance du roi. Ce sentiment est accentué par la citation suivante, à la limite de l'uchronie : « Fouquet aurait pu donner à son règne un tour modéré, animé par une académie encyclopédique, digne de la Renaissance italienne »¹¹⁴. Le propos semble ici assez détaché de la réalité politique, avec Louis XIV présenté comme une marionnette du clan Colbert et des financiers, incapable de penser aux intérêts de l'État, qui aurait mis Nicolas Fouquet hors jeu par amour propre, au détriment de la France. Lucien Bély révèle quant à lui une toute autre perception de Louis XIV, en accumulant les expressions très méliorative cette fois, en contradiction totale avec la vision précédemment décrite : « Le classicisme allait triompher sous Louis XIV »¹¹⁵, « il avait la plus haute idée de son métier de roi »¹¹⁶, « Il avait naturellement de la majesté. Il aimait les habits somptueux et les pierres précieuses »¹¹⁷, « Il savait parler avec clarté et force, mais il s'efforçait d'être toujours courtois »¹¹⁸, « Il avait un prodigieux appétit et il aimait les exercices physiques comme l'équitation et la chasse »¹¹⁹. L'auteur met en valeur dans ces pages les supposées qualités du monarque. Il établit également un lien assez personnel avec le roi lorsqu'il se prononce sur les raisons de la disgrâce de Fouquet en 1661, prétendant connaître les états d'âme du monarque : « dans son cœur il avait déjà condamné son ministre, mais il se taisait »¹²⁰. Si les historiens s'appuient ici sur des travaux rigoureux pour faire remonter des réalités de l'Ancien Régime, l'interprétation reste partielle chaque fois. Le ton et les expressions employées laissent déceler la part de représentations personnelles, positives ou négatives, qui s'ajoutent comme deuxième couche à la première analyse rigoureuse des faits.

Au-delà de la nette opposition des points de vue qui peut créer des représentations contraires, les perceptions nuancées d'une figure royale et de ses agissements peuvent émerger de différences d'interprétation tout à fait subtiles. Dans son œuvre célèbre *Louis XIV et vingt millions de français*¹²¹, Pierre Goubert appuie sur la domination du monarque sur les États provinciaux, ces

¹¹³ Cornette (Joël), *Le roi absolu... op. cit.* p. 241.

¹¹⁴ *Ibid.*

¹¹⁵ Bély (Lucien), *La France moderne... op. cit.* p. 359.

¹¹⁶ *Ibid.* p. 369.

¹¹⁷ *Ibid.*

¹¹⁸ *Ibid.* p. 370.

¹¹⁹ *Ibid.*

¹²⁰ *Ibid.* p. 371

¹²¹ Goubert (Pierre), *Louis XIV et vingt millions de Français... op. cit.*

assemblées locales constituées de députés de la noblesse, du clergé et des villes, qui se réunissent pour gérer les finances de la province, l'assiette de l'impôt et consentir ou non aux nouveaux prélèvements du roi. Elles sont présentées comme une institution mise à mal par le roi, réunies seulement pour lui donner les moyens de financer sa politique de plus en plus couteuse. Cette lecture du rôle de États provinciaux insiste sur le caractère autoritaire du pouvoir absolu. De son côté, Arlette Jouanna interprète autrement la nature de ces États aux XVII^e siècle. Si elle observe de manière générale que « la distance qui séparait autrefois le vouloir et le pouvoir du roi, où pouvait s'insérer la vérification parlementaire ou le consentement des assemblées représentatives, s'amenuisait insensiblement »¹²², elle précise toutefois que les États provinciaux sont une institution qui est conservée. Respecter sa fonction est un moyen pour le roi de maintenir le dialogue avec la nation et de pouvoir la mobiliser encore et encore : « le roi finira par admettre leurs libertés parce qu'il trouvait en eux des prêteurs au crédit suffisamment solide pour augmenter ses caisses éternellement vides »¹²³. Sous cet angle d'observation, c'est le discours politique qui s'efface pour le dialogue pragmatique. Cet exemple de la relation maintenue permet alors de souligner que l'interprétation des faits du passé n'est pas une évidence face à laquelle toute lecture contraire marquerait un souhait conscientisé de déformer la réalité pour servir une idéologie pour ou contre la monarchie. Même lorsqu'elles sont confrontées entre elles, les sources restent soumises à l'appréhension d'individus qui possèdent leurs propres clefs de compréhension.

Un décalage des perceptions populaires et scientifiques

Précisons encore que parler des mémoires de la monarchie au pluriel fait sens dans le mesure où il peut exister une distance entre la perception d'un monarque et de ses actions auprès du grand public et l'analyse qu'en font les historiens. Ce point s'illustre particulièrement avec le personnage de Louis XVI dont l'action politique et la personnalité paraissent aujourd'hui peut-être plus limpides qu'auparavant. Evelyn Lever entend dresser en 1985 le portrait personnel de Louis XVI pour remettre en question l'image noire qui a pu l'affubler, forgée autour de son inaptitude à gouverner et d'un autoritarisme supposé si important qu'il aurait provoqué presque seul la Révolution française¹²⁴. L'auteure essaie d'étudier la figure royale en mettant ses actions en

¹²² Jouanna (Arlette), *Le pouvoir absolu... op. cit.* p. 319.

¹²³ *Ibid.*

¹²⁴ Lever (Évelyne), *Louis XVI... op. cit.*

perspective des bouleversements et des inerties de son époque. Elle le décrit comme un personnage ambivalent, à la fois progressiste dans la mesure où il souhaite entreprendre des réformes pour répondre aux crises de son règne avec ses ministres, mais aussi traditionaliste, préférant avant tout conserver l'héritage politique de la monarchie qui pèse sur ses épaules. Pour l'auteure, si une cause de la Révolution est à rechercher dans l'attitude du roi, ce n'est pas dans une quelconque forme de tyrannie mais dans au contraire dans un manque d'autorité qui aurait permis la montée des oppositions parlementaires, de la noblesse et de la haute bourgeoisie, qui ont cherché à gagner du pouvoir en soutenant le mouvement révolutionnaire¹²⁵. Lucien Bély complète cette analyse. Il déclare que « le nouveau roi avait de grandes curiosités intellectuelles »¹²⁶ et qu'il « voulut rompre avec la politique de son grand-père, jugée trop rigoureuse et impopulaire. Il voulait une forme de consentement global pour son action. Il rappela les parlements, le Grand Conseil, les cours des aides, abolis par Louis XV, lors d'un lit de justice le 12 novembre 1774 »¹²⁷. Il ajoute que les conditions d'existence de la population sous le règne du dernier Bourbon se seraient améliorées : jeune et mieux nourrie, elle souffrirait moins des épidémies et des disettes. Dans cette deuxième moitié du XVIII^e siècle, l'économie française rattraperait son retard sur le commerce et l'industrie de l'Angleterre¹²⁸. C'est pourtant cette attitude tolérante voire laxiste vis à vis des contre-pouvoirs qui finit par lui porter préjudice et précipiter le changement de régime. Maupeou, ministre de Louis XV, s'exprime sur le choix du roi de faire revenir les parlementaires : « J'avais fait gagner au roi un procès qui durait depuis trois siècles. S'il veut le perdre encore, il est bien le maître »¹²⁹. Et pourtant, Louis XVI reste associé à cette imaginaire de l'autoritarisme et de la tyrannie, peut-être davantage pour avoir régné avant le basculement et pour être parfois confondu avec Louis XIV, que pour la réalité de ses actions.

¹²⁵ Lever (Évelyne), *Louis XVI... op. cit.*

¹²⁶ Bély (Lucien), *La France moderne... op. cit.* p. 609.

¹²⁷ *Ibid.*

¹²⁸ *Ibid.*

¹²⁹ *Ibid.* p. 610

Des points de vue qui dépassent la neutralité scientifique

En fonction des interprétations données aux actions des acteurs du passé, le discours produit sur une figure royale et son règne peut être différent et induire des représentations contrastées que l'on retrouve parfois dans les manuels scolaires. Néanmoins, les chercheurs peuvent eux aussi être influencés par une certaine vision de la royauté et véhiculer des représentations dont ils furent la cible en premier.

Les représentations des historiens peuvent parfois se lire en filigrane de leur analyse. Il en va ainsi avec Arlette Jouanna lorsqu'elle évoque les tentatives d'Henri III puis d'Henri IV de ramener la paix dans le royaume. Elle déclare au sujet du premier : « le roi ne parvenait pas à se maintenir avec constance comme arbitre impartial entre les confessions, puisque, arguant de son pouvoir absolu de faire et défaire les lois, il finissait toujours par abroger les édits instituant une relative tolérance civile »¹³⁰. Cette citation semble souligner un parti pris contre le roi car elle appuie à demi-mot sur l'incompétence d'un roi qui ne saurait prendre les bonnes décisions pour son royaume et la cause protestante. Dans le contexte précis de la citation, ce propos peut sembler biaisé dans la mesure où il fait peser la responsabilité des errances politiques sur Henri III en faisant abstraction des conditions politiques difficiles de ce moment des guerres de Religion. Bien que les nuances ne manquent pas dans le reste de l'ouvrage, il semble bien ici, dans cet extrait, que la poursuite des conflits soit liée à l'incohérence d'une personne royale et non pas aux pressions extérieures qui s'exercent sur elle. Quelques pages plus tard, c'est la description d'Henri IV qui laisse transparaître les représentations de l'auteure, tant l'homme sensible à la cause protestante fait l'objet d'une description méliorative : « la personnalité vigoureuse d'Henri IV fit beaucoup pour accréditer cette nouvelle stature royale ; il sut incarner le mystère qui plaçait sa personne dans un espace sacré inaccessible aux humains ordinaires, « mitoyen entre les anges et les hommes » »¹³¹.

Même parmi les plus chercheurs les plus émérites, des représentations peuvent aussi émerger d'une manière curieusement notable. Joël Cornette s'attache généralement à faire la part des choses au sujet du règne de Louis XIV, parlant tout en nuances de son royaume comme « un territoire étrange où le dénuement le plus extrême voisine avec le luxe le plus ostentatoire, ce territoire où la violence la plus brutale côtoie les raffinements policés de la société de cour, ce territoire où la

¹³⁰ Jouanna (Arlette), *Le pouvoir absolu... op. cit.* p. 319.

¹³¹ *Ibid.* p. 322.

misère du plus grand nombre s'oppose à la gloire affichée du « plus grand roi du monde » »¹³². Pourtant, son parti pris devient des plus apparents à d'autres instants. Le spécialiste appuie par exemple sur les conséquences économiques désastreuses des guerres de Louis XIV sans nuancer le propos avec les apports de Pierre Goubert, confortant l'hypothèse selon laquelle le roi aurait mené la vie dure à ses populations :

« La guerre resta la grande affaire de ce règne dont elle fit la rudesse et la grandeur. Elle accaparait à elle seule la quasi-totalité des revenus de la monarchie et mobilisa plus d'un million de sujets au cours des vingt-cinq dernières années du règne. Soumis à l'impôt et au service de la milice créée en 1688, les sujets éprouvèrent le caractère impérieux voire tyrannique de la volonté royale. Volontaire ou forcée, leur contribution devint une préoccupation majeure de Louis XIV au crépuscule de son règne. »¹³³

Cette teinte négative couchée sur la politique royale jugée autoritaire est encore plus apparente quelques pages plus tôt, lorsque l'auteur fait mention d'une habitude à l'hyperpersonnalisation de la puissance en France d'une époque à l'autre. Il annonce que celle-ci a éclot avec François I^{er}, pour renaître avec le panache blanc d'Henri IV, avant d'être sanctuarisée avec Versailles. Il précise surtout que c'est « une spécificité qui a traversé les siècles, les régimes, les révolutions. Jusqu'à notre monarque républicain »¹³⁴. L'analogie entre le président de la République au pouvoir au moment de l'écriture de l'ouvrage en 2017 est assez transparente. Elle devient même criante quelques lignes plus tard : « Une grande part de notre modernité [...] puise ses origines dans les lumières et les ombres de la France du Grand Siècle. Assurément, le nouveau Louis XIV est arrivé ! »¹³⁵. L'imaginaire négatif rattaché au Roi-Soleil est ici réactivé avec vivacité pour critiquer précisément la personnalité du président de la République. Sans être explicités, les éléments que critique Joël Cornette ici apparaissent directement à l'esprit, ce qui témoigne de la force de ces représentations sur la monarchie.

Loin d'être cantonnées aux manuels scolaires les plus anciens, les représentations sur les rois de France sont au contraire un sujet vivant. Elles ne cessent d'être réactivées, renforçant ou déformant l'imaginaire que l'on se fait de la monarchie et des personnages royaux. Ces

¹³² Dré villon (Hervé), *Les rois absolus... op. cit.* p. 9.

¹³³ Cornette (Joël), *Le roi absolu... op. cit.* p. 222.

¹³⁴ *Ibid.* p. 219.

¹³⁵ *Ibid.* p. 232.

représentations sont très disparates selon les individus, d'une vision plutôt positive pour les figures médiévales les plus mentionnées à une perception assez négative pour les rois absolus. Certaines figures comme Louis XIV divisent beaucoup les historiens car elles sont à la fois associées à une histoire glorieuse et une histoire plus sombre. Cela peut brouiller l'interprétation et produire des représentations diversifiées qui donnent lieu à des discours parfois contraires, notamment dans les manuels. Ces représentations sont toutefois assez autonomes et existent en parallèle de résultats scientifiques plus nuancés, comme c'est le cas avec Louis XVI. Leur présence dans la conscience collective est d'autant plus compréhensible que ce sont parfois les chercheurs eux-mêmes qui les diffusent, laissant entrevoir subrepticement leur point de vue personnel. Le constat de la présence de représentations à tous les niveaux établi, demandons-nous maintenant comment produire tout de même un discours scientifique pouvant être repris dans l'enseignement du secondaire.

III. Dépasser les représentations ?

S'il paraît bien naturel que le grand public comme les historiens aient leur propre manière de concevoir le monde, la royauté et les monarques, il convient de rappeler que la connaissance doit se fonder sur un idéal d'objectivité. Rechercher le consensus historique, lorsque c'est possible, doit donc permettre de faire émerger un discours cohérent qui peut ensuite être diffusé. Clarifier ce discours permet ainsi de donner à la société la possibilité de se saisir de son passé pour le comprendre et développer un sens critique utile au quotidien.

Une historiographie en renouvellement

Précisons d'abord que ce travail pour faire évoluer les représentations vers le vrai n'est pas de toute simplicité : il est parfois difficile de retoucher à l'image d'un roi lorsque celle-ci est bien ancrée dans la communauté scientifique ou dans la mémoire collective. Plusieurs couches de représentations surimposées à un sujet doivent parfois être déconstruites pour mettre à jour les connaissances, et ces nouvelles lectures appellent alors d'autres lectures pour confronter les thèses récemment soulevées. Hervé Drévilhon évoque ainsi une difficulté à étudier la personne de Louis XIV, au règne fondamental dans la mémoire et à l'image déjà beaucoup traitée :

« Roi ordinaire d'un règne extraordinaire, Louis XIV conservait une place tout à fait singulière dans l'historiographie républicaine. Les historiens qui s'attaquent à ce monument semblent éprouver le poids d'une autorité, qui est à la fois celle du roi et d'un siècle dont chacun se sent l'héritier. »¹³⁶

L'auteur montre cependant que cet effort d'objectivation par de nouvelles études est une nécessité pour sortir d'une vue seulement guidée par les représentations :

« La parution du livre de Pierre Goubert [Louis XIV et vingt millions de Français (1966)] ouvrit le temps des bilans contrastés. En 1986, François Bluche, animé d'un incontestable désir de réhabiliter Louis XIV, ne pouvait évidemment nier les misères et les rigueurs du siècle. Son portrait du roi soleil restaurait une image dont il ne niait pas les aspérités, ni les rugosités. Tout était alors question de dosage entre les parts d'ombre et de lumière »¹³⁷.

Les travaux des historiens sur le Roi-Soleil oscilleraient donc aujourd'hui entre la critique et l'apologie, faisant plus ou moins pencher la balance d'un côté ou de l'autre. Le *Louis XIV* de Jean-Christian Petitfils (1992)¹³⁸ dresse ainsi un portrait hagiographique du monarque et de son Grand Siècle tandis que qu'Olivier Chaline dénonce l'attitude du roi dans *Le règne de Louis XIV* (2005)¹³⁹. Dans un cas comme dans l'autre, les auteurs qui s'opposent dans leur discours ont en moins en commun de devoir s'appuyer sur des travaux préexistants comme ceux de Pierre Goubert : que leurs ouvrages soient un éloge à la politique de Louis XIV ou non, il n'est plus possible de n'étudier que la personne royale sans prendre en compte l'impact de sa politique sur la vie des petites gens de l'époque. Éloigner la focale de la personne du roi pour comprendre le rapport entre la personne, la fonction et le royaume est ainsi une bonne manière de remettre les représentations en perspective.

Penser la monarchie au-delà de l'individualité pour tendre vers le consensus

Ce n'est finalement pas tant le sujet des rois pris dans leur individualité, mais plutôt celui de la monarchie pensée simultanément comme une période historique et un modèle d'organisation des sociétés, qui doit être le plus rigoureusement caractérisé pour fournir au citoyen une connaissance

¹³⁶ Dré villon (Hervé), *Les rois absolus... op. cit.* p. 142

¹³⁷ *Ibid.*

¹³⁸ Petitfils (Jean-Christian), *Louis XIV*, Paris, Perrin, coll. « Tempus », éd. 2021, 1028 p.

¹³⁹ Chaline (Olivier), *Le règne de Louis XIV*, Paris, Flammarion, coll. « Au fil de l'histoire », 2014, 810 p.

sur le passé. C'est ce sujet de la monarchie, et plus particulièrement les étapes de sa construction et ses héritages, que les programmes scolaires mettent en avant dans le secondaire. Faire l'histoire de la monarchie en appuyant sur les apports des différents règnes permet de lisser ces représentations individuelles qui touchent souvent à la personnalité des rois pour percevoir plutôt les dynamiques politiques et sociales plus utiles à la compréhension du monde. Hervé Dré villon souligne qu'au Moyen Âge et sous l'Ancien Régime, le roi est une forme de figure de référence unificatrice qui doit lier et rassurer les membres du corps social : « l'assistance aux pauvres témoigne du rôle essentiel joué par la personne même du roi, dans l'articulation entre les formes laïques de la politique et ses motivations spirituelles »¹⁴⁰. Contrairement à certaines perceptions actuelles nourries par la vie fastueuse de cour auprès de la haute noblesse, le roi n'est pas supposé œuvrer pour son propre bien ou celui de ses proches mais pour le bien commun. Au Moyen Âge en tout cas, le pouvoir thaumaturgique des rois vise à illustrer ce lien entre Dieu, le roi et le peuple. À l'époque moderne cette fois, la priorité bascule du modèle du « bon roi » vers le bien de l'État, justifiant des choix parfois immoraux au nom de la chose publique. Les personnes royales ne sont plus seulement jugées pour elles-mêmes mais aussi parce qu'elles sont sujettes à cristalliser autour d'elles des formes de ressentiment induites par la recherche du bien commun les pousse à diriger l'État d'une main de fer : « L'intérêt public est le seul objectif du prince et de ses conseillers [...] Louis XIII et Richelieu ont ainsi fortement accru l'anxiété et le désarroi de la noblesse : pouvoir coercitif [et] pouvoir accru des intendants »¹⁴¹. C'est cette politique qui s'affranchie des contrepoids au nom du bien commun qui complexifie l'étude de la monarchie et de ses principaux acteurs : une politique ambivalente qui justifie la répression suscite forcément des représentations ambivalentes au sujet de son investigateur. L'écart plus ou moins grand qui subsiste souvent entre la politique absolutiste pratiquée et les espérances de la population explique peut-être que des actions menées au nom de tous peuvent provoquer des frustrations : si l'absolutisme semble généralement accepté sous le règne de François I^{er} parce qu'il incarne le prince de la Renaissance et que la pratique suit encore peu la théorie, laissent un espace de liberté, il en est autrement pendant les guerres de Religion lorsque le monarque ne parvient plus à garantir la paix civile. Face à ses échecs, le pouvoir du roi ne se justifie plus. Avec le règne d'Henri IV puis de Louis XIII, le roi semble de nouveau être un élément fédérateur et son autorité est acceptée de nouveau. Les choses changent encore avec les événements de la Fronde pour l'« installation, cette fois sans contestations massive, et avec le désir

¹⁴⁰ Dré villon (Hervé), *Les rois absolus... op. cit.* p. 93

¹⁴¹ Cornette (Joël), *Le roi absolu... op. cit.* p. 50.

ardent de tous les « gens de bien », d'un État absolu qu'au même moment le philosophe anglais Thomas Hobbes identifie au Léviathan, bientôt confondu, jusqu'à l'aveuglement, avec le « Roi-Soleil » »¹⁴². L'expression « jusqu'à l'aveuglement » souligne bien que la machine absolutiste s'est renforcée de trop dans cette fin du XVII^e siècle, au point de provoquer de nouvelles inimitiés. Entre 1685 et 1695, la hausse de fiscalité de 35% pour financer l'état de guerre pèse sur les populations, et la courte récupération de 1705-1706 est annihilée par l'hiver 1709. Dans ces moments de crises où l'État ne parvient pas à garantir le bien commun, c'est l'image royale elle-même qui est entachée et qui nourrit les représentations à venir. Pour autant, d'autres angles d'étude des mêmes périodes justifient davantage la raison d'État et : face aux difficultés de cet hiver, l'État cherche à acheter du blé sur les marchés étrangers et à rééquilibrer les stocks de blé entre les régions très touchées par le froid et les régions épargnées, minimisant les effets du froid sur l'agriculture¹⁴³.

Ce conflit entre les affres de la monarchie et ses épisodes d'efforts ou de grandeur permettent de comprendre l'existence d'une mémoire aussi partagée sur la royauté et ses principaux acteurs. L'attitude des personnes royales ne s'explique pas seulement par leur caractère ou leurs ambitions mais aussi par nombre de dynamiques bien plus larges et parfois contraignantes avec lesquelles ils interagissent. Les représentations sur les rois ne doivent donc pas être individualisées à l'extrême, au risque de dissimuler le poids de cet environnement. Roland Mousnier prend justement la mesure de ces dynamiques qui nous défendent d'avoir une lecture immuable de la monarchie : « comment, après avoir repoussé l'idée de monarchie absolue, ils l'ont finalement acceptée, du moins une grande partie d'entre eux ; et comment, néanmoins, un autre modèle continua à hanter leur conscience jusqu'à émerger clairement au XVIII^e siècle, avant que la Révolution ne vienne le consacrer »¹⁴⁴. Avec le développement en France de deux modèles d'identification politique aussi antagonistes que la monarchie et la république, il n'est pas surprenant que les représentations soient aussi vivaces et contrastées. Pour permettre aux individus de dépasser leurs représentations positives ou négatives qui ciblent les figures royales, il vaut peut-être mieux leur faire prendre de la hauteur, leur donner la possibilité de se saisir de cette histoire de la monarchie dans son ensemble, avec toutes ses périodes, ses nuances et ses réalités pratiques.

¹⁴² Cornette (Joël), *Le roi absolu... op. cit.* p. 219.

¹⁴³ *Ibid.* p. 69.

¹⁴⁴ Jouanna (Arlette), *Le pouvoir absolu... op. cit.* p. 65.

Faire disparaître totalement les représentations sur les rois de France paraît en définitive bien illusoire. L'histoire de la monarchie et des figures royales est une histoire vivante, qui peut émouvoir et qui prête au débat. Depuis le Moyen Âge et l'époque moderne déjà, les commentaires sur les rois existent comme réaction directe à leur politique. Ces ressentis à chaud, transmis dans les sources, donnent aux historiens matière à commenter et à interpréter, avec des écueils parfois, de sorte que le discours produit sur la monarchie est pluriel et ne permet pas faire ressortir une vérité unique. Chaque auteur prend donc en compte le palimpseste des lectures des figures royales pour proposer à partir des faits une nouvelle vision d'un roi, et tenter de faire la lumière sur la réalité de son existence et de sa pratique du pouvoir. Pour autant, si les auteurs cherchent à écrire avec rigueur en s'appuyant sur les travaux de leurs prédécesseurs, il n'empêche que les orientations données à leurs ouvrages restent partisans et que certaines valeurs peuvent ressurgir au-delà du texte. Ce n'est finalement que par la confrontation de ces partis pris et par la recherche d'une contextualisation permanente qu'il est possible de construire un discours empreint de neutralité, aussi imparfaite soit-elle. Sans nier les représentations, il convient de tenter de les dépasser pour diffuser les enseignements de l'héritage des rois. C'est la mission que devraient avoir les manuels scolaires lorsqu'il s'emparent du sujet de la monarchie.

Conclusion de la première partie

Voici menée à son terme une première réflexion sur la construction de l'image des rois de France et ses réceptions dans la longue durée. L'objectif était de saisir avant tout la nature des représentations qui ont cours sur les figures royales et les enjeux qui se dissimulent derrière, pour pouvoir déterminer maintenant celles qui ont pris corps dans les manuels scolaires et qui influencent peut-être le regard des élèves. Il y a un intérêt à noter l'écart qui subsiste entre la réalité historique établie aujourd'hui, aussi diffuse soit-elle, et les représentations qui sont toujours présentes dans les manuels.

Nous interrogeons en introduction la variabilité de ces représentations sur les rois. Ce que montre cet état de la recherche, c'est que les représentations ne sont définitivement pas uniformes : il existe des images bien différentes d'une figure à l'autre, parfois disqualifiantes mais tout aussi souvent mélioratives. Elles peuvent viser la personnalité du roi ou bien son action politique, même lorsque celle-ci n'est pas forcément en corrélation directe avec les événements qui peuvent être reprochés à la personne royale. Cette variabilité des représentations s'explique avant tout par la confrontation de volonté des rois de diffuser une certaine image de leur règne à travers des programmes iconographiques et le dessein de certains de leurs contemporains de pointer plutôt les failles des règnes. Ces premières images servent d'appui aux auteurs du siècle des Lumières et à ceux de la fin du XIX^e siècle qui élaborent un grand récit à l'approche de la Grande Guerre. La figure royale est alors davantage manipulée qu'elle n'est décrite, dans l'objectif de renforcer le sentiment national autour de modèles et de contre-modèles pouvant mobiliser la jeunesse. C'est dans cette période de remobilisation d'une mémoire utile des rois que les anecdotes sur les personnes royales semblent prendre le devant sur le plan politique. Au cours du XXI^e siècle et en lien avec l'influence de l'école des Annales ensuite, les rois et leurs environnements politiques sont retravaillés par des historiens soucieux de proposer une lecture plus objective des événements. La personnalité royale est alors remise en perspective des conditions d'exercice du pouvoir dans le contexte social et politique des règnes.

Ces nouvelles approches révèlent une prise en compte de la complexité de faits, justifiée par la mesure de l'écart qui subsiste entre le discours royal et la réalité pratique. L'objectif contemporain tient donc avant tout à faire comprendre comment ces hommes au destin hors-normes ont influencé le devenir de tous en participant largement au processus de formation de l'État monarchique.

Malgré toutes ces précautions et la quête de neutralité des historiens, ces derniers continuent de dévoiler en filigrane leur ressenti personnel vis à vis des figures royales. Cette partialité semble le plus souvent involontaire, alimentée notamment par un rapport au source descendant qui oriente le regard ou par des valeurs individuelles qui infléchit légèrement l'appréciation des savoirs. Néanmoins, d'autres auteurs ou d'autres moments sont davantage tournés vers l'utilisation des représentations sur les figures royales à des fins conscientes, pour construire une interprétation différenciée ou renforcer un propos idéologique. Les références communes et la confrontation des sources sont alors le seul moyen de transcender ces divisions pour tendre vers le vrai. Il reste maintenant à se tourner vers le corpus de manuels scolaires sélectionné dans le cadre de cette étude pour faire émerger les représentations qui demeurent dans les manuel et tenter d'estimer leur influence sur la perception des rois, de la monarchie et de l'État pour les élèves.

Deuxième partie : quel recours aux figures royales dans les manuels scolaires pour quel discours sur les rois, la monarchie et l'État ?

S'il est impossible de percevoir à travers les seuls manuels scolaires comment se définissent aujourd'hui les représentations des individus sur les rois de France, leur étude permet toutefois de percevoir les intentions recherchées par leurs auteurs. En partant du postulat que ces manuels peuvent avoir une incidence sur la constitution de l'imaginaire des élèves qui en étudient le contenu, il reste donc possible d'approcher ces représentations. Ce prisme reste toutefois déformant dans la mesure où les manuels sont loins d'être les seuls vecteurs d'images et de compréhension des événements pour les élèves, qui restent aujourd'hui confrontés à des médias de plus en plus diversifiés. C'est donc davantage l'intention historique et politique qui est étudiée ici plutôt que ses effets. Trois questions générales peuvent servir de fil directeur pour l'analyse des manuels scolaires.

Premièrement, quelle vision des rois de France les manuels scolaires donnent-ils ? Est-elle positive, négative ou neutre ? Deuxièmement, et à partir des seules informations récoltables en ce sens, comment les Français se représentent-ils en définitive ces rois de France ? Troisièmement, les manuels s'en tiennent-ils à la diffusion d'une culture publique ou sont-ils en lien avec l'idéologie des régimes au pouvoir et les missions qu'ils se donnent ?

Ces premières interrogations en dissimulent d'autres subsidiaires : l'enracinement de représentations négatives au sujet des rois de France existe-t-il vraiment ou la réalité est-elle plus nuancée ? Et qu'en est-il des non représentations ? Des représentations uniformes des rois de France existent-elles dans les manuels, ou sont-elles diversifiées selon les personnages ? Existe-t-il une évolution du message véhiculé au cours de la formation d'un même individu, selon le cycle scolaire ? Les rois sont-ils mis en avant pour eux-mêmes ou pour comprendre l'histoire de la construction de l'État ? Enfin, les manuels semblent-ils influencés par les régimes au pouvoir ?

Plutôt que de répondre indépendamment à ces questions dans des parties distinctes, celles-ci serviront plutôt de lignes directrices ou de grille de lecture auxquelles se référer pour se plonger dans l'étude des manuels scolaires et faire ressortir leur richesse pour saisir au mieux le phénomène de construction et de diffusion des représentations des rois de France.

Chapitre IV : Propos préalable à l'analyse du corpus des manuels scolaires

Il convient avant tout de préciser la manière dont les manuels ont été utilisés pour tenter de dégager une réflexion sur les représentations des rois transmises par les manuels scolaires. Pour cette recherche, c'est la démarche hypothético-déductive qui est privilégiée : quelques hypothèses de recherche sont soumises à des tests empiriques pour déterminer si elles se vérifient ou non. Le choix est fait dès le départ de s'intéresser à toutes les mentions des rois de France qui sont faites dans les manuels scolaires. L'objectif est de concevoir la manière dont les rois y sont dépeints, de déterminer si les rois reçoivent tous le même traitement ou si certaines figures sont particulièrement valorisées ou critiquées, ou encore de saisir le regard que portent les concepteurs des manuels scolaires sur la place de la monarchie dans l'histoire de l'État.

Sélection du corpus de sources

Plutôt que de sélectionner a priori quelques rois qui auraient marqué ces périodes, comme Philippe Auguste pour le Moyen Âge, François I^{er} pour la Renaissance, Henri IV pour les guerres de Religion, Louis XIV pour le parachèvement de l'absolutisme ou Louis XVI pour la période révolutionnaire, il est préférable de relever toutes les mentions des rois dans leur ensemble. En effet, la fréquence des mentions et leur absence même peuvent en dire aussi long sur les personnages que le contenu lui-même. Aussi, procéder par une sélection en amont reviendrait intégrer dès le départ un biais de représentation, le mien, avec les personnages que je crois les plus importants pour l'histoire nationale ou l'école. Ce n'est qu'après ce travail de prélèvement que ces mentions peuvent être analysées.

Les manuels de primaire, de collège et de lycée sont traités comme un ensemble commun car l'intérêt est de se pencher sur une vision d'ensemble de l'image des rois. Des précisions peuvent néanmoins être apportées lorsque les analyses pointent dans des directions contraires selon les niveaux. Avant d'entrer dans l'essentiel de l'étude des manuels, un regard sera porté sur les programmes actuels du Bulletin officiel et les fiches Eduscol associées mises à disposition des enseignants par le ministère de l'Éducation nationale, afin de saisir au mieux, dès en amont, pour quelles raisons les figures royales sont mobilisées durant les années de CM1, de 5^e et de 4^e, puis de seconde et de première. Les manuels, relativement étiolés, permettent moins de comprendre les

raisons de cette mobilisation des figures que leurs effets possibles, d'où la nécessité de consulter en amont les ressources institutionnelles.

Précisons que les manuels à destination des enseignants et les simples cahiers d'exercices des élèves sont mis de côté, car leur recours semble plus aléatoire dans un contexte où mêmes les manuels classiques pensés pour l'usage des élèves sont de moins en moins utilisés, tout du moins dans leur ensemble. Cela s'explique par le sentiment général du corps enseignant et des instituts de formation que les exercices proposés dans ces ouvrages sont peu adaptés à la réalité des classes, mais aussi par des raisons pratiques comme la généralisation de l'usage du diaporama qui permet de tirer des documents et des informations de sources extrêmement variées tout en évitant les erreurs disséminées dans les manuels. Les enseignants préfèrent ainsi sélectionner un corpus qui s'adapte aux enseignements qu'ils souhaitent proposer plutôt que d'adapter leur enseignement en fonction du contenu des manuels. L'étude des manuels reste toutefois pertinente car les documents qu'ils contiennent nourrissent tout de même pour beaucoup ces diaporamas dans le secondaire, en puisant de part et d'autre. Les synthèses de cours proposées à l'intérieur constituent d'ailleurs pour l'enseignant une bonne entrée en matière pour préparer chaque chapitre. L'usage des manuels à l'école reste donc conséquent, mais la manière de les utiliser tend à se diversifier alors que les professeurs n'hésitent plus à opérer des découpes.

Voici présentés dans un tableau les manuels utilisés pour les programmes contemporains ayant été édités entre 2016 et 2019 :

Tableau descriptif des manuels scolaires utilisés	Inscription dans le programme	Manuel 1	Manuel 2	Manuel 3	Manuel 4	Nombre de pages sélectionnées
Primaire (CM1)	Chapitre 2 « Le temps des rois » ; Chapitre 3 « Le temps de la Révolution et de l'Empire »	SEDRAP 2018	Magnard 2017	Hatier « Les temps modernes » 2014	Hatier « Le moyen âge » 2014	72

Tableau descriptif des manuels scolaires utilisés	Inscription dans le programme	Manuel 1	Manuel 2	Manuel 3	Manuel 4	Nombre de pages sélectionnées
5^e	Séquence 3 « L'affirmation de l'État monarchie dans le royaume des Capétiens et des Valois » (thème 2) ; Séquence 3 « Du Prince de la Renaissance au roi absolu (François I ^{er} , Henri IV, Louis XIV) (thème 3)	Nathan 2014	Magnard 2016	Le livre scolaire 2016	X	99
4^e	Séquence 3 « La révolution française et l'Empire : nouvel ordre politique et société révolutionnée en France et en Europe » (thème 1)	Nathan 2016	Hachette 2016	X	X	16
Seconde	Séquence 2 : « La Méditerranée médiévale : espaces d'échanges et de conflits à la croisée de trois civilisations » (thème 1) ; Séquence 1 : « L'affirmation de l'État dans le royaume de France » (thème 3)	Nathan 2019	Nathan 2019 (2 ^e direction)	Hatier 2019	X	95

Tableau descriptif des manuels scolaires utilisés	Inscription dans le programme	Manuel 1	Manuel 2	Manuel 3	Manuel 4	Nombre de pages sélectionnées
Première	Séquence 1 : « La Révolution française et l'Empire : une nouvelle conception de la nation » (thème 1)	Nathan 2019	Hachette 2019	Nathan 2019 (2 ^e direction)	X	21

Voilà l'ensemble des moments du programme où la figure des rois apparaît, une organisation édictée par le bulletin officiel de 2015 pour le collège et de 2019 pour le lycée¹⁴⁵.

Méthodologie d'analyse des sources

Afin de rechercher des réponses et d'exploiter au mieux le corpus documentaire disponible, le choix est fait d'appliquer une méthode quantitative doublée d'un regard qualitatif, plus secondaire.

La première méthode, celle de l'analyse quantitative et comparée, permet de donner du relief aux nombreuses impressions qui ont résulté de la lecture des sources. Les pages sélectionnées sont toutes celles où les rois de France apparaissent, de manière centrale dans les documents textuels et les illustrations et dans les parties dédiées aux cours, ou bien de manière périphérique avec les titres ou les encarts qui servent de compléments d'information, à l'instar des bulles bibliographiques, des chronologies ou des documents qui évoquent le roi sans s'y référer directement. C'est en quantifiant ces occurrences qu'il est possible de relever les répétitions, de voir ce qui apparaît le plus, ce qui apparaît peu et ce qui n'apparaît pas. Ce traitement quantitatif peut confirmer des impressions mais aussi dégager de nouvelles pistes de raisonnement.

Un tableur¹⁴⁶ a été constitué pour prélever ces informations. Les résultats de la saisie doivent être lus de la manière suivante : les rois rencontrés dans les manuels ont été consignés en lignes

¹⁴⁵ Pour le collège : https://www.education.gouv.fr/bo/15/Special11/MENE1526483A.htm?cid_bo=94717.

Pour le lycée : <https://www.education.gouv.fr/bo/19/Special1/MENE1901577A.htm>.

¹⁴⁶ Voir le fichier PDF joint avec le mémoire.

selon l'ordre de leur apparition dans les sources. Les qualifications de ces différentes mentions des rois ont quant à elles été disposées en colonnes. Ce sont donc quinze manuels qui ont été intégrés dans le tableur du plus petit niveau au plus avancé. L'alternance gris/blanc pour le fond marque le passage à un nouveau manuel, tandis que les quelques bandes noires horizontales signifient le changement de niveau. Le groupe de colonnes au fond orangé permet de référencer les pages qui correspondent aux mentions consignées : numéro de la page, niveau concerné, année d'édition puis éditeur. Plusieurs mentions peuvent figurer pour une même page. Lorsque cela semble utile, certaines de ces pages sont directement jointes à annexe. Il faut pour les autres consulter les manuels scolaires utilisés pour ce mémoire, disponibles à ce jour à la bibliothèque de l'INSPE Saint-Agne de Toulouse. Les colonnes mises en valeur en jaune sont celles qui contiennent toutes les qualifications retenues pour l'analyse quantitative. Avant tout, le nombre de mentions d'un même roi pour un manuel donné afin de voir ceux qui sont le plus et le moins mis en avant, ainsi que le nombre de mentions complémentaires qui comprennent toutes les pages où plusieurs rois sont mentionnés à la fois. Pour le décompte, des croix sont inscrites à chaque mention tandis que les nombres affichés dans les cases vertes correspondent au résultat final des mentions simples pour un même roi. Les cases jaune pâle en face sont le total des mentions complémentaires pour le même roi dans le manuel donné. Il est parfois noté « +X » dans certaines cases du décompte lorsque les mentions sur une même page partagent le même sens mais sont trop nombreuses sur une même page pour les comptabiliser une à une de manière pertinente. Ces mentions supplémentaires ont déjà été intégrées pour former les totaux dans les cases vertes. La lecture des colonnes suivantes est plus évidente : la nature de la mention d'abord, soit le cadre dans lequel elle figure (image, texte, encart...). Le terme « composition » est employé à la place de la nature pour une mention lorsque la page comprend trois documents ou plus qui traitent d'un même roi. Pour un document ou deux, les mentions sont chaque fois individualisées. Ensuite, le tableur consigne la valeur de la mention : il s'agit là de voir si la mention traite le roi d'une manière positive, négative ou neutre. Encore, une colonne est prévue pour préciser le niveau du discours associé à la mention relevée : le propos porte-t-il sur le roi, la monarchie ou l'État ? Enfin, c'est l'objectif probable recherché par les auteurs du manuel qui est recherché, soit la raison pour laquelle la mention existe. Un dernier ensemble de colonne est à mentionner, sur fond violet cette fois. Il s'agit des thèmes évoqués par la mention et de remarques supplémentaires qui ont pu servir à élaborer l'analyse produite par ce mémoire. Les mentions contenant une croix dans la dernière colonne violette sont celles dont les remarques ont directement servi à la constitution du propos livré ci-dessous. Les cases de la colonne ne contenant pas la croix sont des remarques complémentaires, libres à l'étude, qui ont pu servir à penser le sujet mais qui n'ont pas été ajoutées au propos au risque de perdre en intelligibilité.

Grâce à cet outil, il devient possible de dégager quelques tendances et de regrouper les mentions des différents rois pour observer les nuances qui peuvent se dévoiler dans ce traitement, selon le cycle scolaire ou les figures royales. Des tableaux synthétiques des résultats ont été mis à disposition en bas du premier tableau de saisie. Ils seront employés dans cette partie et repris en annexe.

Pour en revenir aux méthodes d'analyse, la seconde, qualitative, se caractérise par une sélection attentive des pages les plus chargées de représentations sur les rois de France, qu'elles soient positives ou négatives. L'attention est portée sur les illustrations et le texte bien sûr, mais aussi sur le vocabulaire qui peut être lourd de signification, sur le rapport entre les ensembles textuels et illustratifs, sur les choix de sujet, et donc les absences. Une vigilance particulière est portée sur le niveau du discours : les critiques des rois visent-elles la personne pour elle-même, ou sont-elles plutôt portées sur l'État monarchique ? Il peut être question du roi comme individu, mais aussi de son pouvoir, de la nature de son pouvoir, des attributs du pouvoir, de l'idéologie du pouvoir... Cette vigilance vise encore la différence de traitement qui peut avoir lieu entre les différents rois. Au vu de la quantité des mentions des rois ou des actions liées qui donnent à les voir sous un jour particulier, il est relativement difficile de caractériser l'exhaustivité des messages transmis. L'objectif poursuivi par cette méthode qualitative est plutôt de préciser les analyses dégagées par la méthode quantitative et de réfléchir sur la construction souhaitée des savoirs. Si les manuels semblent suivre assez généralement la recherche sur les règnes en particulier ou les actions politiques, certaines insistances et choix de traitement permettent quand bien même de se faire une idée de l'imaginaire qui se rattache encore aux rois de France.

Un regard sur les programmes en lien avec l'étude des manuels scolaires

Pour l'histoire-géographie en France, les contenus et les modalités de mise en œuvre des programmes sont « très codifié[s] »¹⁴⁷. Leur organisation révèle donc d'une orientation qui est choisie en amont mais rien ne traduit explicitement les raisons des choix opérés pour les rois de France. Il est tout au plus possible de se rattacher à l'objectif général rappelé dans les instituts de formation, soit de « former un citoyen éclairé et engagé dans la Cité »¹⁴⁸ en veillant à l'acquisition

¹⁴⁷ De Cock (Laurence), « Ce qui se joue autour des débats sur l'enseignement de l'histoire » [en ligne], 12 octobre 2018.

¹⁴⁸ Legris (Patricia), « Poser (enfin) autrement la question de l'enseignement de l'histoire » *Aggiornamento hist-geo* [en ligne], 11 septembre 2016.

d'un « socle commun des connaissances et des compétences »¹⁴⁹. À cet égard, travailler sur la construction de la monarchie française pourrait apparaître à la fois comme un moyen de donner des référents culturels communs aux élèves et de leur apprendre à exercer leur raison critique. Pour autant, cette codification forte mais obscure des programmes ne colle pas tout à fait avec les manuels scolaires qui sont exécutés par des éditeurs privés et restent avant tout d'une interprétation des programmes sur laquelle le ministère de l'Éducation n'a pas la main¹⁵⁰. De fait, il faut déjà préciser que les choix effectués par les manuels scolaires ne rendent pas tout à fait compte de l'intention initiale du ministère. Pour cette raison, il convient avant tout de se pencher sur l'analyse des résultats tirés des manuels et de jeter un regard sur le contenu des programmes scolaires actuels publiés au Bulletin officiel, ainsi que sur les fiches Eduscol mises à disposition des enseignants pour la conception de leurs cours. Les premiers documents ont une valeur contraignante et permettent d'observer le minimum que les enseignements donnés dans les classes du pays doivent avoir en commun, tandis que les seconds, également publiés par le ministère, donnent plutôt des propositions de mise en œuvre qui prolongent et précisent la demande ministérielle. C'est par la comparaison effectuée entre ces préalables et le corps des manuels que le niveau du discours de ces derniers peut parfaitement être saisi.

Dans les programmes du premier degré¹⁵¹, il semble que l'histoire-géographie a avant tout pour vocation d'établir un rapport au temps et à l'espace pour les jeunes élèves, qui apprennent alors à dissocier l'histoire de la fiction et à comprendre que le monde actuel est l'héritier de longs processus. Les éléments historiques abordés sont toujours une découverte et seront repris plus tard : le manque de nuances qui pourrait survenir dans l'approche des rois ou de la monarchie tient donc peut-être davantage au souhait de conserver pour le moment l'essentiel de ce qui est intelligible pour les élèves, soit l'évènement simple dépourvu d'une épaisseur analytique, plutôt que de délivrer un message chargé idéologiquement sur les monarques. Le thème 2 de CM1 « Le temps des rois » évoque ainsi quatre figures royales pour quatre chapitres : « Louis XI, le « roi chrétien » au XIII^e siècle », « François I^{er}, un protecteur des Arts et des Lettres à la Renaissance », « Henri IV et l'édit de Nantes », puis « Louis XIV, le roi Soleil à Versailles ». Les représentations qui ont cours sur les personnages royaux peuvent déjà trouver une forme d'explication dans cette schématisation des règnes proposée aux élèves dès l'enfance, puisque le sujet d'étude porte sur le pouvoir royal et ses permanences au prix de raccourcis difficilement évitables. Nous y reviendrons, mais cette

¹⁴⁹ Legris (Patricia), « Les programmes d'histoire et de géographie de la libération à 2010 », *Aggiornamento hist-geo* [en ligne], 23 janvier 2024.

¹⁵⁰ De Cock (Laurence), « Ce qui se joue autour des débats sur l'enseignement de l'histoire », art. cit.

¹⁵¹ Programmes du cycle 3 : <https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo8/MENE1300396A.htm>.

catégorisation des rois de France se prolonge au collège, confirmant par la répétition une logique d'interprétation qui pourrait être discutée. L'organisation du thème 3 de l'année de CM1 semble préparer elle aussi le terrain pour l'émergence de représentations : son premier chapitre s'intitule « De l'année 1789 à l'exécution du roi : Louis XVI, la Révolution, la Nation ». Le roi, sa mise à mort et l'abolition de la royauté semblent alors être la prémisse nécessaire à l'émancipation des peuples permise par la Révolution qui fait la passerelle entre le temps du roi et celui de la Nation.

Au collège¹⁵², les repères sont cette fois approfondis pour proposer une réflexion sur les relations entre les temps, les espaces et les phénomènes sociaux. L'étude historique gagne en complexité et le sujet royal paraît moins figé, avec une explicitation plus prononcée des évolutions et des ruptures. Si la « formation des citoyens » prime toujours et pourrait laisser supposer une fin utilitariste de l'histoire, les programmes précisent toutefois que « les professeurs traitent [leur discipline] selon les démarches et les orientations historiographiques qu'ils jugent pertinentes ». Comme le programme a valeur de loi pour les enseignants, cette seule citation suffit à rappeler que les contenus enseignés n'ont pas pour vocation de diffuser une idéologie qui déformerait la réalité pour servir des idées politiques. Au collège, la priorité semble porter plutôt de nos jours sur l'acquisition de compétences écrites et orales que sur la transmission de contenus spécifiques. Les représentations émergentes sont ainsi à rechercher dans l'analyse fine des choix opérés et d'un discours qui se veut dépolitisé et objectif, sans jamais pouvoir l'être tout à fait. Le chapitre 3 du thème 2 de 5^e s'intitule ainsi « L'affirmation de l'État monarchique dans le Royaume des Capétiens et des Valois ». Il y est question de la manière dont le gouvernement royal pose les bases d'un État moderne en s'imposant aux pouvoirs féodaux et en développant un appareil administratif à l'échelle du royaume. Si aucune idéologie particulière ne se lit à la lecture de ce programme, il paraît toutefois évident que ses concepteurs cherchent ici à raconter l'histoire de la formation de l'État contemporain, reliant de fait, parfois assez artificiellement, le vie et l'œuvre des rois à cette construction. Il en va de même pour le chapitre 3 du thème 3 « Du Prince de la Renaissance au roi absolu (François I^{er}, Henri IV, Louis XIV) » qui reprend la présentation thématique des rois proposée au primaire mais en ajoutant une réflexion de fond sur les circonstances qui conduisent à l'évolution du régime. Le chapitre 3 du premier thème de 4^e « La Révolution française et l'Empire » finit de compléter cette étude du passage progressif de la monarchie à la République par l'émergence de l'État, mais la place du roi y est bien moins centrale. Voici donc une première observation : les intentions des programmes vis à vis des figures royales ne sont pas univoques elles et peuvent donc être différenciées d'un niveau à l'autre. Si l'année de 5^e laisse beaucoup de places aux figures individuelles royales qui ont fait l'histoire des rois de France, des premiers Capétiens

¹⁵² Pour le collège : https://www.education.gouv.fr/bo/15/Special11/MENE1526483A.htm?cid_bo=94717.

aux Bourbons, l'année de 4^e s'intéresse plutôt aux phénomènes sociaux qui marquent la période postérieure : la place laissée à Louis XVI est faible et celle de son prédécesseur est inexistante.

Au lycée enfin¹⁵³, l'étude historique gagne encore en précision. Il ne s'agit plus seulement de présenter des personnages qui incarnent des époques comme au primaire ou d'expliquer la succession des événements historiques, mais aussi d'approcher les sources au plus près pour comprendre que l'histoire est faite par l'ensemble des choix d'acteurs qui ont des conséquences. À ce titre, des personnages comme Louis XVI voient leur action remise en débat. Pour les années de seconde, de première et de terminale, l'histoire est définitivement employée à enrichir l'esprit de jeunes citoyens prêts à entrer dans la vie active. L'étude de l'histoire de la monarchie contenue entre le Moyen Âge et la fin de l'Ancien Régime se réduit à un seul semestre en fin de seconde, pour une année placée sous l'intitulé des « Grandes étapes de la formation du monde moderne », puis au premier chapitre de première avec la Révolution française. Au total, l'Antiquité et le Moyen Âge comptabilisent réciproquement un chapitre au lycée dans la filière générale, pour sept pour l'époque moderne, mais vingt-deux pour l'époque contemporaine. L'histoire ancienne est donc ici employée pour expliquer les grandes dynamiques politiques, culturelles, économiques et sociales à l'origine de la formation du monde contemporain. Cette part réduite consacrée aux rois et à leur période par rapport au collège démontre que l'affirmation de la Nation entre la Révolution et les grandes guerres du XX^e siècle prime maintenant sur la constitution de l'État. Faut-il y voir là une forme de dépréciation de cette histoire médiévale et moderne et de leurs acteurs, à commencer par les rois de France, ou ce choix s'explique-t-il plutôt par la volonté de prioriser un sujet qui a encore peu été abordé ? En dépit de cette faible quotité horaire sur l'ensemble du lycée, l'année de seconde pousse la réflexion sur le sujet des rois. Le premier chapitre du thème 3 s'intitule « L'affirmation de l'État dans le royaume de France ». Le Bulletin officiel recommande de mettre en avant le rôle de la guerre dans la construction de l'État monarchique, d'évoquer l'extension du territoire soumis à l'autorité royale, de parler du développement de l'administration, de l'impôt et du contrôle de la vie économique. Quatre points de passage et d'ouverture (PPO), soit des sujets dont le traitement est obligatoire pour l'enseignant, convoquent directement les personnes royales ou leur rôle : c'est le cas des PPO « 1539 - L'ordonnance de Villers-Cotterêts et la construction administrative française », « Versailles, le « roi-soleil » et la société de cour » puis « L'Édit de Nantes et sa révocation » dans le chapitre sur l'État moderne en seconde. En première, le PPO « Décembre 1792 - janvier 1793 - Procès et mort de Louis XVI » s'intègre dans le chapitre 2 du thème 1 « L'Europe face aux révolutions ». Si les objectifs notionnels du lycée insistent moins sur les personnages royaux, ces points de passage remettent l'accent sur les figures royales. Le sujet de la monarchie et

¹⁵³ Pour le lycée : <https://www.education.gouv.fr/bo/19/Special1/MENE1901577A.htm>.

des rois semble donc évoqué plus rarement au lycée qu'au collège, tout en permettant d'entrer dans le détail de l'action de quelques figures de manière ponctuelle. Ces points sont l'occasion de remettre en avant le récit et les acteurs historiques, alors que le cycle pousse plutôt sur l'étude des phénomènes et des dynamiques.

Les fiches Eduscol disponibles en ligne¹⁵⁴ permettent d'avoir un nouvel éclairage sur la démarche initiée dans les programmes du bulletin officiel. Au collège, les fiches sur le chapitre médiéval mettent directement l'accent sur le rôle qu'ont joué les rois : « Nous ne saurions trop recommander de s'appuyer sur des figures majeures ou des événements clés propres à rendre ces évolutions concrètes pour des élèves de 12 ans »¹⁵⁵. Certains personnages sont ensuite cités comme modèles, affirmant déjà la tendance officielle à privilégier certaines figures à d'autres : « le prestige religieux de la monarchie française est à son apogée avec le règne de Louis IX (1226-1270) »¹⁵⁶. Cette tendance est renforcée par le caractère gras employé dans la fiche pour cette phrase. L'exemple de Philippe Auguste est encore donné pour étudier le renforcement du pouvoir du roi du point de vue militaire. Le chapitre correspondant aux rois absolus renforce cette tendance à l'individualisation de la fonction monarchique. Trois figures emblématiques sont mentionnées l'une après l'autre, avec un retour à la ligne chaque fois : « François I^{er}, roi humaniste parmi les nobles » ; « Henri IV, roi de consensus contre les factions » ; « Louis XIV, roi guerrier maître de la noblesse »¹⁵⁷. Nous le verrons, cette organisation du programme se reflète particulièrement dans les choix de documents opérés dans les manuels. Louis XIV est particulièrement mis en lumière sur Eduscol : parmi les repères, ce n'est pas un événement de son règne mais le règne lui-même qui figure : « 1661-1715 : le règne de Louis XIV ». Pour autant, les fiches n'encouragent pas à traiter seulement les personnalités royales mais à prendre de la hauteur. Voici certains des « écueils à éviter » précisés en fin de fiches : « Traiter en tant que tels règnes de Soliman, Charles Quint, de François I^{er}, d'Henri IV ou de Louis XIV sans les relier à la problématique du thème », « confondre idéologie absolutiste et la réalité de la pratique du pouvoir « absolu » sous Louis XIV ». Voilà un indice sur le niveau du discours qui pourrait caractériser les manuels scolaires. Un autre indice souligne quant à lui le traitement inégal des rois : la fiche Eduscol sur le chapitre des Lumières évoque à plusieurs reprises Frédéric II de Prusse, le « despote éclairé » et s'appuie sur Montesquieu ou Diderot pour traiter du pouvoir royal en France, sans jamais mentionner la personne de Louis

¹⁵⁴ Pour le collège : <https://eduscol.education.fr/298/histoire-geographie-cycle-4>.

Pour le lycée : <https://eduscol.education.fr/1667/programmes-et-ressources-en-histoire-geographie-voie-gt>.

¹⁵⁵ Fiche Eduscol du thème 2 d'histoire de 5^e, chapitre 3 : <https://eduscol.education.fr/document/17845/download>.

¹⁵⁶ *Ibid.*

¹⁵⁷ *Ibid.*

XV¹⁵⁸. Si Louis XVI est présent dans le chapitre sur la Révolution, il n'a pas la même empreinte que ses prédécesseurs absolutistes : le repère « 1789 : début de la Révolution française » lisse les événements pour faire ressortir les apports de la période sans s'attarder sur les événements intermédiaires qui conduisent au renversement du pouvoir royal¹⁵⁹.

Du côté du lycée, les fiches s'alignent sur l'esprit des programmes : dans le premier chapitre du thème 3 de seconde, il est question de l'enjeu de « comprendre les aléas et la logique de la construction de l'État tel que nous le connaissons aujourd'hui »¹⁶⁰. Le sujet semble moins les personnages royaux que leur participation au devenir de l'État. La fiche incite d'ailleurs à définir dès le départ la notion d'État en passant par les théories de Machiavel. Quand bien même, la personne royale n'est pas mise de côté pour faire une histoire de l'État ; il est même reconnu qu'elle est intrinsèquement liée à l'affirmation de cette institution. Le chapitre se retrouve ainsi encadré par les deux citations contradictoires attribuées à Louis XIV, l'une apocryphe « L'État, c'est moi », l'autre réelle : « Je m'en vais mais l'État demeurera toujours »¹⁶¹. L'objectif est de donner aux élèves les clefs pour comprendre comment ces deux citations en apparence contradictoires décrivent toutes deux des aspects coexistants de l'histoire de l'État. Il est question à ce titre d'une « confusion permanente existant entre le service domestique du prince et le service de l'État »¹⁶² et la fiche fait mention des débats qui existent entre historiens sur la capacité réelle du roi et de l'État moderne à s'émanciper des réseaux de fidélité pour gouverner le royaume. Le programme semble ainsi articuler étroitement les différentes notions de la personnalité royale, de la monarchie et de l'État : si les écueils évoquent le risque de « confondre l'histoire de l'État avec celle de des institutions ou avec celle de la figure royale »¹⁶³, la fiche rappelle aussi que « La France de Louis XIV est une référence incontournable pour tous les gouvernements européens ». L'étude quantitative des manuels scolaires vise en partie à éclairer ce questionnement lié aux niveaux de discours qui s'entremêlent bien souvent. Enfin, les fiches révèlent la neutralité souhaitée dans l'enseignement de l'histoire, même au sujet d'un roi comme Louis XVI qui pourrait incarner l'anti-modèle républicain. Cette neutralité que nous évoquons maintenant et sur laquelle nous appuierons, ce n'est pas seulement chercher un équilibre entre la critique et la louange, mais surtout dépasser l'intérêt porté à l'individu pour l'intégrer plutôt dans une dialectique analytique avec le royaume et la

¹⁵⁸ Fiche Eduscol du thème 1 de 4^e. chapitre 2 : <https://eduscol.education.fr/document/17851/download>.

¹⁵⁹ Fiche Eduscol du thème 1 de 4^e. chapitre 3 : <https://eduscol.education.fr/document/17851/download>.

¹⁶⁰ Fiche Eduscol du thème 3 de 2nd. chapitre 1 : <https://eduscol.education.fr/document/23410/download>.

¹⁶¹ *Ibid.*

¹⁶² *Ibid.*

¹⁶³ *Ibid.*

société qui l'entoure. La fiche sur la Révolution en première évoque ainsi le courage face à la mort du roi qui, contrastant avec l'indécision politique de sa vie, aurait continué de galvaniser les courants monarchistes du siècle suivant¹⁶⁴. Elle définit encore comme écueil le fait de « laisser entendre que la nation ne s'inscrit pas dans l'héritage centralisateur des rois qui ont précédé la Révolution »¹⁶⁵. Que reste-t-il de cette *in fine* de cette rigueur d'objectivation dans les manuels scolaires ?

Quelques variations selon le cycle pour le traitement des rois dans les manuels scolaires

Les manuels scolaires des années 2016-2020 présentent dans leur ensemble une forme sensiblement identique, comme « une sorte de patchwork où s'entremêlent des doubles pages thématiques, un cours écrit (de plus en plus court), des exercices, des entraînements méthodologiques et beaucoup de supports iconographiques »¹⁶⁶. Dans son entretien de 2013 avec *Le Monde*, Laurence De Cock souligne la difficulté de caractériser la portée idéologique de ces documents, dans la mesure où ils répondent avant tout à des injonctions commerciales et croisent les documents sans logique d'organisation d'ensemble autre que celle de pouvoir servir aux professeurs et convaincre les établissements de passer commande. Compte tenu de ce caractère éclectique des manuels, c'est davantage le discours produit à partir et au-delà des documents par le professeur qui peut être vecteur de connaissances et de représentations, alors que la forme des manuels est rarement sauvegardée. Rappelons donc ici la distance qui subsiste entre les objectifs recherchés par les manuels et leur impact réel sur les élèves. Toute mesure gardée, il est possible de déterminer quelques tendances qui caractérisent les manuels scolaires et les distinguent d'un cycle scolaire à l'autre, produisant des discours quelque peu différenciés.

Au primaire, l'accent est mis sur la mise en valeur des grands rois, peut-être pour susciter une forme d'émerveillement, donner le goût de l'histoire ou faciliter l'acquisition de repères à l'aide de grandes figures facilement mémorables. Quatre portraits sont particulièrement appuyés : Saint-Louis pour le Moyen Âge puis François I^{er}, Henri IV, Louis XIV et Louis XVI pour l'époque moderne. Chaque fois, des textes et des illustrations tendent dans des directions thématiques

¹⁶⁴ Fiche Eduscol du thème 1 de 1^e chapitre 1 : <https://eduscol.education.fr/document/23413/download>.

¹⁶⁵ *Ibid.*

¹⁶⁶ De Cock (Laurence), « Sur l'enseignement de l'histoire, entretien avec Laurence De Cock », *Aggiornamento hist-geo* [en ligne], 27 avril 2019.

attribuées aux individualités royales : Louis IX pour l'administration royale et la justice, François I^{er} pour le rayonnement des arts et le développement du français comme langue officielle avec l'ordonnance de Villers-Cotterêts, Henri IV comme roi de paix, puis Louis XIV pour la grandeur du royaume incarnée dans Versailles. Quelques figures royales sont enfin mentionnées plus ponctuellement comme Philippe Auguste, Philippe le Bel ou Catherine de Médicis. En dépit de cette tendance à assimiler les rois à des grandes dynamiques de la monarchie, la manière de présenter les individualités royales reste fortement nuancée. Loin de mettre sur un piédestal les personnages royaux en valorisant seulement la grandeur de leurs règnes, les éléments qui servent la critique sont abordés : pour Louis XIV, les pages qui mettent en évidence la misère du peuple ou le coût des guerres sont remarquées. Concernant Louis XVI, et en réponse au souvenir personnel, négatif et partial évoqué au début de ce mémoire, les manuels n'édifient pas une dénonciation exagérée de sa personne. La parole est donnée au roi qui se retrouve humanisé : « Peuple, je meurs innocent ! Je pardonne aux auteurs de ma mort »¹⁶⁷. La critique est faite en mesure par une explicitation du contexte révolutionnaire et sans insister trop lourdement sur la condamnation de la monarchie. Ces deux tendances, soit l'incarnation des sujets et le sens de la nuance, sont assez caractéristiques du primaire mais ne sont pas spécifiques à ce cycle. Au primaire seulement, les critiques négatives dépassent quelques fois les seuls choix de documents ou d'agencement, avec des propos assez anecdotiques qui se détachent du raisonnement scientifique¹⁶⁸. Nous reviendrons ultérieurement sur ce point au moment de l'analyse de la valeur du discours.

Au collège, les manuels reprennent largement pour l'époque moderne la trinité François I^{er} - Henri IV - Louis XIV en cohérence avec l'organisation des savoirs donnée par les programmes. Louis XVI est toujours réservé à l'année de 4^e. Pour le Moyen Âge par contre, l'évolution est plus marquée avec la figure de Louis IX qui semble s'effacer pour préférer celle de son grand-père Philippe Auguste. Les personnalités évoquées sont plus nombreuses, d'Hugues Capet à Charles VII. De plus, si l'histoire faite au primaire semble plutôt pensée pour permettre aux élèves d'identifier les grandes périodes¹⁶⁹, celle enseignée au collège paraît moins binaire : les monarques ne sont plus présentés pour eux-même mais pour faire émerger les caractéristiques de la monarchie et de son évolution. Les arts et les progrès administratifs du roi de la Renaissance, le roi de paix et le roi

¹⁶⁷ *Reporters Histoire CMI/CM2 - Manuel*, éditions SEDRAP, 2018, p. 69.

¹⁶⁸ *Les temps modernes Histoire & Histoire des arts CE2/CM1/CM2*, coll. « les petits Magellan », Hatier, 2014, p. 19
Ibid. p. 25

Se référer à l'Annexe 2.

¹⁶⁹ Legris (Patricia), « Les programmes d'histoire et de géographie de la libération à 2010 »... art. cit.

absolu de droit divin sont traités tour à tour dans une démonstration générale censée expliquer la formation de l'État monarchique.

Au lycée enfin, la tendance du collège à aborder les rois dans leur diversité se renforce. L'exemple le plus frappant est peut-être l'apparition de Louis XIII qui accompagne la notion de raison d'État. Totalement absent des manuels scolaires des cycles précédents, Louis XIII devient dès lors assez présent. Les nuances sur l'œuvre des rois semblent aussi prendre une place plus conséquente au lycée, n'étant plus seulement attribuées par défaut aux dernières pages des chapitres mais intégrées aux doubles pages exposant les documents principaux. Il en va ainsi des aspects sombres du règne de Louis XIV, à l'instar de la politique religieuse du roi et ses conséquences, avec la mobilisation de documents caricaturaux évoquant les dragonnades et leurs effets sur les populations plutôt qu'un survol du sujet des minorités religieuses avec un extrait de l'édit de Fontainebleau¹⁷⁰. Cette place croissante donnée à la nuance n'est pas forcément à rechercher dans un parti pris idéologique ; les éditeurs des manuels étant le plus souvent identiques d'un cycle à l'autre ; mais dans la possibilité de pousser plus loin le discours. Les élèves ayant progressé dans leur parcours scolaire, ils sont plus aptes à percevoir la complexité des événements. Aussi, les notions parfois découvertes au collège sont reprises et approfondies au lycée : il est donc possible de délaisser les orientations thématiques facilement assimilables mais quelque peu manichéennes pour entrer dans la réalité des règnes¹⁷¹. Enfin, la structure des manuels du lycée donne le sentiment qu'ils ne doivent pas être employés de la même manière qu'au primaire ou au collège. Pour les premiers cycles, les doubles pages dédiées à des thèmes spécifiques en lien avec les programmes, comme le développement de l'administration royale ou bien les arts au service du pouvoir, peuvent être utilisées telles quelles en classe pour peu que le professeur consente à se fier à ces propositions didactiques. Les documents illustrés et textuels se complètent de titres, d'encarts et de questions pour proposer un tour sommaire mais diversifié et suffisant de chaque thématique. Au lycée, les doubles pages ne paraissent pas endosser la même fonction. Les documents sont nombreux et plus similaires les uns aux autres, comme s'il ne s'agissait plus de proposer aux élèves un horizon des points à aborder mais d'adresser aux professeurs un corpus exploitable pour la préparation des cours.

La diversité supérieure des documents mis à disposition pour étudier les rois de France au lycée ne doit pas pour autant laisser entendre que le sujet occupe une place plus importante dans l'enseignement et la formation des élèves. Bien au contraire, les rois et plus largement les époques

¹⁷⁰ *Histoire - Géographie Enseignement moral et civique 5^e*, le livre scolaire, 2016, p. 175.

¹⁷¹ Audigier (François), « Histoire et Géographie : des savoirs scolaires en question entre les définitions officielles et les constructions scolaires »... art. cit.

médiévales et modernes occupent une place mineure dans les programmes de lycée - nous l'évoquions précédemment. Cela diffère beaucoup de la planification du collège, où chaque année scolaire correspond à une grande époque historique. Quel sens donner à cette limitation de la place des rois dans les programmes et donc dans les manuels, en comparaison de thématiques plus proches du monde contemporain ? Peut-être faut-il comprendre que le temps n'est plus à l'étude des rois. Cela dit, la question reste chargée en représentations et elle devient vivace en particulier dans les moments de crise institutionnelle, lorsque d'aucuns tentent de prêter au gouvernement quelque trait peu enviable de la monarchie.

En dépit de ces différences tout juste esquissées entre niveaux, les manuels scolaires des différents cycles conservent une structure commune, reposant sur des illustrations et des textes nombreux, dont l'importance tend à réduire progressivement l'espace dédié aux propositions de cours par rapport aux manuels des décennies précédentes¹⁷². Bien que la manière d'atteindre les objectifs disciplinaires ou idéologiques varie quelque peu d'un cycle à l'autre, avec une précision accrue et un niveau de discours qui s'élargit peu à peu, il semble qu'il existe une certaine continuité dans les intentions portées par les manuels au sujet des rois. Pour ces raisons, les manuels de l'ensemble des cycles sont désormais traités ensemble afin de faire ressortir des données comparables entre elles. Détaillons donc la manière dont les rois sont abordés dans le corpus pour rechercher les incidences que ces traitements peuvent avoir sur les représentations collectives.

¹⁷² *Histoire Géographie Classe de cinquième collèges*, Armand Colin, coll. « Classiques hachette », 1978, 208 p.
Histoire Géographie 5^e, Bordas, 1978, 256 p.
Du moyen âge aux temps modernes, Bordas, coll. « Louis Girard », 1965, 333 p.

Chapitre V : Les mentions des rois dans les manuels scolaires, quelles conclusions sur la diffusion des représentations ?

Cinq études statistiques successives, consignées en annexe et faites à partir de données relevées dans le tableur qui joint à ce mémoire, permettent de saisir le sens que donnent les manuels à la présence des rois de France. Il convient d'abord de faire le point sur le décompte du total des mentions des rois de France, pour percevoir ceux qui ressortent le plus et ceux qui sont passés sous silence. C'est par ce moyen qu'il est possible de comprendre autour de quelles figures, et donc de quelles notions, les représentations des individus ont le plus de chances de se former. Ensuite, ces mentions devront être analysées pour pouvoir tirer quelques conclusions sur la place des rois dans l'imaginaire contemporain et le poids des manuels dans l'édification de ces représentations.

Des personnages royaux inégalement représentés dans les manuels

Le constat est sans appel : les manuels ne donnent pas la même place à chaque monarque. Certains sont de très loin préférés à d'autres, soit parce qu'ils ont davantage marqué la mémoire, soit parce que les sources sont peut-être plus nombreuses, soit parce qu'ils servent plus aisément de cas d'école pour servir une démonstration sur le fonctionnement de la monarchie ou son évolution vers la notion d'État. Au total, pour les quinze manuels consultés, 499 mentions de rois de France ont été relevées, soit 499 moments où les personnages ont été évoqués d'une manière ou d'une autre¹⁷³. Sur toutes ces mentions, deux personnages sortent du lot : Louis XIV en tête, et de loin, avec 154 mentions à lui seul, soit une représentation comptant pour 31% du total¹⁷⁴. Comment expliquer cette surreprésentation ? L'hypothèse la plus évidente tient peut-être au fait que Louis XIV incarne le plus l'aboutissement de l'État, une notion qui s'inscrit au cœur des programmes. Le roi est représenté de toutes les manières possibles, à la guerre, à la cour, dans des tableaux symboliques montrant sa gloire. Un document de seconde évoquant la création de l'Académie française, qui se suffirait à lui-même, est ainsi accompagné d'un tableau de Louis XIV montrant le roi comme un protecteur des arts¹⁷⁵ : la tendance tient à attribuer tous les mérites du règne à son roi

¹⁷³ Consulter le tableau 1. Se référer à l'Annexe 1.

¹⁷⁴ *Ibid.*

¹⁷⁵ *Histoire 2nd*, Nathan, coll. « Sébastien Cote », 2019, p. 157.

alors que les institutions de l'époque et les grands acteurs, comme Pierre Paul Riquet avec le Canal du Midi par exemple, ont conservé une large part d'auto-détermination.

Cette surreprésentation peut déjà être déjà mise en miroir d'une parfaite sous-représentation cette fois, celle de Louis XV, un roi qui n'apparaît à aucun moment dans aucun des manuels étudiés. Cela interroge car c'est plutôt sous ce règne que l'État, dont les mécanismes ont certes été mis en place pour beaucoup sous Louis XIV, dispose le plus d'officiers et de relais dans le royaume pour s'instituer. C'est par contre sous Louis XIV que l'autorité royale est la plus forte, avant que les contre-pouvoirs, notamment parlementaires, ne revoient le jour. Ce constat questionne l'imaginaire collectif : il semble ainsi exister une confusion entre le degré d'autorité de l'État centralisé et le niveau de fonctionnement effectif de l'État. Les manuels ne retiennent pas ici comme aboutissement de la formation de l'État le règne où il est le plus ramifié et développé, mais plutôt celui où le message politique est plus fort. Avec Louis XV, Versailles est moins le centre névralgique du pouvoir, les institutions sont déjà développées, et cette histoire du pouvoir tire moins vers l'émerveillement avec un règne qui tend plus dans la continuité que dans la rupture. L'homme providentiel semble ici intéresser davantage que la structure, ce qui peut constituer un paradoxe compte tenu de l'objectif des chapitres de 5^e et de seconde visant à souligner comment l'État s'autonomise peu à peu par rapport à la personne royale. Ce n'est pas le seul paradoxe concernant la surreprésentation de Louis XIV dans les manuels : si les programmes scolaires et le nombre de documents insistent fortement sur l'importance de traiter le règne du Grand Siècle, l'organisation du programme de l'année de 5^e ne permet pas d'y accorder le temps recommandé : à la différence de François I^{er} et d'Henri IV qui sont déjà évoqués dans les deux premiers chapitres du dernier thème de l'année, Louis XIV n'est évoqué que dans le dernier chapitre de celui-ci. Plus encore, les professeurs, nombreux, qui ne parviennent pas à clôturer le programme de 5^e font forcément l'impasse sur le dernier chapitre, puisque la chronologie imposée ne permet pas de le traiter avant : bien des élèves arrivent donc en classe de 4^e en n'ayant jamais entendu parler de Louis XIV. C'est bien sûr un problème dans la mesure où l'année suivante insiste beaucoup sur les transformations sociales et politiques qui se sont produites en France jusqu'à conduire à la Révolution française. Le contre-modèle à l'absolutisme doit alors se passer de son modèle.

En deuxième position de la représentation totale se trouve François I^{er} avec 70 mentions pour 14% du total, ce qui le place déjà assez en retrait par rapport au roi soleil¹⁷⁶. Pour autant, le roi est représenté dans des documents très nombreux pour des thématiques variées, comme la guerre, le

¹⁷⁶ Consulter le tableau 1. Se référer à l'Annexe 1.

mécénat ou les tensions religieuses. Cette représentation est peut-être plus diversifiée que pour le roi soleil, avec des portraits très différenciés : on retrouve évidemment celui de Jean Clouet mais aussi d'autres comme le portrait de Jean de Tillet. Le roi de la Renaissance et le roi absolu de droit divin émergent ainsi au-dessus du lot. Un cours proposé dans un manuel de seconde au sujet de l'évolution de la société pendant l'époque moderne illustre ce fait¹⁷⁷ : le propos est subdivisé en trois temps : 1515 à 1559, 1559 à 1661 puis 1661-1715. Ce séquençage temporel fait la part belle aux deux règnes évoqués comme la première borne et la dernière correspondent à leur durée. Tous les autres rois modernes sont alors compris entre ces deux bornes de manière indifférenciée, comme s'ils n'avaient régné que sur un temps d'adversité entre un premier moment de grandeur et un autre d'où la monarchie ressort grandie. Il s'agit là d'une vision téléologique proposée par le manuel : il est certain que les contemporains d'Henri IV ou de Louis XIII n'avaient pas le sentiment de vivre dans un temps intermédiaire, dans l'attente de l'arrivée au pouvoir de Louis XIV. Pourtant, sur ces trois temps, aucun nom de roi n'est mentionné, à l'exception de celui du roi soleil, qui est d'ailleurs évoqué à quatre reprises dans la même page¹⁷⁸. L'inégale représentation des monarques n'est donc pas qu'une question de quantité mais aussi d'agencement, avec des personnages qui se retrouvent invisibilisés : le manuel n'évoque pas François I^{er} lorsqu'il mentionne les avancées de l'époque, mais il ne manque pas de rappeler le rôle de Louis XIV.

La représentation du monarque de la Renaissance est ensuite suivie par celles d'Henri IV et de Louis XVI, pour respectivement 57 et 54 mentions, soit environ 11% chaque fois¹⁷⁹. À la différence des deux premiers, ils sont moins mentionnés pour des thématiques diversifiées que pour des événements spécifiques pour lesquels ils ont joué un rôle, à savoir la proclamation de l'Édit de Nantes et la fin de la monarchie. Cette succession de rois au sommet de la représentation, tous les quatre comptant donc pour 66% du total, n'a en fait rien de surprenant : les programmes demandent à tous les niveaux de passer par ces personnages lorsqu'il faut aborder l'État, tandis que le quatrième ne peut être évité lorsque la Révolution française est évoquée. La comparaison entre ces rois est souvent établie, en particulier par la juxtaposition des portraits de François I^{er} et Louis XIV, pour montrer les progrès de l'absolutisme et le développement de l'État : le François I^{er} de Jean Clouet, qui tient son originalité à la manière dont il figure avec réalisme les traits du roi, cède le pas au tableau de Louis XIV plus symbolique de Hyacinthe Rigaud qui revêt les insignes royaux pour

¹⁷⁷ *Histoire 2nd*, Nathan, coll. « Sébastien Cote », 2019, p. 172.

¹⁷⁸ *Ibid.*

Se référer à l'Annexe 2.

¹⁷⁹ Consulter le tableau 1. Se référer à l'Annexe 1.

représenter l'objet politique qui s'exprime par le roi¹⁸⁰. François I^{er}, Henri IV et Louis XIV en particulier constituent un trio de tête de la monarchie que l'éditeur Hatier convoque comme « essentiels » dans ses pages récapitulatives¹⁸¹.

Après ces quatre monarques, le nombre de mentions pour les rois chute drastiquement : Louis IX, en cinquième position, n'est mentionné que 19 fois, dont 11 au primaire, pour moins de 4% du total¹⁸². Il s'agit là d'une surprise personnelle pour un personnage qui me paraissait bien connu des générations plus anciennes et qui semblait aussi valorisé chez Ernest Lavisse¹⁸³. Pour Jean-Christophe Cassard, « le bon roi de justice tend à s'éclipser des mémoires » face à d'autres figures plus récentes, suivant des effets de mode ou selon les personnages qui ont fait l'actualité¹⁸⁴. Les rues et les places portant son nom seraient peu nombreuses, de même que les établissements publics au nombre de deux, à Toulon et à Paris. Louis IX aurait pourtant constitué longtemps un modèle, même pour Louis XIV qui se sert de son nom pour créer la plus haute distinction militaire de l'Ancien Régime, la croix de Saint-Louis, qui inspira Napoléon Bonaparte pour la légion d'honneur en 1802. Cette mémoire se serait progressivement effacée, ne laissant subsister que la mémoire scolaire, réduite aujourd'hui aux premières années du cycle¹⁸⁵. À l'inverse, Louis XIII est mentionné en suivant 17 fois, soit 3% des 499 occurrences, mais 15 fois au lycée¹⁸⁶. Il souffre de sa situation entre son prédécesseur le roi de paix et son successeur le roi de guerre. Il n'y a qu'au lycée, lorsque l'approfondissement des thèmes permet le détail et la nuance, qu'il n'est plus totalement éclipsé par ces derniers. Ensuite, ce sont Hugues Capet, Philippe Auguste, Charles VII et Louis XI qui apparaissent le plus, avec 16, 14, 12 et 10 mentions, pour une représentation située entre 3% et 4%¹⁸⁷. Ce niveau de représentation correspond à des temps bien identifiés, du primaire au lycée, où les rois sont systématiquement mentionnés, non pas pour eux-mêmes, mais parce qu'ils permettent d'étudier avec efficacité une thématique associée. Hugues Capet est donc abordé pour le changement dynastique de l'avènement des Capétiens et son sacre, Philippe Auguste pour le pouvoir militaire et la bataille de Bouvines, Charles VII pour son association avec Jeanne d'Arc et

¹⁸⁰ *Histoire Géographie Enseignement moral et civique 5^e*, Nathan, 2016, pp. 174-175.
Se référer à l'Annexe 2.

¹⁸¹ *Histoire 2nd*, Hatier, 2019, p. 193.

¹⁸² Consulter le tableau 1. Se référer à l'Annexe 1.

¹⁸³ Lavisse (Ernest), *Histoire de France de la Gaule à nos jours... op. cit.*

¹⁸⁴ Cassard (Jean-Christophe), *L'âge d'or capétien... op. cit.* p. 692.

¹⁸⁵ *Ibid.* p. 703.

¹⁸⁶ Consulter le tableau 1. Se référer à l'Annexe 1.

¹⁸⁷ *Ibid.*

la reconquête du royaume dans le cadre de la guerre de Cent ans, puis Louis XI pour la tenue des États généraux.

Toutes les figures précédemment énoncées, au nombre de 10, comptabilisent ensemble 421 mentions pour 84% du total. Les 16% restants sont partagés entre les vingt-quatre autres rois que compte la monarchie entre Hugues Capet et la fin de l'Ancien Régime. Nombre d'entre eux ne sont jamais mentionnés, tandis que certains, comme Henri II qui a pourtant régné onze ans, ne le sont qu'une fois¹⁸⁸. Ces mentions exceptionnelles surviennent généralement lorsque le document qui évoque une figure royale est particulièrement efficace pour aborder un sujet donné, plus efficace même que ne l'aurait été un équivalent qui aborderait le même sujet avec une personnalité plus connue. C'est ainsi qu'Henri II se retrouve mentionné pour le sujet des écrouelles à partir d'un parchemin particulièrement figuratif, bien que le roi ne soit pas particulièrement connu pour cet aspect que l'on attribue plus généralement à d'autres identités comme Saint-Louis.

Au-delà du nombre des mentions, l'importance des rois transparait également par l'espace occupé concrètement par les différentes mentions. Quelques rares pleines pages ou doubles pages mettent en valeur certaines figures : c'est le cas une fois pour Louis XVI, puis, sans surprise, trois fois pour Louis XIV¹⁸⁹. Cela paraît logique compte tenu du fait qu'il est le roi le plus représenté, mais cela s'explique aussi probablement par le fait qu'il est le roi le plus souvent associé à la majesté¹⁹⁰. Encore, lorsque plusieurs rois se retrouvent mentionnés sur une même page, par exemple pour une synthèse, c'est Louis XIV qui occupe le plus de place. Deux branches d'un schéma heuristique d'un manuel de seconde sont dédiées à Louis XIV tandis que François I^{er} et Henri II s'en partagent une, et Henri IV et Louis XIII une autre¹⁹¹.

Ainsi, il apparaît que les représentations des rois dans les manuels scolaires sont fortement inégales. Louis XIV est de très loin celui qui ressort le plus, ce qui peut participer à expliquer son importance dans la conscience collective, à moins que ce soit cette prégnance dans l'esprit qui explique autant de manifestations dans les manuels. D'autres monarques comme François I^{er}, Henri IV ou Louis XVI ne sont pas en reste, quoique déjà passés au second plan. La plupart des figures royales sont finalement plutôt invisibilisées au profit des premières déjà évoquées, mentionnées seulement pour des raisons pratiques. Enfin, cette représentation des rois dans les la manuels recèle quelques surprises, à l'instar du recul de Louis IX, de l'apparition de Louis XIII au lycée, ou de

¹⁸⁸ *Histoire - Géographie Enseignement moral et civique 5^e*, le livre scolaire, 2016, p. 176.

¹⁸⁹ *Histoire Géographie Enseignement moral et civique 5^e*, Magnard, 2016, pp. 140-141. Se référer à l'Annexe 2.

¹⁹⁰ Consulter le tableur, colonne « Thème de la mention ». La majesté est retenue à 9 reprises comme l'objectif recherché par les mentions. Cela concerne 6 fois Louis XIV.

¹⁹¹ *Histoire 2nd*, Hatier, 2019, p. 192.

Se référer à l'Annexe 2.

l'inexistence de Louis XV, assimilé à son prédécesseur. Toutefois, cette répartition des mentions ne doit pas faire supposer une causalité directe avec l'impact que les rois laissent dans l'esprit des élèves. L'exemple du traitement de Louis XIV à la fin du programme de 5^e en est la preuve.

Des mentions aux natures variées à l'impact différencié sur les élèves

Les manières d'évoquer un roi dans un manuel sont tout à fait plurielles. Des titres qui sautent aux yeux aux encarts les plus discrets, en passant par les documents écrits d'époque et les tableaux, nombreuses sont les mentions qui peuvent se dissimuler dans une même page. C'est ce qui explique que près de cinq-cent mentions apparaissent en une quinzaine de manuels qui concentrent chaque fois le sujet des rois en quelques pages. Par leur taille, leur accessibilité ou leur situation dans le chapitre dédié, toutes ces mentions ne produisent pas les mêmes effets sur les élèves. Présentons ici les différentes natures de ces mentions et tentons d'en déterminer l'influence¹⁹².

Tout d'abord, sur les 314 natures identifiées documents¹⁹³, la majorité est donnée aux documents iconographiques avec 95 mentions pour 30% de l'ensemble. Plus rares par le passé, les images se sont affirmées ces dernières décennies dans les manuels scolaires¹⁹⁴ en raison de leur capacité à captiver les élèves en sollicitant le regard et l'imagination qui s'appuie sur des formes visuelles comme référentiels pour structurer leur pensée. Cela n'est toutefois pas sans problème, car, contrairement aux textes souvent croisés, contextualisés et inscrits dans un cadre narratif, les images sont rarement accompagnées des outils nécessaires à leur décryptage. Elles sont choisies par les auteurs des manuels par souci esthétique ou illustratif, mais aussi pour des raisons pédagogiques qui traduisent en filigrane une certaine vision de la monarchie : c'est le cas de la prépondérance des portraits, au nombre de 19 dans le corpus, soit un peu plus d'une image sur cinq, qui mettent en valeur la majesté royale dans une posture bien souvent idéalisée qui ne laisse pas de place à la critique. Ces images de natures variées, qu'il s'agisse de tableaux, d'enluminure, de miniatures ou

¹⁹² Consulter le tableau 2. Se référer à l'Annexe 1.

¹⁹³ Les décomptes des qualifications ne correspondent jamais au décompte initial de 499 mentions : si les mentions ont été comptées unes à unes, il a paru préférable de les regrouper pour comptabiliser les qualifications dès lors qu'elles avaient le même sens sur un même sujet et pour une même page. Aussi, les décomptes varient d'une qualification à l'autre car plusieurs valeurs sont parfois données pour une même page de manuel, ce qui modifie les quantités absolues. L'importance tient plutôt au rapport entre chaque valeur d'une même qualification.

¹⁹⁴ *Histoire Géographie Classe de cinquième collèges*, Armand colin, coll. « Classiques hachette », 1978, 208 p.
Histoire Géographie 5^e, Bordas, 1978, 256 p.
Du moyen age aux temps modernes, Bordas, coll. « Louis Girard », 1965, 333 p.

encore de monnaies, participent fortement à la création d'images mentales. Ces mêmes images mentales qui peuvent être biaisées par une perception partielle de l'illustration d'origine, en l'absence de référentiels suffisamment appuyés pour permettre la compréhension. François Audigier souligne par ailleurs le danger d'utiliser un document iconographique comme preuve principale auprès des élèves, car ces derniers occultent très probablement la notion de représentation qui est incluse dans l'image, aucune image ne représentant directement l'évènement qu'elle fixe¹⁹⁵. Sans recul critique, les représentations du passé deviennent alors les représentations du présent, car le plus directement perçu par les élèves n'est pas la chose qui fait l'objet d'une représentation, mais la représentation elle-même. En l'absence d'une explicitation de ses codes, l'image peut alors devenir trompeuse. Ce risque est d'autant plus présent que les professeurs s'en servent souvent de manière illustrative pour soutenir une parole magistrale, sans entrer dans la profondeur et la signification du document.

L'ambiguïté de l'image questionne particulièrement depuis la fin des années 2000, lorsque l'intégration de l'histoire des arts dans les programmes a induit une multiplication de pages consacrées aux œuvres d'art¹⁹⁶. L'image envahit les manuels scolaires sans que ne soient instaurés des méthodes et des compétences pour exploiter leur plein potentiel et éviter de tomber dans le piège du discours politique, parfois initié par les rois eux-mêmes. Peut-on véritablement s'étonner du fantasme qui entoure le règne de Louis XIV lorsque les doubles pages qui lui sont consacrées multiplient les images de grandeur, de la pièce reprenant la devise « *Nec pluribus impar* » aux photographies des jardins de Versailles, ne disant qu'à demi-mot que le discours politique est loin de se matérialiser dans la réalité de l'exercice du pouvoir ? Les images sont donc à la fois des outils efficaces pour démocratiser les savoirs, ce qui est la vocation de l'école, et des objets savants qui se passent difficilement des explications d'un expert¹⁹⁷. Avec elles, c'est l'approche critique qui devrait être privilégiée, mais le manque de temps pour finir les programmes les réduit souvent à cette fonction illustrative. Les photographies très récurrentes des fresques de la galerie du château de Fontainebleau réalisées par Rosso et le Primatice sont immédiatement accessibles pour l'élève¹⁹⁸ : elles ancrent dans l'imaginaire le roi de la Renaissance et n'y laissent plus de place au François I^{er}

¹⁹⁵ Audigier (François), « Histoire et Géographie : des savoirs scolaires en question entre les définitions officielles et les constructions scolaires »... art. cit.

¹⁹⁶ Jaoul (Alexis), « L'image et les pratiques d'enseignement en histoire en classe de seconde en France : Analyse du chapitre « Révolutions, libertés, nations à l'aube de l'époque contemporaine » (1770-1850), *Revue de recherches en littérature médiatique multimodale* [en ligne], vol. 7, 2018.

¹⁹⁷ Rollinat-Levasseur (Eve-Marie), Ferran (Florence), Vanoosthuyse (François), « Image et enseignement : perspectives historiques et didactiques » [en ligne], 2017.

¹⁹⁸ Cornette (Joël), *Le roi absolu... op. cit.* p. 20.

qui s'expose à Pavie et qui tombe dans la répression religieuse. Les images diffusées par les rois forment ainsi une narration iconique d'un long processus relatif à la légitimation du pouvoir de la monarchie. Le portrait royal en est le meilleur exemple : François I^{er} est un des princes les plus représentés dans l'art et peut-être l'un des plus facilement reconnaissables de nos jours : physique imposant, barbe, long nez, couvre-chef à plume¹⁹⁹. Le programme de communication du roi a visiblement fonctionné. Ces portraits d'États se développent tout particulièrement à partir de son règne avec des codes similaires. La personne royale est idéalisée avec une posture raide, des gestes limités qui témoignent d'une forme de contrôle. Surtout, il n'est pas représenté dans son action de gouvernement car il n'a plus à rendre compte de son action²⁰⁰. Hervé Dré villon propose une analyse du portrait de Louis XIV peint par Hyacinthe Rigaud :

« Un tableau aussi célèbre que le Louis XIV en costume de sacre (1701) d'Hyacinthe Rigaud s'avère ainsi riche d'enseignements. En revêtant l'habit de cérémonie quarante-huit ans après le sacre de 1654, Louis XIV en réactivait la fonction symbolique. Cette fois, cependant, il apparaissait seul et en pleine possession de sa majesté, alors qu'il n'était en 1654 qu'un adolescent [...] Le roi ceint l'épée du sacre, la Joyeuse de Charlemagne, comme un gentilhomme porte sa rapière. Tout en adoptant une position de danse, il s'appuie sur le sceptre comme sur une canne avec une désinvolture calculée. À l'humble posture imposée par le cérémonial subi un demi-siècle auparavant, Louis XIV a substitué cette appropriation toute personnelle de la sacralité monarchique. »²⁰¹

Le portrait, et plus généralement le document iconographique, sont donc des types de représentations dont la présence, déjà majoritaire, continue de s'accroître dans les manuels. L'objectif pour les auteurs n'est plus de s'en servir seulement comme agrément à un cours imposant qui viserait à transmettre à l'élève une somme de connaissances sur un sujet. À la différence des manuels des années 1960 ou 1970²⁰², l'image est aujourd'hui pensée comme un mode de transmission des savoirs, qui a l'avantage d'éveiller la curiosité de l'élève mais l'inconvénient de

¹⁹⁹ Lambert (Anne-Sophie), « Les portraits de François I^{er} à la Renaissance, symbole de la révolution dialectique humaniste ? », *Classes BNF* [en ligne].

²⁰⁰ *Ibid.*

²⁰¹ Dré villon (Hervé), *Les rois absolus... op. cit.* p. 500.

²⁰² *Histoire Géographie Classe de cinquième collèges*, Armand colin, coll. « Classiques hachette », 1978, 208 p.
Histoire Géographie 5^e, Bordas, 1978, 256 p.
Du moyen age aux temps modernes, Bordas, coll. « Louis Girard », 1965, 333 p.

participer à la création de représentations qui tiennent parfois plus du programme idéologique des rois originels que d'une réalité vérifiée.

Après le support iconographique, c'est justement le cours qui contient le plus de mentions des rois de France, au nombre de 67 pour 21% du total²⁰³. Il tient toujours en une ou deux pages qui succèdent à chaque chapitre et il a vocation à rappeler les apports des documents précédents. Il a été surprenant de constater que ces textes ne s'éloignent pas de cette ligne éditoriale faisant prévaloir la synthèse objectivée des connaissances. Par définition, les bilans sont censés regrouper les informations essentielles et il y a donc moins de place pour l'interprétation qui pourrait laisser transparaître des préjugés, mais les choix effectués n'ont jamais paru orientés. Même lorsque les documents sélectionnés en amont semblent appuyer sur une certaine caractéristique du pouvoir royal, le cours qui succède peut ramener de la nuance. Cela s'explique peut-être par le fait que ces cours sont avant tout destinés à l'enseignant qui ne pousse pas ses élèves à le consulter : il n'y a donc moins de risque de produire des déformations qui seraient provoquées par le souci de rendre un sujet complexe intelligible pour de jeunes élèves. Cet effort de neutralité dans les bilans appuie l'idée que les orientations parfois curieuses des manuels récents sont finalement moins le résultat d'une réflexion idéologique que d'une conception qui peut être précipitée et qui reflèterait déjà des représentations bien ancrées dans la conscience collective.

À 36 reprises, les mentions des rois se caractérisent sous la forme de textes, pour 11% des cas²⁰⁴. Comme pour les images, c'est plutôt les choix de sélection que les conditions de leur emploi qui peuvent révéler l'orientation donnée au manuel. En effet, les questions qui portent sur les documents sont rarement prises en compte par les professeurs. Ils ne prennent pas forcément la peine de les lire, préférant adapter leurs questionnements aux compétences qu'ils souhaitent travailler et aux connaissances qu'ils veulent faire émerger. Toutefois, la sélection d'un texte reste difficile à analyser : pour exemple, la mention d'un extrait des mémoires de Saint-Simon vise-t-elle à mettre en place une critique de la politique du roi, ou simplement à nuancer un corpus qui serait autrement encore trop positif²⁰⁵ ? Les questions proposées sont parfois un indice car elles peuvent ramener un peu de neutralité dans un texte trop partial²⁰⁶, mais c'est finalement le sens donné au texte par le professeur qui fait la différence. Quelques fois cependant, les sélections textuelles opérées tendent toutes dans la même direction, ce qui souligne alors une certaine vision des événements diffusés dans les manuels. Il en va ainsi d'un PPO sur l'exécution de Louis XVI qui

²⁰³ Consulter le tableau 2. Se référer à l'Annexe 1.

²⁰⁴ *Ibid.*

²⁰⁵ *Histoire 2nd*, Nathan, coll. « Sébastien Cote », 2019, 288 pp. 168-169.

²⁰⁶ *Histoire Géographie Enseignement moral et civique 5^e*, Magnard, 2016, p. 150.

confronte deux textes en relation avec le procès. Si les deux auteurs s'opposent sur la condamnation à prononcer, ils s'accordent toutefois sur la culpabilité du roi, ce qui ne permet pas à l'élève de se construire un avis critique sur la responsabilité du monarque pour la trahison qui lui est reprochée²⁰⁷. On pourrait néanmoins rétorquer que cette sélection de documents bien sûr conditionnée par les sources qui existent, et qu'il était peut-être difficile de tenir un avis trop partisan envers le roi face aux autres députés. C'est là tout le problème des documents sources qui risquent d'être traités pour leur fond sans prendre le temps de mener une analyse rigoureuse sur leur forme.

Dans 33 cas, pour 10% des mentions, la nature relevée a été définie comme « composition », ce qui correspond à une double page où les documents sont nombreux, se mêlent et se renforcent mutuellement pour insister sur une thématique donnée, à l'instar de la protection des arts par François I^{er} ou du retour de la paix sous Henri IV²⁰⁸. Ces pages sont assez utiles pour le professeur qui peut puiser largement dans les nombreux documents disponibles pour constituer son cours et son diaporama. Cela dit, ces corpus étoffés peuvent poser problème car ils donnent le sentiment que c'est précisément de cette manière qu'une personnalité royale doit être traitée. Cette influence est d'autant plus problématique qu'il peut exister un décalage entre le manuel et la mise à jour des programmes. Cette observation peut être faite avec la guerre de Cent ans, Charles VII et Jeanne d'Arc. Les manuels donnent de l'importance à l'événementiel alors que les programmes insistent davantage sur les caractéristiques de l'État qui apparaissent à cette période. Faut-il alors voir dans cette succession de dates et de batailles un reliquat de programmes plus anciens qui auraient fait de la guerre de Cent ans et des figures de Charles VII et de Jeanne d'Arc des piliers de la formation des citoyens ?

23 mentions (13%) prennent ensuite la forme de titres qui introduisent les corpus documentaires²⁰⁹. Ils associent les personnalités royales à une action spécifique, comme Louis IX qui devient dans un manuel de primaire : « Un roi épris de justice et réformateur »²¹⁰. Cette tendance révèle un double niveau de discours qui caractérise souvent les rois, oscillant entre l'évocation d'une figure bien spécifique qui semble évoquée pour elle-même et une inscription de ce règne dans une dynamique qui caractérise tout de même certains aspects de la monarchie.

²⁰⁷ *Histoire 1^{re} Nations, empires, nationalités de 1789 aux lendemains de la Première Guerre mondiale*, Hachette, coll. « hachette éducation », 2019, pp. 30-31.

²⁰⁸ Consulter le tableau 2. Se référer à l'Annexe 1.

²⁰⁹ *Ibid.*

²¹⁰ *Reporters Histoire CMI/CM2 - Manuel*, éditions SEDRAP, 2018, p. 38.

Enfin, quelques mentions plus minoritaires comme les encarts (18 mentions), les schémas (6) et les citations (2) montrent la volonté de mettre en valeur des faits souvent anecdotiques pour susciter l'attention des élèves ou faciliter l'apprentissage²¹¹. Cela se produit notamment avec Catherine de Médicis, lorsqu'un encart visant à rappeler le rôle des femmes dans l'histoire de France souligne les apports de la reine à la cour²¹². Ces écarts pris avec les directives du programme sont intéressants car ils semblent faire apparaître des points qui paraissent importants pour l'auteur.

Les mentions des rois dans les manuels scolaires prennent donc des formes variées – images, textes, compositions, titres ou encarts... – dont les effets sur les élèves diffèrent selon leur sujet et leur traitement opéré en amont par le professeur. L'image, omniprésente, séduit par sa force évocatrice mais présente un risque de simplification. Le texte du cours, plus neutre, s'adresse probablement davantage au professeur et ne véhicule donc pas aussi directement des représentations auprès des élèves. Les documents textuels ou les compositions peuvent quant à eux orienter la perception selon les choix éditoriaux opérés et l'approche choisie par le professeur. Cet ensemble de dispositifs contribue donc à construire une vision du pouvoir royal parfois idéalisée, parfois plus nuancée, mais souvent simplement au nom de raisons pratiques et pédagogiques.

Les mentions des rois dans les manuels scolaires : quels sujets pour quelles intentions ?

Les formes des mentions royales étudiées, il convient maintenant de caractériser leur fond : dans quel contexte les rois sont-ils évoqués dans les manuels, quels sont les sujets évoqués en lien avec les monarques ? Les figures royales pourraient tout autant être un point d'accroche pour aborder les périodes situées entre le Moyen Âge et l'époque moderne qu'un sujet en soi. Pour pouvoir classer les sujets abordés dans toute leur diversité et les comparer, il a fallu d'abord les regrouper en plusieurs groupes²¹³. Le premier sujet isolé est l'autorité du roi, pour 91 mentions sur les 270 décomptées (34%) : cela correspond à tous les moments où les manuels mettent en avant la majesté de la personne royale, les caractéristiques du pouvoir royal ou le rôle que le roi est amené à jouer en définitive. Les manuels appuient beaucoup sur les attributs royaux remis au roi lors du sacre ou visibles dans des portraits comme ceux des derniers Bourbons. Les circonstances dans lesquelles le pouvoir royal s'affirme sont également largement abordées, de la victoire de Philippe

²¹¹ Consulter le tableau 2. Se référer à l'Annexe 1.

²¹² *Odysséo Histoire CMI/CM2*, Magnard 2017, p. 59.

²¹³ Consulter le tableau 3. Se référer à l'Annexe 1.

Auguste à Bouvines au passage du Rhin sous Louis XIV, en passant par Marignan sous François I^{er}. De fait, les manuels insistent particulièrement sur la progression de l'autorité du roi, en particulier dans sa lutte contre certains contre-pouvoirs : l'opposition princière et parlementaire de la Fronde peut n'apparaître qu'au lycée tandis que la « mise au pas » de la noblesse à Versailles est présentée dès le primaire²¹⁴. La prédominance de ces mentions qui traitent de l'autorité du roi rejoint l'« obsession française » évoquée par Joël Cornette pour les figures providentielles²¹⁵. L'historien estime d'ailleurs que cette obsession s'est transmise « jusqu'à notre monarque républicain doté, depuis 1962, de l'onction du suffrage universel »²¹⁶. Les manuels scolaires sont donc loin de dépeindre la monarchie dans son ensemble d'une manière négative, comme cela pouvait être supposé au début de l'écriture de ce mémoire. Pour autant, ils ne versent pas non plus dans le panégyrique des rois de France car les auteurs savent mettre de la distance avec les symboles du pouvoir. Lorsque une représentation affiche le roi dans sa majesté, les questions jointes ne demandent pas forcément de prouver à partir d'elle que le roi est puissant, ce qui serait prendre le discours pour la preuve. Au contraire, un certain recul peut être exprimé : « La monarchie absolue existe moins dans la réalité que dans les discours à la gloire du roi, qui se multiplient sous Louis XIV à l'initiative de Colbert »²¹⁷. Quoi qu'il en soit, approcher de manière aussi régulière la question de l'autorité du roi révèle que le personnage royal continue d'occuper une place importante dans l'esprit des contemporains. Il aurait été possible d'évoquer les évolutions politiques et sociales qui se produisent sous leur règne sans insister autant sur les individus royaux et leur marge de manœuvre.

Justement, la deuxième thématique abordée est celle du développement du royaume, soit les apports des différents règnes à la France ou à l'État en devenir. Avec 66 mentions pour 24% du total²¹⁸, cette question des changements favorisés par les rois surprend tout de même par sa deuxième place, comme si le programme idéologique de la grandeur royale devait primer sur les fruits de cette politique. Ceci étant dit, les manuels prennent toujours le temps d'aborder la manière dont le royaume se gouverne de mieux en mieux dans une évolution qui tend vers l'émergence de

²¹⁴ *Odysséo Histoire CM1/CM2*, Magnard 2017, p. 68.

Histoire 2nd, Nathan, coll. « Sébastien Cote », 2019, 288 p.

²¹⁵ Cornette (Joël), *Le roi absolu... op. cit.* p. 7.

²¹⁶ *Ibid.*

²¹⁷ *Histoire 2nd*, Nathan, coll. « Guillaume Le Quintrec », 2019, pp. 130-131.

²¹⁸ Consulter le tableau 3. Se référer à l'Annexe 1.

l'État. Il en va ainsi des évocations régulières de la justice qui se renforce avec Saint-Louis, de l'instauration des États généraux sous Philippe le Bel, du développement de l'impôt extraordinaire et du consentement à l'impôt à partir de Charles VII, ou encore de l'instauration du français dans les textes officiels à partir de l'édit de Villers-Cotterêts...

En miroir de cette question des apports apparaît une troisième tendance regroupée dans le tableau sous la mention de « crises », avec 52 mentions (19%)²¹⁹. Nombreux sont les moments où la monarchie est critiquée ou mise en difficulté, et les manuels ne font pas l'impasse sur ces dynamiques. Les échecs éprouvés pendant la guerre de Cent ans face aux Anglais, en particulier lors de la bataille de Crécy dont l'enluminure de Jean Froissart se retrouve dans tous les manuels, et les remises en question du bien-fondé de la monarchie sous la Révolution sont deux de ces moments les plus caractéristiques. Cette volonté de montrer aussi les moments de crise est une entreprise louable qui permet de contrebalancer les documents qui se révèlent souvent trop mélioratifs car détachés de leur contexte de production.

Le reste des thèmes abordés compte beaucoup moins dans le total, laissant l'autorité du roi, les apports des monarques aux règnes et les difficultés de la monarchie en tête des préoccupations des concepteurs des manuels. Parmi elles, une première catégorie reste étroitement en lien avec les personnes royales. C'est le cas des 10 mentions qui comptent pour le « bien du royaume » et des 4 qui se rattachent à la « personnalité du roi »²²⁰. Dans le premier cas, les manuels abordent explicitement les bienfaits de la politique royale pour la France et sa population. Ces mentions ont été isolées de celles regroupées sous l'intitulé « développement du royaume » car l'accent est mis ici sur la volonté du roi de faire le bien plutôt que sur les apports réels de ces initiatives. La limite reste toutefois fine car la volonté de construire un château comme Chambord ou Versailles pour développer la puissance de la monarchie se conjugue forcément avec et la volonté de soutenir des artistes et faire vivre les arts dans le royaume. Dans le deuxième cas, il est question de mentions rares qui s'accompagnent toujours d'un jugement de valeur, comme lorsqu'une anecdote est donnée sur un ton léger à propos des goûts alimentaires d'Henri IV pour le rendre plus familier des élèves de CM1 et le présenter comme un bon roi²²¹.

La seconde catégorie de mentions minoritaires renvoie plutôt à celles qui s'éloignent assez fortement du sujet royal. La guerre est ainsi le sujet des mentions à 16 reprises, de manière

²¹⁹ Consulter le tableau 3. Se référer à l'Annexe 1.

²²⁰ *Ibid.*

²²¹ *Les temps modernes Histoire & Histoire des arts CE2/CM1/CM2*, coll. « les petits Magellan », Hatier, 2014, p. 19. Se référer à l'Annexe 2.

autonome sans lien direct avec le développement du royaume ou avec son affaiblissement²²². Le rapport avec le programme n'est alors pas toujours explicite, comme si ces mentions se justifiaient par le seul attrait qu'elles peuvent susciter chez l'élève. Sans effort de contextualisation, comme cela arrive régulièrement pour l'enluminure de la bataille de Crécy de Jean Froissard, le document devient difficilement exploitable en l'état, restant une forme de réminiscence du courant de l'histoire-bataille. Quelques documents absents auraient pourtant pu s'intégrer parfaitement dans le cadre des programmes : une représentation de la guerre des camisards au début du XVIII^e siècle ou de la guerre de Vendée au temps de la Révolution française aurait pu constituer un élément constitutif de l'identité nationale inscrit dans une dialectique avec l'histoire normée diffusée par le haut. Ces événements sont pourtant condamnés à passer au second plan derrière l'histoire du renforcement de l'État²²³. De manière plus minoritaire encore, le sujet est la « succession dynastique » (13 mentions), une notion employée pour évoquer surtout le changement de dynastie qui s'opère sous Hugues Capet et les transmissions du pouvoir qui se produisent du vivant de deux rois²²⁴. Ces événements sont des marqueurs de temps auxquels s'ajoutent 7 mentions de « périodisation »²²⁵, à l'instar des titres « Au temps de Louis IX » ou « Au temps d'Henri IV » et de quelques chronologies²²⁶. Le sujet n'est alors pas tellement le roi mais les événements qui se produisent pour une période associée. Enfin, 12 mentions sont regroupées dans la catégorie « patrimoine » pour les pleines pages qui compilent surtout des photographies des châteaux des rois de France²²⁷. Il s'agit alors de parenthèses patrimoniales qui ont pour intention de montrer aux élèves le pays dans lequel ils habitent et les richesses qu'il recèle, sans servir une argumentation. Des activités de jeu de rôle sont régulièrement associées à ce thème, proposant par exemple aux élèves d'incarner des reporters, ce qui tisse un lien avec le temps présent²²⁸. Ces prises de distance avec le sujet royal restent néanmoins minoritaires ce qui révèle son importance comme axe de lecture des périodes médiévale et moderne.

²²² Consulter le tableau 3. Se référer à l'Annexe 1.

²²³ Delacroix (Christian) (dir.), *Historiographies... op. cit.*

²²⁴ *Histoire Géographie Enseignement moral et civique 5^e*, Nathan, 2016, p. 113.

²²⁵ Consulter le tableau 3. Se référer à l'Annexe 1.

²²⁶ *Reporters Histoire CMI/CM2 - Manuel*, éditions SEDRAP, 2018, p. 46.

²²⁷ Consulter le tableau 2. Se référer à l'Annexe 1.

²²⁸ *Histoire Géographie Enseignement moral et civique 5^e*, Nathan, 2016, pp. 176-177.

Les mentions des rois dans les manuels scolaires dépassent donc la simple évocation formelle pour s'intégrer dans plusieurs thématiques majeures. Le premier sujet dominant est celui de l'autorité royale, qui s'exprime à travers les scènes de majesté ou la lutte contre les contre-pouvoirs. Elle reflète une fascination persistante pour la figure monarchique. Vient ensuite la question du développement du royaume qui met en lumière les apports institutionnels des souverains à la construction de l'État. Les crises de la monarchie sont également abordées, révélant un souci de nuance et de mise en perspective de la part des auteurs des manuels. Des thématiques plus marginales apparaissent enfin, renforçant encore l'importance du sujet royal ou prenant au contraire de la distance avec lui. L'ensemble témoigne finalement d'une valorisation dans la mesure des rois de France, avec des manuels qui ne cèdent pas aux condamnations systématiques mais peinent à se détacher des figures principales pour les périodes qui les concernent.

Les rois de France, des personnages historiques dépréciés ou valorisés ?

Le quatrième tableau joint au tableur permet en définitive d'apporter des réponses au questionnement initial qui motivait cette étude. Les rois de France restent des personnages complexes dont l'exposition au premier plan favorise l'émergence de représentations, issues à la fois d'une interprétation de l'action royale et d'un discours parfois fabriqué de toutes pièces, par les monarques eux-mêmes ou par quelques poncifs historiographiques. Pour observer ces représentations dans les manuels, il faut être attentif à tous les moments où les mentions des rois, par leur forme, leur fond ou leur existence même, donnent à lire une certaine vision du monarque et de sa politique. Au total, les monarques sont traités à 69 reprises de manière méliorative, pour seulement 21 cas où ils sont plutôt abordés de manière négative²²⁹. L'image des rois de France, dans sa globalité, n'est donc pas aussi négative que cela pouvait être supposé de prime abord. Précisons dès maintenant que ce mémoire ne fait qu'effleurer la réception réelle des élèves ou de la société civile des rois de France. En réalité, c'est bien davantage la transmission qui est le sujet d'étude, cette transmission d'une image qui peut ensuite, dans un deuxième temps, participer à la formalisation de certaines perceptions ou idées reçues. Une majorité de mentions positives ne signifie donc pas que l'opinion publique porte les rois en estime, mais que les manuels ont une certaine probabilité de conditionner une perception plutôt positive de ces figures.

²²⁹ Consulter le tableau 4. Se référer à l'Annexe 1.

Néanmoins, une nouvelle statistique permet de prendre de la hauteur face à cette première interprétation. Si le sujet royal semble passionné dans un sens ou dans l'autre, il ne l'est peut être pas autant qu'escompté car 194 mentions des rois restent neutres, soit dans 68% des cas²³⁰. Bien souvent donc, les manuels ne font qu'évoquer les rois sans souci de renvoyer une image particulière, simplement pour doter les professeurs et les élèves de ressources pour pouvoir acquérir les notions et les compétences des programmes. La neutralité devient apparente dès lors que les éléments apportés sont purement informatifs, que le texte ou l'image qui penche vers la critique ou la louange est recontextualisé par un sous-texte ou des questions qui font preuve d'un souci d'objectivation, ou que les documents sont confrontés entre eux pour échapper à une binarité qui simplifierait le sujet²³¹. Les manuels semblent donc vouloir tendre, en général, vers le propos le plus objectif possible. Prenons l'exemple au lycée de la mention de la capitation mise en place en France par Louis XIV en 1695 pour faire contribuer toute la population du royaume à l'impôt, y compris les ordres privilégiés qui sont d'habitude exemptés²³² : il s'agit là d'une information qui révèle que le roi peut chercher des solutions pour son royaume même dans les contextes de crise. Cet apport vient nuancer l'affirmation selon laquelle le roi aurait sciemment enrichi sa personne et son entourage au détriment de son peuple. Cette recherche de neutralité se lit encore dans les propositions de questionnements, qui poussent à remettre les événements en perspectives. C'est ce dont témoigne le manuel Nathan de seconde : « En quoi les noblesses sont-elles à la fois un relais, un soutien et une menace pour le pouvoir sous le règne de Louis XIV, de 1643 à 1715 ? »²³³.

Cette prégnance de la neutralité est d'autant plus tangible que les 90 mentions qui semblent relever d'un parti pris reposent sur une marge d'erreur assez importante : la valeur d'un discours portée par des documents n'est jamais écrite noir sur blanc. C'est l'appréciation personnelle qui permet en définitive de déterminer si une mention est négative ou positive quand bien cette analyse doit se reposer sur des critères les plus objectifs possible, à savoir l'emploi d'un vocabulaire entre la valorisation et le discours dépréciatif, la récurrence de documents mettant sur un piédestal les rois ou énonçant au contraire une critique, l'association d'un roi à une thématique spécifique qui peut être profitable ou préjudiciable à l'appréhension de la monarchie, ou encore un discours confondu avec la réalité des faits. S'il reste assez simple de discerner si le document tend vers la valorisation

²³⁰ Consulter le tableau 4. Se référer à l'Annexe 1.

²³¹ *Histoire Géographie Enseignement moral et civique 5^e*, Magnard, 2016, p. 156.

²³² *Histoire 2nd*, Nathan, coll. « Sébastien Cote », 2019, p. 154.

²³³ *Ibid.* p. 157.

ou la critique, comme avec le choix d'un texte de Saint-Simon qui fait rarement l'éloge de la politique de Louis XIV, il est bien plus ardu d'évaluer si cette tendance est suffisamment appuyée pour considérer qu'elle constitue un parti pris réel qui pourrait diffuser des représentations erronées. Citer les écrits moqueurs de ce contemporain du roi soleil suffit-il à déprécier le monarque²³⁴ ? Les confronter à une source plus méliorative comme la correspondance de Mme de Sévigné fait-il pencher la balance du côté de la neutralité²³⁵ ? Au-delà du regard forgé par les manuels, la perception des élèves dépendra quand même pour beaucoup de l'usage fait de ces documents par le professeur, qui est tout à fait libre de conserver cette confrontation entre les deux propos ou d'en sélectionner un plutôt que l'autre.

Quand bien-même la neutralité serait la règle générale, des représentations tranchées subsistent, bien que visiblement minoritaires pour le sujet étudié. Aucune construction mentale générale applicable à toute la monarchie n'a été repérée. Le traitement des figures royales paraît plutôt individualisé, d'une neutralité plate pour la plupart aux représentations les plus audacieuses pour quelques uns. Louis XIV est le personnage royal qui cumule le plus de représentations négatives, avec 10 mentions sur les 21 relevées²³⁶ : il est dit qu'« il pratique le pouvoir de manière très autoritaire et personnelle »²³⁷ ou qu'il entretient « l'obsession de la puissance et de la gloire »²³⁸. À son sujet, les images véhiculées sont rarement aussi extrêmes que je ne pouvais le penser, ces dernières reposant le plus souvent sur une variation de vocabulaire légère ou sur un choix de document limitant la compréhension générale. Une mention unique reste cependant très marquante : dans le manuel de chez Hatier destiné aux élèves de primaire, on peut ainsi lire « Louis XIV était sale ! En effet, il ne prenait presque jamais de bain », puis « Tu imagines ? [...] certains faisaient leurs besoins derrière la Galerie des Glaces. À table, ils vomissaient par terre »²³⁹. Ici, le propos disqualifiant saute aux yeux et touche directement le roi lui-même. Il touche aussi plus largement la monarchie moderne, ou tout du moins les coutumes des acteurs de cette époque. L'auteur fait appel à l'imagination de l'élève en incitant ce dernier à établir un parallèle entre les

²³⁴ *Histoire Géographie Enseignement moral et civique 5^e*, Magnard, 2016, p. 150.

²³⁵ *Histoire 2nd*, Nathan, coll. « Sébastien Cote », 2019, pp. 168-169.

²³⁶ Consulter le tableau 4. Se référer à l'Annexe 1.

²³⁷ *Reporters Histoire CMI/CM2 - Manuel*, éditions SEDRAP, 2018, p. 50.

²³⁸ *Histoire 2nd*, Nathan, coll. « Sébastien Cote », 2019, p. 154.

²³⁹ *Les temps modernes Histoire & Histoire des arts CE2/CMI/CM2*, coll. « les petits Magellan », Hatier, 2014, p. 25. Se référer à l'Annexe 2.

habitudes supposées de cette époque et sa réalité à lui, tout en discréditant cette société du passé. L'expression « Tu imagines ? » convoque ici le lecteur en le prenant à parti face à l'histoire de la monarchie. Après Louis XIV, ce sont Louis XVI avec 9 mentions négatives et Charles IX avec 2 qui sont les rois les plus visés par les critiques²⁴⁰. Pour le second il est surtout question de « l'autorité du roi [...] affaiblie par son incapacité à arbitrer [le conflit des guerres de Religion] qui divise et ruine le royaume »²⁴¹. Louis XVI occupe une place unique dans cet imaginaire de la royauté. S'il est évoqué de manière critique une fois de moins que Louis XIV, le roi est, comme nous l'avons vu, tout simplement moins mentionné que son prédécesseur du XVII^e siècle (54 mentions contre 154). D'un point de vu relatif, Louis XVI est donc le roi le plus décrié dans les manuels étudiés. Cette place singulière est probablement liée au PPO de seconde « Décembre 1792 - janvier 1793 - Procès et mort de Louis XVI ». Dans le manuel Nathan, le roi est directement assimilé au devenir de l'État par Saint-Just, qui propose alors une dénonciation à deux niveaux : « Tout roi est un rebelle et un usurpateur »²⁴². L'association est ainsi faite entre la monarchie, la tyrannie et la personne de Louis XVI, ce qui constitue peut-être une clef de lecture des représentations contemporaines qui le concernent. Nous mentionnions précédemment comment le choix de ne faire apparaître que des discours opposés à la monarchie au moment de la Révolution laisse prendre pour acquis la culpabilité du roi et la nécessité de le renverser à la fin du XVIII^e siècle : « Montrez, en citant le discours, que les deux révolutionnaires sont d'accord sur la culpabilité de l'ex-roi »²⁴³.

Une circonstance qui renforce encore le traitement défavorable réservé à Louis XVI est le fait que ce dernier ne comptabilise aucune mention positive pouvant aller à l'encontre de l'image noire largement véhiculée. Il n'en est pas de même pour Louis XIV qui s'en sort bien mieux que le dernier roi de l'Ancien Régime : le roi soleil est également la personnalité royale qui comptabilise le plus de mentions positives, au nombre de 32 sur le total de 69²⁴⁴. Comment expliquer un portrait aussi contrasté ? La réponse est à chercher en partie dans le message politique que le roi a lui-même diffusé, en mettant notamment l'art au service de son pouvoir avec Versailles, au point de brouiller l'interprétation que ses contemporains et nos contemporains peuvent se faire de la monarchie. De

²⁴⁰ Consulter le tableau 4. Se référer à l'Annexe 1.

²⁴¹ *Reporters Histoire CMI/CM2 - Manuel*, éditions SEDRAP, 2018, p. 46.

²⁴² *Histoire 1^{re}*, Nathan, coll. « Guillaume Le Quintrec », 2019, pp. 44-45.

²⁴³ *Histoire 1^{re} Nations, empires, nationalités de 1789 aux lendemains de la Première Guerre mondiale*, Hachette, coll. « hachette éducation », 2019, pp. 30-31.

Se référer à l'Annexe 2.

²⁴⁴ Consulter le tableau 4. Se référer à l'Annexe 1.

fait, les manuels soutiennent que « la gloire du « Roi-Soleil est représentée dans la grandeur et la beauté du château et de ses jardins »²⁴⁵. Le traitement positif du roi prend également vie dans l'agencement des pages que les manuels lui réservent : dans le manuel Nathan de 5^e, un seul texte critique fait face aux nombreux documents qui valorisent voire glorifient le roi²⁴⁶. Même les sujets qui auraient pu ou dû être tournés comme critique ne le sont pas : il est dit que « la guerre, omniprésente, est mise au service de sa grandeur »²⁴⁷, sans nuancer par l'apport des conséquences sociales et économiques de cette entreprise.

De la même manière que Louis XVI, fortement déprécié, fait pâle figure face à Louis XIV qui compense ses mentions critiques supérieures par une grande quantité de mentions mélioratives, François I^{er} se distingue du roi soleil par un nombre d'évocations valorisantes supérieures en quantité relative. Le roi de la Renaissance est mis sur un piédestal à 18 reprises alors qu'il est évoqué deux fois moins que Louis XIV (70 mentions contre 154)²⁴⁸. Cela signifie que pour Louis XIV, 6% des mentions sont négatives, 21% positives et 73% neutres, tandis que pour François I^{er} les mentions positives s'élèvent à 26% et les mention négatives à ... 0%. En effet, les différentes compositions qui le concernent insistent fortement sur la diversité des aspects de son règne comme son rôle de mécène, sa contribution administrative ou son talent militaire, tandis qu'elles omettent de rappeler sa défaite à Pavie (1525), de souligner le renforcement de sa politique répressive à l'égard des protestants après l'affaire des Placards (1534), ou d'évoquer son amour pour les femmes et la chasse décrié par une partie de l'historiographie. François I^{er} reste plutôt le roi chevalier, siégeant sur son trône avec majesté, qui reçoit des ambassadeurs, vit dans un palais et accomplit son rôle d'humaniste²⁴⁹. La multiplication des photographies de la galerie de Fontainebleau dans les manuels abonde dans ce sens, étant prévue dès le départ par le roi pour s'ancrer dans la mémoire : « biographie allégorisée de François, en même que portrait du souverain, la galerie du château de Fontainebleau peut se lire comme un hymne à la gloire du premier roi absolu »²⁵⁰.

Ces représentations positives peuvent donc survenir dans le choix des documents mais tout autant dans le vocabulaire associé à la présentation des figures royales. Henri IV, qui succède à

²⁴⁵ *Reporters Histoire CMI/CM2 - Manuel*, éditions SEDRAP, 2018, p. 56.

²⁴⁶ *Histoire Géographie Enseignement moral et civique 5^e*, Nathan, 2016, pp. 172-173.

²⁴⁷ *Histoire 2nd*, Nathan, coll. « Sébastien Cote », 2019, p. 172.

²⁴⁸ Consulter le tableau 4. Se référer à l'Annexe 1.

²⁴⁹ *Histoire - Géographie Enseignement moral et civique 5^e*, le livre scolaire, 2016, pp. 164-165.

²⁵⁰ Cornette (Joël), *Le roi absolu... op. cit.* p. 101.

François I^{er} dans l'ordre des rois les plus appréciés avec 9 mentions, est avant tout le « bon roi » qui peut motiver une perception familière du monarque²⁵¹. Le manuel Hatier qui traitait déjà Louis XIV avec originalité s'illustre une fois de plus lorsqu'il présente la poule au pot comme le plat préféré d'Henri IV²⁵². L'objectif recherché ici est peu clair avec un propos qui paraît quelque peu excentrique et excentré par rapport au contenu recherché par les programmes. Il est à supposer qu'une telle anecdote doit créer un précédent dans l'esprit des enfants pouvant servir à motiver et donc faciliter les apprentissages ultérieurs pour saisir le rôle du roi de paix. Tout comme François I^{er}, Henri IV n'est jamais dévalorisé par les manuels. L'explication tient par contre moins au choix des documents comme pour François I^{er} qu'aux sources à disposition de l'historien. L'historiographie évoquée en première partie estime qu'après sa mort de la main de François Ravillac en 1610, Henri IV est serait devenu un martyr intouchable, dont la lecture du passé politique, pourtant peu différent de celui de son prédécesseur Henri III, n'aurait plus rien de comparable. Quand l'assassinat de l'un fut perçu comme une juste conséquence pour les exactions commises, l'assassinat de l'autre fut perçu comme une menace pour la paix tout juste rétablie. Pour Joël Cornette, c'est même dès son vivant qu'Henri IV a pris le soin d'édifier par l'art un récit de la construction de son pouvoir, permettant de le consolider. Il déclare au sujet de la bataille d'Arques :

« Henri IV est sans doute le premier souverain qui a reconnu la force spécifique de l'image comme fondement de son pouvoir [...] grâce à l'estampe, l'[événement] dépasse le temps éphémère d'une journée pour devenir une véritable mémoire visuelle de la construction de l'État »²⁵³.

Cet exemple permet de prendre conscience que les traitements positifs comme négatifs doivent être interprétés avec du recul, tandis que les manuels font parfois avec ce qui existe. Si les sources ne dépeignent le monarque que dans sa majesté, se contenter de cet angle ne relève plus forcément d'un parti pris²⁵⁴. Cela révèle par contre que les représentations qui ciblent les rois sont aussi liées à leur époque, les périodes fastes engendrant des représentations positives pour le roi, les périodes difficiles engendrant des représentations négatives, comme il en va de Charles IX plus associé au

²⁵¹ Consulter le tableau 4. Se référer à l'Annexe 1.

²⁵² *Les temps modernes Histoire & Histoire des arts CE2/CM1/CM2*, coll. « les petits Magellan », Hatier, 2014, p. 19. Se référer à l'Annexe 2.

²⁵³ Cornette (Joël), *Le roi absolu... op. cit.* p. 40.

²⁵⁴ *Histoire 2nd*, Hatier, 2019, pp. 166-167.

massacre de la Saint-Barthélémy (1572) qu'à son tour de France pour imposer la tolérance religieuse à l'égard des protestants (1564-66).

Sans passer par le détour d'anecdotes ou d'un corpus documentaire bien établi, le caractère positif donné à un roi peut être direct et transparent dans des mentions toutes simples : Louis IX, qui succède à Henri IV avec 6 mentions positives²⁵⁵ est ainsi qualifié comme « Un roi chrétien idéal »²⁵⁶. Cette évidence positive s'explique peut-être par le rôle qui a été attribué au roi dans l'historiographie, comme si ce roi ne pouvait être autrement que juste et bon : « Louis IX incarne idéalement l'union harmonieuse du sabre et du goupillon, de la justice et de l'autorité politique, et sa destinée livresque apparaît dès lors toute tracée dans un secteur à cheval entre hagiographie et historiographie nostalgique »²⁵⁷. Au contraire, les 3 mentions positives de Catherine de Médicis visent à corriger l'historiographie qui l'a longtemps considérée comme responsable du massacre de la Saint-Barthélémy. Il arrive donc qu'elle se retrouve présentée « contrairement à la légende » comme « une femme de pouvoir », « un modèle de reine vertueuse », ou « une femme brillante et indépendante »²⁵⁸. D'autres personnalités royales sont encore mentionnées de manière positive. Le détail peut être consulté dans l'encart qui accompagne le tableau 4²⁵⁹.

Terminons par souligner que cette répartition des bons et des mauvais points entre les figures royales semble assez stable, en dépit d'un corpus de sources quantitativement limité, dans la mesure où il existe une forme d'équilibre entre les représentations véhiculées au primaire, au collège et au lycée. Pour un nombre de pages proche, la répartition donne donc 25 représentations positives pour le primaire, 24 pour le collège et 20 pour le lycée²⁶⁰. Du côté des représentations négatives, elles sont 6 au primaire, puis 6 au collège et 9 au lycée. La surreprésentation du lycée peut ne pas être représentative compte tenu du faible nombre de manuels compilés, mais il est possible aussi qu'elle s'explique par le PPO sur l'exécution de Louis XVI qui tend naturellement à mettre davantage en lumière les critiques du régime. Concernant les mentions neutres, elles sont respectivement 56, 71 et 67. Le souci d'objectivation est peut-être moins élevé au primaire car des

²⁵⁵ Consulter le tableau 4. Se référer à l'Annexe 1.

²⁵⁶ *Odysséo Histoire CM1/CM2*, Magnard 2017, p. 52.

²⁵⁷ Cassard (Jean-Christophe), *L'âge d'or capétien... op. cit.* p. 622.

²⁵⁸ *Odysséo Histoire CM1/CM2*, Magnard 2017, p. 60.
Se référer à l'Annexe 2.

²⁵⁹ Consulter le tableau 4. Se référer à l'Annexe 1.

²⁶⁰ *Ibid.*

raccourcis peuvent naître de la volonté de simplifier un discours pour que les plus jeunes puissent s'en saisir.

Quoi qu'il en soit des images positives et négatives qui collent à certaines figures spécifiques, il convient de ne pas exagérer l'impact de ces choix des manuels scolaires dans la création de ces représentations tranchées pour les élèves. Pour reprendre les mots de Laurence De Cock, c'est avant tout les programmes qu'il faut lire « pour comprendre ce qui se joue dans les classes », car le manuel est bien davantage un objet « manipulé que manipulant » entre les mains du professeur²⁶¹. Il ne s'agit pas d'un maillon incontournable dans la chaîne de transmission des savoirs. Plus que positive ou négative, l'histoire véhiculée par ces ouvrages serait « surtout totalement lacunaire »²⁶², proposant des interprétations moins par souci idéologique que par contraintes éditoriales et pratiques qui ne laissent pas toujours suffisamment de marge aux nuances à aux mises en perspective. N'oublions pas que la majorité des mentions restent neutres.

Du roi à l'État : les manuels scolaires entre pragmatisme éducatif et finalité politique

Le tableur a été utilisé une dernière fois afin de constituer un cinquième tableau qui vise cette fois à tenter de percevoir quel est le sujet réel des manuels scolaires lorsqu'ils évoquent les rois de France. Les grandes figures sont-elles présentes pour entretenir une histoire glorifiée de la France comme c'était le cas au temps de Lavisser, pour incarner l'étude d'une époque donnée dans la longue histoire française, ou encore pour mener une réflexion sur les prémices de l'État ? Quel est le niveau du discours qui se dissimule derrière les mentions individuelles ? La réponse est en fait plurielle.

Dans un premier temps, pour 99 reprises si l'on cumule les mentions des rois et des reines sur le total des 291 relevées, c'est bien la personne royale elle-même qui est le sujet de la mention, pour 34% des cas²⁶³. Comme ces mentions sont généralement neutres, il semble que l'objectif n'est pas d'ériger les monarques en modèles ou contre-modèles mais plutôt de susciter l'intérêt des élèves en les faisant entrer dans l'histoire nationale par le biais d'acteurs, ce qui correspond à la tendance pédagogique de proposer une histoire incarnée. Avec seulement 5 mentions sur ces 99, les figures féminines royales sont par contre largement effacées, à l'exception des plus célèbres comme

²⁶¹ De Cock (Laurence), « Sur l'enseignement de l'histoire, entretien avec Laurence De Cock »... art. cit.

²⁶² *Ibid.*

²⁶³ Consulter le tableau 5. Se référer à l'Annexe 1.

Aliénor d'Aquitaine et Catherine de Médicis, mais qui restent tout de même minoritaires²⁶⁴. La volonté de mettre les femmes royales en avant existe mais reste rare²⁶⁵ : certaines qui ont fortement marqué l'histoire de France en accédant aux plus hautes fonctions politiques, à l'instar de Marguerite de Valois qui aide François I^{er} à gouverner, sont passées sous silence. Que cela soit voulu ou non, cette démarche de passer par les acteurs pour ouvrir l'histoire de France aux élèves conserve quelques limites. Mickaël Bertrand déclare que « les princes constituent de stéréotypes exemplaires défendant l'Église, les fidèles et le territoire chrétien »²⁶⁶. Cette approche de la connaissance par le haut représente pour lui le « péché originel de l'écriture de l'histoire »²⁶⁷, une tendance qui se justifierait par une institutionnalisation de la discipline historique entre la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e en grande partie due à l'État mais qui rendrait ambiguë la perception de la réalité du passé. De fait, se focaliser sur la personne de Louis XIV dans les manuels pour parler du Grand Siècle pousse à s'intéresser naturellement à la grandeur et aux richesses de la période, tandis qu'un regard sur le peuple permettrait peut-être d'avoir une perception bien plus nuancée que celle suggérée par les jardins de Versailles ou par les peintures de Charles le Brun qui couvrent la Galerie des Glaces. De même, se pencher sur Louis XVI avec un PPO oppose trop directement le roi et son peuple en faisant l'impasse sur tous les moments de dialogue qui ont précédé l'évènement. Laurence De Cock déclare ainsi : « Le récit national traditionnel est campé sur les « grands ». Il ne donne pas à voir d'autres moteurs de l'histoire que les personnages célèbres »²⁶⁸. Pour elle, cette histoire des grands, à commencer par celle des rois, ne peut se passer de l'esprit critique, au risque de vouloir faire adhérer à un récit pré-construit²⁶⁹. Cela étant dit, les manuels scolaires contemporains qui ont été étudiés ici ne semblent pas non plus destinés à faire adhérer les élèves à une histoire orientée, comme cela a déjà été expliqué. Du reste, il faut maintenir une vigilance vis à vis de ces mentions des personnalités pour elles-mêmes, car, si ce recours présente l'avantage de pouvoir rendre le discours sur une époque intelligible, il peut également agir comme un prisme déformant.

²⁶⁴ Consulter le tableau 5. Se référer à l'Annexe 1.

²⁶⁵ *Odysséo Histoire CM1/CM2*, Magnard 2017, p. 60.

²⁶⁶ Bertrand (Mickaël), « Dossier Figaro Histoire : L'enseignement de l'histoire sous la menace d'une dérive idéologique », *Aggiornamento hist-geo* [en ligne], 15 octobre 2012

²⁶⁷ *Ibid.*

²⁶⁸ De Cock (Laurence), « Ce qui se joue autour des débats sur l'enseignement de l'histoire », art. cit.

²⁶⁹ *Ibid.*

Dans un deuxième temps, le sujet des manuels scolaires n'est plus seulement la figure royale mais la monarchie elle-même. Cela se produit à 89 reprises pour 30% des cas²⁷⁰. L'objectif devient alors de « montrer comment la monarchie française s'efforce d'asseoir son autorité et d'unifier le royaume en dépit des multiples forces centrifuges qui l'affectent »²⁷¹. Le changement du niveau du discours peut être observé lorsque ce n'est pas l'action d'un roi qui est mise en valeur mais les apports de cette action au royaume. Ce changement s'observe encore lorsque le discours ne s'embarrasse pas de préciser le nom du monarque impliqué, pour orienter plutôt l'attention sur la dynamique. Il en est ainsi de la citation la question de synthèse « À quoi vois-tu que la reine est un personnage important du royaume ? » posée dans le manuel Magnard aux élèves de CM1. De la même manière, ce sentiment que la processus d'évolution de la monarchie prime sur les personnalités royales s'observe parfois par un flou qui est entretenu au sujet de l'auteur d'une action politique. L'enluminure qui représente Louis XI présidant les États généraux de Tours en 1468 pour augmenter l'assiette de l'impôt est régulièrement employée avec un sous-texte qui évoque plutôt la figure de Philippe le Bel qui est le premier roi à les avoir convoqués en 1302. Ce discours entretient une gêne pour les élèves, qui confondent alors le roi représenté sur l'image et le roi sujet du texte²⁷². L'identité de Louis XI s'efface alors ici pour ne pas complexifier le propos et privilégier un lien pratique avec Philippe le Bel, un roi déjà connu pour sa gouvernance de Paris.

Lorsque la monarchie est évoquée en premier lieu, le propos tenu par les manuels caractérise alors avant tout une évolution associée à un temps de l'histoire de France. C'est par le chapitre sur la monarchie des Bourbons et des Valois en classe de 5^e, et donc par une entrée par la monarchie, que les élèves apprennent à connaître la période qui sépare l'âge féodal (X^e-XII^e siècle) du début de l'époque moderne. En parlant de la monarchie, le propos des concepteurs des manuels n'est certainement pas de faire la promotion des idées royalistes, les jugements de valeur ne dépassant jamais les individualités royales dans les manuels. Ces ouvrages revêtent plutôt une fonction d'enseignement, de transmission des savoirs. En ce sens, ces ouvrages rejoignent leurs homologues plus anciens, qui privilégiaient le texte aux images pour incarner un idéal d'érudition²⁷³. À

²⁷⁰ Consulter le tableau 5. Se référer à l'Annexe 1.

²⁷¹ Legris (Patricia), « Les programmes d'histoire et de géographie de la libération à 2010 »... art, cit.

²⁷² *Histoire Géographie Enseignement moral et civique 5^e*, Nathan, 2016, p. 109.
Se référer à l'Annexe 2.

²⁷³ *Histoire Géographie Classe de cinquième collèges*, Armand colin, coll. « Classiques hachette », 1978, 208 p.
Histoire Géographie 5^e, Bordas, 1978, 256 p.
Du moyen age aux temps modernes, Bordas, coll. « Louis Girard », 1965, 333 p.

l'intérieur de ces manuels postérieurs aux années 1960, les différentes thématiques sont approfondies dans une dimension telle qu'elles ne sont peut-être pas directement assimilables par l'élève sans l'intermédiaire du professeur. Au-delà de toute pensée idéologique, nombre de chapitres comme celui sur l'empire byzantin ou sur la découverte du Nouveau Monde n'ont donc d'autre fonction que d'ouvrir les élèves sur le fonctionnement du monde qui les entoure. Ces mentions de la monarchie s'inscrivent dans cette dynamique informative, renseignant le lecteur sur les structures d'un monde passé qui expliquent certains héritages communs. Comme ce fut le cas pour déterminer la valeur des représentations sur les rois de France, il n'est pas toujours évident de discriminer le discours sur la monarchie du discours sur le roi. En pratique, les documents traitent parfois des deux à la fois, comme lorsqu'il est demandé « En quoi Louis IX est-il le modèle du roi chrétien au XIII^e siècle ? » puis « Comment a-t-il construit le pouvoir royal ? »²⁷⁴. Le sujet est incarné avec la personne de Louis IX, mais il dépasse la condition du seul roi pour tendre vers une évolution à portée plus générale.

Enfin, comme escompté lors de notre questionnement initial, les manuels scolaires ont bel et bien pour niveau de discours l'État. Cela se produit 75 fois, pour une représentation de l'ordre de 26% des mentions²⁷⁵. L'intention politique se mêle alors à celle historique : dans la lignée des programmes, les concepteurs des manuels souhaitent faire comprendre aux élèves comment l'État s'est constitué depuis ses bases Capétiennes, avec un renforcement aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, jusqu'à permettre l'émergence de l'institution dans laquelle nous vivons de nos jours. L'insistance des manuels sur des notions aussi difficiles d'accès que la suzeraineté ou le consentement à l'impôt, qui confère au roi de France un atout considérable par rapport aux autres monarques, sous-tend un discours qui vise à expliciter les différentes composantes de l'État, comme la justice, l'économie ou l'administration du royaume. Les orientations choisies semblent pensées pour pousser le professeur à établir des parallèles avec notre époque contemporaine et clarifier le fonctionnement de l'État. L'objectif n'est plus simplement la transmission des savoirs, il y a cette fois une fin utile. Pour Laurence De Cock, c'est une évidence :

« L'enseignement de l'histoire ne peut qu'être passionné comme il ne peut être que politique. J'entends « politique » au sens noble du terme, c'est-à-dire touchant au projet du monde que nous souhaitons inventer et construire. Le passé n'est pas de la matière morte. Il vit dans nos

²⁷⁴ *Histoire Géographie Enseignement moral et civique 5^e*, Nathan, 2016, p. 171.

²⁷⁵ Consulter le tableau 5. Se référer à l'Annexe 1.

têtes. Enseigner l'histoire, c'est « remettre de l'intelligence et de la raison dans la restitution de ce qui a eu lieu »²⁷⁶.

Au-delà des événements, l'école garderait donc pour premier objectif la formation des citoyens. Si ce discours s'imbrique plutôt naturellement dans le cours, comme souhaité par les programmes, il arrive quelquefois que cette volonté d'expliquer le monde d'aujourd'hui provoque des erreurs. C'est ainsi que l'on peut lire dans le manuel de première de l'éditeur Hachette : « le roi [Louis XVI] se réfugie au sein de l'Assemblée qui décide de sa déchéance : c'est la fin de la monarchie »²⁷⁷. Cette citation tirée d'un cours qui a pour but de montrer le basculement de régime n'est pas tout à fait fidèle à la réalité. Ce n'est pas l'Assemblée nationale qui décide de sa déchéance comme indiqué, mais la Commune dirigée par les révolutionnaires les plus extrêmes comme Danton, Robespierre ou Marat, qui entrent en armes dans l'hémicycle et fait plier l'Assemblée. L'opposition est ici lissée au point de dissimuler que tous les Parisiens n'étaient pas encore opposés au roi de France. Cela peut poser problème puisque l'école contribue beaucoup « à la formation et au renforcement des identités collectives, de l'identité nationale en particulier »²⁷⁸ et que cette mémoire collective s'appuie sur des fondements qui peuvent être altérés.

L'historiographie est également partagée sur la place que doit occuper cette identité nationale dans la formation des élèves à l'heure de l'accélération de la mondialisation, de l'intégration européenne et du pluralisme culturel qui caractérise les sociétés actuelles²⁷⁹. Faut-il réaffirmer ce récit national, construit en partie autour des rois et qui a vocation à fabriquer le commun en France, ou plutôt s'émanciper de ces thèmes tournés vers l'intérieur ? Ce lien tissé entre l'école et l'État, qui devient ici explicite avec le sujet de la participation des rois à la formation de ce dernier, est une caractéristique française : « peu de pays ont consacré avec la même intensité que la France le rôle politique que devait jouer l'éducation scolaire »²⁸⁰. Si cette tendance n'est pas uniforme selon les pays, c'est donc qu'il est possible de faire différemment. Mais est-ce nécessaire ? Pour Suzanne Citron, « les discours scolaires actuels [...] ne viennent plus nourrir de

²⁷⁶ De Cock (Laurence), « Ce qui se joue autour des débats sur l'enseignement de l'histoire », art. cit.

²⁷⁷ *Histoire 1^{re} Nations, empires, nationalités de 1789 aux lendemains de la Première Guerre mondiale*, Hachette, coll. « hachette éducation », 2019, p. 110.

²⁷⁸ Citron (Suzanne), « “L'histoire de France” fétiche de la nation », *Histoire coloniale et postcoloniale* [en ligne], 17 septembre 2011

²⁷⁹ *Ibid.*

²⁸⁰ *Ibid.*

manière forte la construction d'un véritable « mythe national » [car] l'approche pédagogique, dans les programmes et les documents qui les accompagnent, se veut objective, descriptive [...] proposant divers points de vue sur un même objet »²⁸¹. La question n'est donc plus aujourd'hui de tirer les manuels d'une idéologie ancienne du côté du réel, et ce même si l'État s'inscrit au cœur du programme d'histoire-géographie comme prouvé par les 75 mentions. Celle qui se pose davantage peut-être, pour une partie de l'historiographie tout du moins, c'est la pertinence d'ériger une histoire de la formation de l'État qui dissimulerait les minorités et les résistances pourtant constitutives de cette histoire :

« L'outillage mental d'un imaginaire historique à réinventer pour rétablir un vivre ensemble dans le monde d'aujourd'hui ne se fera pas avec un Clovis pourfendeur de l'« hérésie » et vainqueur des Aquitains, avec un éloge de Saint Louis sans mention de la rouelle imposée aux juifs, un hymne à Louis XIV occultant les dragonnades... »²⁸²

Parce que la société française et donc l'école sont aujourd'hui diversifiées avec une coexistence de mémoires plurielles, il peut être efficace d'écrire à la fois l'histoire de l'État par le haut et par le bas, afin de ne pas édifier une histoire nationale trop lisse qui ferait d'ailleurs perdre de vue les raisons de la nécessité d'avoir une institution politique commune garantissant l'unité et le bien commun.

Pour mener cette réflexion sur la place des rois de France et des représentations dans les programmes, les manuels et donc dans la société française, il convient de reprendre un peu de hauteur : si les mentions concernant les rois paraissent nombreuses et suffisamment riches pour questionner le rôle qu'elles ont à jouer, c'est aussi parce le choix a été fait ici de mettre la focale sur ces acteurs de l'histoire de France. À l'échelle de la scolarité d'un élève donné, les rois n'occupent qu'une place finalement assez restreinte : une année en CM1, une moitié de l'année de 5^e puis de l'année de 4^e, et quelques chapitres en seconde. Quoique l'imaginaire des rois soit réactivé à certains moments de vie politique française, notamment pour édifier parfois une critique des décisions jugées trop unilatérales du gouvernement et de ses représentants, la question royale semble aujourd'hui moins chaude : « si les grandes figures nationales n'ont pas disparu des récits historiques scolaires, elles occupent une place bien plus secondaire qu'auparavant [...] elles sont

²⁸¹ Citron (Suzanne), « «L'histoire de France» fétiche de la nation »... art. cit.

²⁸² *Ibid.*

présentées de manière détachée et plus dépersonnalisée »²⁸³. L'histoire des rois, de la monarchie et de l'État est toujours constitutive d'une identité collective, mais cette histoire est aujourd'hui assez dépassionnée. Le citoyen que l'école doit former est aujourd'hui l'individu capable de défendre ses droits, la justice et la démocratie, non plus celui capable de lutter pour défendre la Nation. Pour finir, François Audigier propose quatre voies d'explication de ce recul de l'histoire des rois à l'école : un rapport originel à la mémoire et au territoire qui ne tient plus, des savoirs historiques qui se sont multipliés et donc dilués, la fin de la coupure entre le monde scolaire et le monde professionnel qui pousse à orienter les élèves vers le monde contemporain et l'avenir, et une diversification des publics scolaires qui questionne profondément les références partagées²⁸⁴. Comme évoqué dès l'introduction de ce mémoire, l'école est loin d'être le seul lieu où les représentations de la société se forment, et il existe tout un monde entre l'organisation raisonnée des savoirs proposée par les manuels et les connaissances que possèdent maintenant les élèves.

²⁸³ Citron (Suzanne), « “L'histoire de France” fétiche de la nation »... art. cit.

²⁸⁴ Audigier (François), « Histoire et Géographie : des savoirs scolaires en question entre les définitions officielles et les constructions scolaires »... art. cit.

Conclusion de la deuxième partie

Avant de conclure sur l'analyse des manuels scolaires maintenant menée à son terme, il convient de rappeler les questionnements initiaux qui ont servi de guide à l'étude. Nous interrogeons d'abord la vision des rois de France donnée par les manuels scolaires. Il est maintenant possible de répondre qu'il n'existe définitivement pas une seule vision des rois, celle-ci s'adaptant largement aux individualités royales. D'Hugues Capet à Louis XIV, les rois occupent une place très inégale, d'un point de vue quantitatif avec certains qui s'imposent très largement à d'autres, mais aussi d'un point de vue qualitatif avec quelques figures qui sont étudiées en profondeur comme faisant partie intégrante de l'histoire de France, pour d'autres qui ne sont mentionnées que lorsque le hasard des sources les lie à une dynamique qui intéresse les programmes. Sans revenir dans le détail des décomptes, il semble que la part belle est faite aux rois absolus. Ce sont eux qui incarnent le plus l'autorité royale qui s'exprime notamment à travers l'image, du portrait royal aux réalisations architecturales, et ce sont eux qui semblent participer le plus à transformer durablement le royaume, peut-être parce que leurs moyens d'actions sont plus importants. De fait, les manuels multiplient aujourd'hui les documents et limitent les quantités d'informations données aux élèves pour prioriser les dynamiques à l'évènement. Les processus de renforcement et d'affaiblissement du pouvoir royal qui noircissent les pages sont autant d'occasions pour les élèves de saisir la complexité de ces évolutions qui sont loin d'être déterminées à l'avance et qui lient le destin du commun à celui des monarques. De manière plus pragmatique, elles sont aussi l'occasion de travailler des compétences d'analyse, de mise en perspective et de critique essentielles à la formation du citoyen.

Au-delà des intentions, il n'est pas simple de caractériser les représentations qui découlent de cet usage des manuels scolaires. Pour répondre à ce deuxième questionnement, il semble au final que les images véhiculées ont le plus souvent vocation à être neutres, tandis que le sujet royal a perdu sa fonction idéologique pour se parer d'une aura mémorielle et explicative, en relation avec les structures héritées de cette époque. Cela n'empêche pas la persistance de certaines représentations tranchées, qui ciblent par contre quelques rares personnages parmi les plus admirés et les plus décriés. Louis IX, François I^{er}, Henri IV et Louis XIV deviennent les rois de justice, des arts, de la paix et de la grandeur de la France, tandis que Louis XVI et Louis XIV, encore, incarnent les limites d'une monarchie qui aurait aussi tourné le dos à son peuple en faisant passer la raison d'État et les privilèges des uns avant la liberté et l'égalité de tous.

Quelques exceptions mises de côté, ces visions des personnalités royales sont davantage produites par des choix de mise en page pratiques et par un conditionnement des sources que par une intention de diffuser une idéologie favorable ou défavorable aux rois de France. Ce qui prime au fond, c'est l'intelligibilité du discours que les références directes aux monarques permettent de garantir, ainsi que la diffusion de connaissances qui renvoient à un passé commun qui se cristallise dans l'histoire de la monarchie. Pour autant, il existe toujours un discours de fond qui s'ajoute à ces impératifs car l'école reste le haut lieu de la formation des citoyens avec l'histoire comme discipline de fer de lance. Parler des rois ou de la monarchie, c'est aussi parler de l'État, soit les conditions de son développement, ses progrès et ses limites. Si une idéologie devait encore transparaître dans les manuels, ce ne serait pas tant dans la manipulation d'un discours pour former des consciences que dans le choix de donner autant de place à l'État, alors que le contexte national pourrait suggérer aujourd'hui de prendre en compte toutes les identités et de ne pas lisser ces différences par le haut.

Du reste, le sujet royal ne semble plus être maintenant une préoccupation majeure du débat public, tant les questions contemporaines promptes au conflit et à la division sont nombreuses. L'histoire des rois peut toutefois être réactivée à certains moments, en particulier lors des crises politiques intérieures, ce qui démontre que la mémoire contrastée de la monarchie est aujourd'hui profondément ancrée dans l'identité nationale, du champ de bataille de Bouvines à l'échafaud de la place de la Concorde.

Conclusion

Ainsi s'achève cette étude consacrée aux représentations de France formées et transmises par les manuels scolaires. Le constat de départ partait du sentiment personnel que les rois étaient aujourd'hui fortement dépréciés dans l'imaginaire collectif et l'hypothèse de travail reposait sur l'idée que cette dépréciation pouvait, en partie, s'expliquer par le traitement des rois fait par les manuels scolaires que nous sommes tous amenés à consulter pendant notre parcours scolaire. Motivé par l'impression qu'il y avait derrière ces images une association mentale peut-être trop directe entre la monarchie et les maux des sociétés passées, j'entendais faire la lumière sur la nature des représentations qui ont cours sur les rois de France de l'époque féodale à la fin de l'Ancien Régime. La démarche initiale consistait à rédiger un état de l'art sur le sujet des rois, afin de percevoir comment ces figures majeures de l'histoire ont été perçues, comprises et assimilées au cours du temps. Elle avait vocation à être suivie d'une analyse fine et essentiellement quantitative de manuels scolaires récents pour porter le regard dans un deuxième temps sur une modalité spécifique de la diffusion de ces représentations. L'intérêt des manuels tient à leur particularité d'être au contact de tous dès l'enfance et l'adolescence, ce qui peut participer à installer précocement ces représentations.

Plus que de coutume, l'approche historiographique prend ici tout son sens car l'objectif n'est pas seulement de révéler les axes qui ont déjà été dégagés par les historiens. Elle présente également l'atout de montrer comment la succession des points de vue et des traitements faits par ces derniers peut participer à produire un discours qui se retranscrit ensuite dans les manuels. Certaines représentations diffusées à une époque ou une autre peuvent s'ancrer progressivement dans l'esprit au point de devenir parfois des lieux communs dont la véracité est encore à prouver. Un premier constat concernant ce traitement des rois sur la longue durée a été fait : les représentations ne touchent pas la monarchie de manière uniforme mais plutôt les rois eux-mêmes, et ce dans toute leur diversité. Certes, les images véhiculées peuvent être disqualifiantes. C'est particulièrement le cas pour les rois qui ont incarné les temps forts de la monarchie, ou au contraire ses temps faibles. Il en va ainsi de Louis XIV pour les dépenses de la guerre et de Versailles, de François I^{er} pour ses mœurs, de Louis XVI pour son appel à l'aide aux puissances étrangères ou d'Henri III pour sa politique lors des guerres de Religion. Pour autant, les représentations qui ciblent ces personnes royales peuvent être tout aussi positives : Saint-Louis roi de justice, Henri IV roi de paix ou même encore François I^{er} prince des arts. Ce dernier profil contrasté démontrent que ces images ne forment jamais un tout cohérent ; elles sont souvent variables pour une même figure, résultant de la superposition de plusieurs strates d'interprétations qui en disent autant sur le roi que sur la société

qui les produit. Ainsi, le discours des monarques est largement réinterprété à des fins politiques en particulier sous la III^e République qui s'en sert pour constituer un grand récit fédérateur au sein de la Nation. Une prise de distance avec ces individualités royales s'exécute ensuite sous l'influence des Annales, alors que la vie et l'éloge des grands personnages s'effacent peu à peu pour concéder du terrain aux mouvements socio-économiques qui remettent en perspective les actions royales par rapport à leurs effets sur la société. Peu à peu, l'idéologie qui distribuait les bons et les mauvais points en comparant les règnes des rois laisse la place à la recherche d'une forme d'objectivation dans cette appréhension du sujet royal, avec un accent mis sur la compréhension des processus. Pour saisir comment ces individualités ont pu influencer le destin du commun, les historiens interrogent leur contribution à l'émergence, à la structuration et à la consolidation de l'État. Cette quête de véracité est pourtant illusoire : les chercheurs eux-mêmes restent partiaux dans leur démarche en dépit de leurs efforts, tandis que leur regard reste orienté par le rapport majoritairement descendant imposé par les sources qui confond pratique et discours. Il est d'autant plus difficile d'approcher la réalité des règnes et des conditions d'exercice du pouvoir qu'une part des données reste soumise à l'interprétation humaine, l'histoire n'étant pas une science exacte. Le croisement des sources ne suffit pas toujours à s'émanciper des carcans établis par les rois ou par une longue tradition historiographique avec des éléments de départ qui peuvent être biaisés.

De fait, le sujet des rois et de la monarchie est encore mouvant, les représentations n'étant ni absentes des programmes ni figées. Les manuels scolaires actuels traduisent alors un regard qui reste quelque peu orienté sur ces figures autant qu'ils le diffusent. Là encore, tous les rois font l'objet d'un traitement différencié : d'un nombre de mentions écrasant pour Louis XIV, comptant pour près du tiers du total, à aucune mention de Louis XV qui se retrouve effacé par les Lumières pour l'exemple le plus surprenant, les figures royales ne sont pas jugées aussi importantes les unes que les autres. François I^{er}, Henri IV et Louis XVI ressortent au-dessus du lot en raison d'une focalisation des programmes sur les mutations qui accompagnent leurs règnes, tandis que d'autres comme Louis IX ne sont plus aussi présents qu'ils ne le furent par le passé. Cette inégale manifestation s'explique d'une part par une évolution de la forme des mentions, avec une augmentation du nombre de documents iconographiques au détriment du texte : les portraits royaux qui se multiplient à l'époque moderne sont un bon moyen pour les manuels d'incarner l'histoire avec des figures identifiables qui deviennent parlantes pour les élèves. L'art est également mis au service du pouvoir à partir de la Renaissance ce qui explique peut-être la multiplication des images dans les manuels pour caractériser la monarchie. Plus évocatrice que le texte, l'image n'est toutefois pas immédiatement accessible, ce qui a son lot d'incidences sur la création de représentations quelle que soit l'époque. L'inégale représentation des rois d'un point de vue quantitatif se justifie encore

par le discours sous-jacent qui est porté à travers les figures royales : si le roi comme individualité reste très présent dans les manuels, probablement pour mettre les évolutions vécues par le royaume à la portée des élèves, et que la monarchie reste un sujet en soi comme peut l'être toute thématique au programme, il est indéniable que le propos dépasse régulièrement le sujet royal seul pour montrer comment ce dernier a participé à la constitution progressive de l'État moderne, et par extension de l'État contemporain qui hérite en partie de ses codes de fonctionnement et de ses institutions. Les rois modernes, Louis XIV le premier, sont donc des passages incontournables pour les élèves. Mais l'État n'est pas abordé qu'avec les rois absolus : comme le montre le programme de 5e, la participation des Capétiens à la constitution de cette structure commune prend racine dès le Moyen Âge.

Cela étant dit, il ne faudrait pas surinterpréter cette démarche en supposant que le ministère chercherait à diffuser un message politique légitimant la présence d'un État fort et centralisateur. À l'instar du travail accompli par l'historiographie qui lie le sujet du roi à celui de l'État, les programmes et les manuels tendent avant tout à exposer des faits concrets en laissant le professeur faire le lien au besoin entre l'époque étudiée et le monde contemporain. Le caractère de neutralité relevé pour la très grande majorité des mentions révèle justement le recul idéologique dans les manuels scolaires. Les représentations les plus tranchées, qu'elles soient positives ou négatives, ne ciblent pas la monarchie dans son ensemble mais certaines figures parmi les plus emblématiques. À l'exception de Louis XIV qui reçoit à la fois les louanges et les critiques, les autres monarques sont positionnés d'un côté ou de l'autre : François I^{er} est régulièrement montré en majesté comme un prince qui a fait la grandeur de la France, tandis que Louis XVI peut être abordé comme un coupable qui s'est opposé aux intérêts de son pays. Pour autant, ces images peu nuancées sont rarement le fruit d'une manipulation idéologique des auteurs qui nieraient une réalité pour en accentuer une autre. Elles sont finalement la conséquence de sélections plus partielles que partiales avec des manuels qui rattachent les figures royales à certaines dynamiques qui intéressent les programmes, sans chercher à les présenter sous un jour nuancé. Les représentations qui peuvent émerger dans les manuels sont donc moins à chercher dans un discours politique que dans des choix de éditoriaux. Pour plusieurs auteurs, cet intérêt porté à l'État sans que la politisation du sujet ne prenne le dessus peut être explicable par une forme d'acceptation de cette histoire commune qui diviserait moins aujourd'hui, alors que le débat dans la sphère publique se déporte sur des thématiques plus actuelles et finalement moins consensuelles, à l'instar de la question coloniale. Cela étant dit, la mémoire des rois de France peut servir à des récupérations politiques de droite ou de gauche, employée par les uns pour légitimer une certaine vision de la France et comme un épouvantail par les autres.

Témoins d'une histoire partagée aux contours flous, les manuels scolaires tissent le lien entre les nouvelles générations et un passé régulièrement renouvelé par l'œil du contemporain. Faire remonter le vrai dans la caractérisation des personnalités des rois, de leurs actions et de leurs contributions à l'histoire nationale reste une tâche difficile : il faudrait pour cela discerner la pratique du discours au temps des rois, s'émanciper des interprétations successives qui ont forgé une compréhension du sujet, analyser enfin la personne royale en veillant à ne pas projeter de constructions mentales déjà préétablies. Quand bien même l'historien y parviendrait, quelle assurance aurait-il que les programmes et les manuels scolaires marcheraient dans ses pas pour transmettre aux jeunes générations une juste perception de la réalité royale ? L'école existe pour préparer des citoyens à leur avenir et la discipline historique n'a pas non plus pour vocation de délivrer un savoir encyclopédique dénué de tout affect, sinon elle serait dépassionnée. Si l'on ajoute que les représentations naissent bien sûr à travers nombre d'autres médias que les seuls manuels, espérer rediriger l'imaginaire de la monarchie vers le réel devient alors bien illusoire. Pour autant, il ne faut pas renoncer à la nuance. C'est au professeur qu'il incombe de rationaliser le discours produit sur les rois et de le mettre au service de la construction intellectuelle et citoyenne des élèves.

CORPUS DE SOURCES

1. Manuels scolaires d'histoire-géographie-emc dits « récents » : 2014-2019

Cycle primaire

Reporters Histoire CM1/CM2 - Manuel, éditions SEDRAP, 2018

Odysséo Histoire CM1/CM2, Magnard 2017, 192 p.

Les temps modernes Histoire & Histoire des arts CE2/CM1/CM2, coll. « les petits Magellan », Hatier, 2014, 32 p.

Le moyen âge Histoire et Histoire des arts CE2/CM1/CM2, coll. « les petits Magellan », Hatier, 2014, 48 p.

Collège

Histoire Géographie Enseignement moral et civique 5^e, Nathan, 2016, 368 p.

Histoire Géographie Enseignement moral et civique 5^e, Magnard, 2016, 320 p.

Histoire - Géographie Enseignement moral et civique 5^e, le livre scolaire, 2016, 368 p.

Histoire - Géographie Enseignement moral et civique 4^e, Nathan, 2016, 400 p.

Histoire Géographie 4^e, Hachette, 2016, 288 p.

Lycée

Histoire 2nd, Nathan, coll. « Sébastien Cote », 2019, 288 p.

Histoire 2nd, Nathan, coll. « Guillaume Le Quintrec », 2019, 288 p.

Histoire 2nd, Hatier, 2019, 304 p.

Histoire 1^{re}, Nathan, coll. « Sébastien Cote », 2019, 368 p.

Histoire 1^{re} Nations, empires, nationalités de 1789 aux lendemains de la Première Guerre mondiale, Hachette, coll. « hachette éducation », 2019, 336 p.

Histoire 1^{re}, Nathan, coll. « Guillaume Le Quintrec », 2019, 360 p.

2. Manuels d'histoire-géographie dits « anciens » (1965-1978)

Histoire Géographie Classe de cinquième collèges, Armand colin, coll. « Classiques hachette », 1978, 208 p.

Histoire Géographie 5^e, Bordas, 1978, 256 p.

Du moyen age aux temps modernes, Bordas, coll. « Louis Girard », 1965, 333 p.

BIBLIOGRAPHIE

I. Œuvres à mettre en relation avec la construction des manuels scolaires

Audigier (François), « Histoire et Géographie : des savoirs scolaires en question entre les définitions officielles et les constructions scolaires », *Spirale - Revue de recherches en éducation* [en ligne], 1995, vol. 15, n°1, pp. 61-89

Disponible sur : <https://doi.org/10.3406/spira.1995.1907>

Bianchi (Serge), « L'Enseignement de l'histoire en France. De l'Ancien Régime à nos jours », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 338, 2004, pp. 181-183

Bozec (Géraldine) (et al.), « Ecole et nation, approches comparées (France, Grande-Bretagne) », *Aggiornamento hist-geo* [en ligne], 21 décembre 2013

Disponible sur : <https://doi.org/10.58079/ato1>

De Cock (Laurence), « Ce qui se joue autour des débats sur l'enseignement de l'histoire » [en ligne], 12 octobre 2018

<https://blogs.mediapart.fr/edition/aggiornamento-histoire-geo/article/121018/ce-qui-se-joue-autour-des-debats-sur-lenseignement-de-lhistoire>

De Cock (Laurence), « Les manuels d'histoire, objets hybrides », *Aggiornamento hist-geo* [en ligne], 9 mai 2013

Disponible : <https://doi.org/10.58079/atmx>

De Cock (Laurence), « Journée d'étude Aggiornamento : Bousculer la Nation ? Bousculer l'enseignement de l'histoire, quels enjeux, quels possibles ? (Laurence De Cock) », *Aggiornamento hist-geo* [en ligne], 29 août 2012

Disponible sur : <https://doi.org/10.58079/atlp>

De Cock (Laurence), « Sur l'enseignement de l'histoire, entretien avec Laurence De Cock », *Aggiornamento hist-geo* [en ligne], 27 avril 2019

Disponible sur : <https://doi.org/10.58079/atuw>

Faure (Catherine), « L'image de Clovis et des Mérovingiens dans les manuels scolaires de la fin du XIXe siècle à nos jours : Reflet de l'évolution historiographique et des pratiques pédagogiques », *Diversité Recherches et terrains* [en ligne], n° 10, 17 septembre 2018

Disponible sur : <https://doi.org/10.25965/dire.935>

Grandpré, (Roxane de), « Entre image et interdisciplinarité : l'analyse iconographique comme approche pédagogique interdisciplinaire » [en ligne], 31 décembre 2019

Disponible sur : <https://scienceetbiencommun.pressbooks.pub/interdisciplinarite/chapter/entre-image-et-interdisciplinarite-lanalyse-iconographique-comme-approche-pedagogique-interdisciplinaire/>

Huynh (Jeanne-Antide), « L'image dans des manuels de collège et de lycée : 1990-2006 », *Le français aujourd'hui* [en ligne], vol. 161, n° 2, 2008, pp. 21-32

Disponible sur : <https://doi.org/10.3917/lfa.161.0021>

Jaoul (Alexis), « L'image et les pratiques d'enseignement en histoire en classe de seconde en France : Analyse du chapitre « Révolutions, libertés, nations à l'aube de l'époque contemporaine » (1770-1850), *Revue de recherches en littérature médiatique multimodale* [en ligne], vol. 7, 2018

Disponible sur : <https://doi.org/10.7202/1048364ar>

Lavis (Ernest), *Histoire de France de la Gaule à nos jours*, Paris, Armand Colin, éd. 2014, 237 p.

Legris (Patricia), « Les programmes d'histoire et de géographie de la libération à 2010 », *Aggiornamento hist-geo* [en ligne], 23 janvier 2024

Disponible sur : <https://doi.org/10.58079/vnfi>

Legris (Patricia), « Poser (enfin) autrement la question de l'enseignement de l'histoire » *Aggiornamento hist-geo* [en ligne], 11 septembre 2016

Disponible sur : <https://doi.org/10.58079/atsv>

Reuter (Yves), (dir.), *Une école Freinet*, Paris, L'Harmattan, 2007, 256 p.

II. Travaux sur les représentations

Bertrand (Mickaël), « Dossier Figaro Histoire : L'enseignement de l'histoire sous la menace d'une dérive idéologique », *Aggiornamento hist-geo* [en ligne], 15 octobre 2012

Disponible sur : <https://doi.org/10.58079/atm0>

Besnard-Burban (Vincent), « La place des représentations des élèves dans l'apprentissage de l'histoire en cycle 3 » [en ligne], 2012

Disponible sur : https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00756026v1/file/Memoire_M2_MEEFA_Vincent_Besnard-Burban.pdf

Choppin (Alain), *Les Manuels scolaires : histoire et actualité*, Paris, Hachette Éducation, 1992, 223 p.

Citron (Suzanne), « “L'histoire de France” fétiche de la nation », *Histoire coloniale et postcoloniale* [en ligne], 17 septembre 2011

Disponible sur : <https://histoirecoloniale.net/l-histoire-de-france-fetichede-la/>

Cornette (Joël), *Le roi absolu, Une obsession française 1515-1715*, Paris, Tallandier, 2022, 432 p.

Delacroix (Christian) (dir.), *Historiographies, Concepts et débats*, Paris, Gallimard, coll. « folio histoire inédit », 2010, 1325 p.

Fournier (Eric), « Le « Petit Casali-Lavisse » : les liaisons dangereuses d'Armand Colin. », *Aggiornamento hist-geo* [en ligne], 7 septembre 2013

Disponible sur : <https://doi.org/10.58079/atnl>

Jodelet (Denise), *Les Représentations sociales*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Sociologie d'aujourd'hui », 1989, 424 p.

Koslofsky (Craig), *Evening's Empire, A History of the Night in Early Modern Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011, 431 p.

Lambert (Anne-Sophie), « Les portraits de François Ier à la Renaissance, symbole de la révolution dialectique humaniste ? », *Classes BNF* [en ligne]

Disponible sur : https://classes.bnf.fr/pdf/FP_Portrait.pdf

Mormiche (Pascale), « Voir/savoir, la pédagogie par l'image aux temps de l'imprimé du XVIe au XXe siècle », *La Cliothèque* [en ligne], 21 juin 2012

Disponible sur : <https://clio-cr.clionautes.org/voirsavoir-la-pedagogie-par-limage-aux-temps-de-limprime-du-xvie-au-xxe-siecle.html>

Rollinat-Levasseur (Eve-Marie), Ferran (Florence), Vanoosthuyse (François), « Image et enseignement : perspectives historiques et didactiques » [en ligne], 2017

Disponible sur : <https://hal.science/hal-01625922>

Rosa (Geneviève Di), « De la lecture de l'image à l'enseignement de l'histoire des arts : Trajet vers une refonte épistémologique des champs des savoirs », *Le français aujourd'hui* [en ligne], vol. 182, n° 3, 11 octobre 2013, pp. 43-52

Disponible sur : <https://doi.org/10.3917/lfa.182.0043>

Schmitt (Jean-Claude), « Les images médiévales », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA* [en ligne], n° Hors-série n° 2, 24 janvier 2008

Disponible sur : <https://doi.org/10.4000/cem.4412>

III. Ouvrages généraux sur la monarchie française

Bély (Lucien), *La France moderne, 1498-1789*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Quadrige », 2013, 720 p.

Bove (Boris), *Le Temps de la guerre de Cent ans, 1328-1453*, Paris, Belin, coll. « Histoire de France », éd. 2014, 669 p.

Cassard (Jean-Christophe), *L'âge d'or capétien, 1180-1328*, Paris, Belin, coll. « Histoire de France », éd. 2014, 777 p.

Cornette (Joël), *La mélancolie du pouvoir : Omer Talon et le procès de la raison d'état*, Paris, Fayard, 2014, 448 p.

Dessert (Daniel), *La Royale : vaisseaux et marins du Roi-Soleil*, Paris, Fayard, coll. « Les temps Modernes », 1996, 396 p.

Drévilhon (Hervé), *Les rois absolus, 1629-1715*, Paris, Belin, coll. « Histoire de France », éd. 2014, 637 p.

Élias (Norbert), *La Dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy, coll. « Agora », 1975, 320 p.

Fontvielle (Damien), Lesieur (Boris), Sènié (Jean), Neuilly-sur-Seine, *La construction de l'État monarchique France 1380-1715*, Atlande, coll. « Clef concours Histoire médiévale et moderne », 576 p.

Jouanna (Arlette), *Le devoir de révolte, La noblesse française et la gestation de l'Etat moderne (1559-1661)*, Paris, Fayard, 1989, 597 p.

Jouanna (Arlette), *Le pouvoir absolu, Naissance de l'imaginaire politique de la royauté*, Paris, Gallimard, coll. « L'esprit de la cité », 2013, 436 p.

Hamon (Philippe), *Les Renaissances 1453-1559*, Paris, Belin, coll. « Histoire de France », éd. 2014, 617 p.

Lachiver (Marcel), *Les années de misère : La famine au temps du Grand Roi : 1680-1720*, Paris, Fayard, 1991, 573 p.

IV. Biographies

Chaline (Olivier), *Le règne de Louis XIV*, Paris, Flammarion, coll. « Au fil de l'histoire », 2014, 810 p.

Cornette (Joël), *Le roi de guerre*, Paris, Payot, coll. « Petite Bibliothèque Payot », 2021, 560 p.

Goubert (Pierre), *Louis XIV et vingt millions de Français*, Paris, Fayard, coll. « Pluriel », éd. 2010, 415 p.

Knecht (Robert), *François I^{er}, Un prince de la Renaissance, François I^{er} et son royaume*, Paris, Fayard, coll. « Chroniques Fayard », éd. 1998, 697 p.

Le Goff (Jacques), *Saint Louis*, Paris, Gallimard, coll. « Folio Histoire », 2013, 1266 p.

Lever (Évelyne), *Louis XVI*, Paris, Fayard, coll. « Pluriel », éd. 2014, 699 p.

Petitfils (Jean-Christian), *Louis XIV*, Paris, Perrin, coll. « Tempus », éd. 2021, 1028 p.

ANNEXES

ANNEXE I : Tableur des mentions des rois de France relevées dans les manuels scolaires d'histoire-géographie de primaire, de collège et de lycée (2014-2019)

Extrait 1

Rois de France / Citoyens d'Aquitaine	Nombre de mentions individuelles	Nombre de mentions complémentaires	Nature de la mention	Valeur de la mention	Niveau du discours	Objectif recherché	Thème de la mention	Remarque	Qualitative	Page	Niveau concerné	Année d'édition	Éditeur
Hugues Capet	1		Cours	Neutre	Monarchie	Succession dynastique	Introduire la dynastie capétienne			34	CM1/CM2	2018	SEDRAP
Philippe Auguste	X		Cours	Neutre	État	Développement du royaume	Montrer l'influence du roi sur la capitale			35	CM1/CM2	2018	SEDRAP
Philippe le Bel	X		Image : monnaie	Neutre	État	Développement du royaume	Influence de l'économie			35	CM1/CM2	2018	SEDRAP
Louis IX	X		Titre	Neutre	Époque	Périodisation	Introduire des notions	+ Au temps de Louis IX +	X	38	CM1/CM2	2018	SEDRAP
Philippe Auguste	2		Cours	Neutre	Monarchie	Autorité du roi	Contrôle des vassaux			38	CM1/CM2	2018	SEDRAP
Louis IX	X		Cours	Positive	Roi	Développement du royaume	Apports	Titre + Un roi après de justice et réformateur +	X	38	CM1/CM2	2018	SEDRAP
Philippe le Bel	2		Cours	Neutre	Monarchie	Développement du royaume	Apports			38	CM1/CM2	2018	SEDRAP
Louis IX	X		Titre	Positive	Roi	Personnalité du roi	Modèle			39	CM1/CM2	2018	SEDRAP
Louis IX	4		Cours	Neutre	Roi	Guerra	Faits			39	CM1/CM2	2018	SEDRAP
François I ^{er}	X		Cours	Neutre	Roi	Guerra	Faits			43	CM1/CM2	2018	SEDRAP
François I ^{er}	X		Image : miniature	Neutre	Roi	Guerra	Faits			43	CM1/CM2	2018	SEDRAP
François I ^{er}	3		Cours	Positive	Roi	Patrimoine	Château	Complémentaire		45	CM1/CM2	2018	SEDRAP
Henri IV	X		Titre	Neutre	Époque	Périodisation	Introduire des notions	+ Au temps d'Henri IV +	X	46	CM1/CM2	2018	SEDRAP
Charles IX	1		Cours	Négative	Monarchie	Guerra	Difficultés pour monarchie	+ L'autorité du roi Charles IX est attaquée par son incapable à gérer ce conflit, qui divise et ruine le royaume +	X	46	CM1/CM2	2018	SEDRAP
Henri IV	X		Cours	Neutre	Roi	Guerra	Retour de la paix			47	CM1/CM2	2018	SEDRAP
Henri IV	X		Image : portrait	Neutre	Roi	Guerra	Retour de la paix			47	CM1/CM2	2018	SEDRAP
Henri IV	4		Cours	Positive	Monarchie	Autorité du roi	Retour de la paix			47	CM1/CM2	2018	SEDRAP
Louis XIV	X		Titre	Neutre	Époque	Périodisation	Introduire des notions			50	CM1/CM2	2018	SEDRAP
Louis XIV	X		Cours	Négative	Roi	Autorité du roi	Pouvoir autoritaire	+ Il pratique le pouvoir du monarque les militaires et personnels +	X	50	CM1/CM2	2018	SEDRAP
Louis XIV	X		Citation	Neutre	Roi	Autorité du roi	Pouvoir autoritaire			50	CM1/CM2	2018	SEDRAP
Louis XIV	X		Cours	Neutre	État	Développement du royaume	Code noir et commerce			52	CM1/CM2	2018	SEDRAP
Louis XIV	X		Cours	Positive	Époque	Ben du royaume	Modèle	Complémentaire		53	CM1/CM2	2018	SEDRAP
Louis XIV	X		Cours	Positive	Époque	Patrimoine	Vauban	Complémentaire		53	CM1/CM2	2018	SEDRAP
Louis XIV	X		Cours	Positive	Monarchie + Roi	Patrimoine	Château	Vocabulaire positif, un excellent dictionnaire +		54-55	CM1/CM2	2018	SEDRAP
Louis XIV	X		Cours	Positive	Roi	Patrimoine	Château	+ La gloire du Roi-Soleil + est représentée dans la grandeur et la beauté du château et de ses jardins +	X	56	CM1/CM2	2018	SEDRAP
Louis XIV	9		Cours	Neutre	Époque	Patrimoine	Château	Complémentaire		57	CM1/CM2	2018	SEDRAP
Louis XVI	X		Titre	Neutre	Époque	Craie	Introduire des notions			60	CM1/CM2	2018	SEDRAP
Louis XVI	X		Cours	Neutre	Monarchie	Autorité du roi	Continuité dynastique			60	CM1/CM2	2018	SEDRAP
Louis XVI	X		Image : portrait	Neutre	Monarchie	Autorité du roi	Continuité dynastique			60		2018	
Louis XVI	X		Cours	Neutre	Époque	Craie	Difficulté pour monarchie	Contexte positif sans formuler une critique		61	CM1/CM2	2018	SEDRAP
Louis XVI	X		Cours	Neutre	Époque	Craie	Nuancer place du roi			68	CM1/CM2	2018	SEDRAP
Louis XVI	X		Image : portrait	Neutre	Époque	Craie	Nuancer place du roi			68	CM1/CM2	2018	SEDRAP
Louis XVI	X		Cours	Neutre	Époque	Craie	Exécution du roi			69	CM1/CM2	2018	SEDRAP
Louis XVI	X (+2)		Image : portrait + Citation	Neutre	Époque	Craie	Exécution du roi	+ Peuple, le meurtre innocent ! Je personnel aux auteurs de ma mort sans bénéfice du doute	X	69	CM1/CM2	2018	SEDRAP
Louis XVI	10		Cours	Neutre	Monarchie	Craie	Rappels			70	CM1/CM2	2018	SEDRAP
François I ^{er}	X		Image : portrait	Neutre	Monarchie	Autorité du roi	Illustration			48	CM1/CM2	2017	Magnat
Louis IX	X (+2)		Titre + Image : portrait	Positive	Roi + Monarchie	Autorité du roi	Présenter un modèle	+ En fait Louis IX est-il le modèle du roi chrétien ou l'illustre +	X	49	CM1/CM2	2017	Magnat
Louis IX	X		Image : miniature	Neutre	Roi + Monarchie	Autorité du roi	Caractériser le pouvoir du roi	+ Commençons à le construire le pouvoir royal ? + un lien souvent		50-51	CM1/CM2	2017	Magnat
Hugues Capet	X		Cours	Neutre	Monarchie	Succession dynastique	Introduire la dynastie capétienne			52	CM1/CM2	2017	Magnat
Hugues Capet	2	1	Image : miniature	Neutre	Monarchie	Succession dynastique	Introduire la dynastie capétienne			52	CM1/CM2	2017	Magnat
Louis IX	X		Cours	Positive	Monarchie + Roi	Autorité du roi	Caractériser le pouvoir du roi			52	CM1/CM2	2017	Magnat
Louis IX	5	1	Image : miniature	Positive	Monarchie + Roi	Autorité du roi	Caractériser le pouvoir du roi	+ Un roi chrétien idéal +	X	52	CM1/CM2	2017	Magnat
François I ^{er}	X (+2)		Titre + Image : portrait	Neutre	Monarchie + Roi	Autorité du roi	Présenter un modèle	+ Un manuel qui le caractérise personnellement et personnellement +		53	CM1/CM2	2017	Magnat
François I ^{er}	X		Images : bas-relief	Positive	Roi	Autorité du roi	Montrer le roi victorieux	+ Pourquoi pas en dire que le roi de France est un véritable guerrier ? +		54	CM1/CM2	2017	Magnat
François I ^{er}	X		Image : médaille	Positive	Roi	Autorité du roi	Montrer le roi victorieux	+ Esprit critique avec l'époque monarchique		54		2017	
François I ^{er}	X		Image : galerie	Neutre	Époque	Patrimoine	Caractériser la Renaissance			55	CM1/CM2	2017	Magnat
François I ^{er}	X		Texte	Neutre	Époque	Patrimoine	Médiane			55			
François I ^{er}	8	1	Cours	Neutre	Roi	Développement du royaume	Apports			56	CM1/CM2	2017	Magnat
Non identifié			Image : portrait	Neutre	Monarchie	Autorité du roi	Caractériser le pouvoir du roi	+ À quel vote tu que le vote est un personnage important du royaume ? +	X	57	CM1/CM2	2017	Magnat
Alainor d'Aquitaine	X		Carte	Neutre	Monarchie	Développement du royaume	Apports	+ Il y a le mariage d'Alainor avec le roi de France (Philippe II le Jeune), l'Aquitaine est devenue un domaine royal en 1152 +		58	CM1/CM2	2017	Magnat
Alainor d'Aquitaine	2	2	Image : enluminure	Neutre	Reine	Développement du royaume	Apports	+ Il y a le mariage d'Alainor avec le roi de France (Philippe II le Jeune), l'Aquitaine est devenue un domaine royal en 1152 +		58	CM1/CM2	2017	Magnat
Anne de Bretagne	1	2	Image : enluminure	Neutre	Monarchie	Développement du royaume	Apports	+ Il y a le mariage d'Alainor avec le roi de France (Philippe II le Jeune), l'Aquitaine est devenue un domaine royal en 1152 +		58	CM1/CM2	2017	Magnat
Catherine de Médicis	X (+2)		Encre + image : gravure	Positive	Reine	Développement du royaume	Apports	+ Malgré ses efforts, certains maîtres tenaient en avant		59	CM1/CM2	2017	Magnat
Divers		Catherine de Médicis, Blanche de Castille (+), Alainor d'Aquitaine, Anne de Bretagne, Catherine de Médicis, Henri II	Cours	Positive (Alainor, Anne)	Reine	Développement du royaume	Apports	+ Une femme puissante et indépendante +, + Catherine de Médicis, reine vertueuse +, + Catherine de Médicis, reine vertueuse +	X	60	CM1/CM2	2017	Magnat
Catherine de Médicis	3	2	Encre	Positive	Reine	Personnalité du roi (Henri)	Anecdote			60	CM1/CM2	2017	Magnat
Henri IV	X (+2)		Titre + Image : peinture sur bois	Neutre	Roi	Guerra	Débat	Bataille d'Arques		61	CM1/CM2	2017	Magnat
Henri IV	X		Image : huile sur toile	Neutre	Roi	Guerra	Rapprochement	Très détaillé pour primaire		62	CM1/CM2	2017	Magnat
Henri IV	X		Texte	Neutre	Roi	Ben du royaume	Sécurité	Difficilement accessible pour primaire		63	CM1/CM2	2017	Magnat
Henri IV	X		Carte	Neutre	Roi	Ben du royaume	Sécurité	Difficilement accessible pour primaire		63	CM1/CM2	2017	Magnat
Henri IV	6	1	Cours	Positive	Monarchie	Ben du royaume	Sécurité	Très détaillé pour primaire		64	CM1/CM2	2017	Magnat
Louis XIV	X (+2)		Titre + Image : portrait	Neutre	Roi	Autorité du roi	Caractériser le pouvoir du roi	+ Catherine + ben avec Versailles		65	CM1/CM2	2017	Magnat
Louis XIV	X (+6)		Composition (R)	Positive	Roi	Autorité du roi	Symbolique	+ Le Code noir		66-67	CM1/CM2	2017	Magnat
Louis XIV	X		Cours	Neutre	Roi + Monarchie	Ben du royaume	France administrée depuis Versailles			68	CM1/CM2	2017	Magnat
Louis XIV	X		Image : estampe	Neutre	Époque	Périodisation	Commerce	+ Le Code noir appliqué sous Louis XIV +		69	CM1/CM2	2017	Magnat
Louis XIV	X		Cours	Neutre	Époque	Périodisation	Commerce	+ Le Code noir appliqué sous Louis XIV +		70	CM1/CM2	2017	Magnat
Divers		Hugues Capet, Louis IX, François I ^{er} , Jean le Bon, Catherine de Médicis, Louis XIV	Cours	Neutre	Monarchie	Synthèse	Apports			74-75	CM1/CM2	2017	Magnat
Louis XIV	12	1	Image : huile sur toile	Neutre	Roi	Gouvernement	Roi gouverne, ne fait pas que régner			76	CM1/CM2	2017	Magnat
Louis XVI	X (+2)		Cours + Encre	Négative	État	Craie	Difficultés pour monarchie	+ Dépenses de la cour sont les dépenses les plus importantes et les plus coûteuses +		82	CM1/CM2	2017	Magnat
Louis XVI	X		Texte	Neutre	État	Craie	Difficultés pour monarchie	+ La cour est la cour des rois +		83	CM1/CM2	2017	Magnat
Louis XVI	X (+6)		Composition (R)	Neutre	Roi	Craie	Difficultés pour monarchie	+ La cour est la cour des rois +		88	CM1/CM2	2017	Magnat
Louis XVI	8		Cours	Neutre	État	Craie	Difficultés pour monarchie	+ La cour est la cour des rois +		90	CM1/CM2	2017	Magnat

Extrait 2

François Ier	2 (+2)		Cours + encart	Positive	Époque	Développement du royaume	Renaissance	Inutile mais présent		12	CE2/CM1/CM2	2014	Hatier - les temps modernes +
Divers		Henri IV, Louis XIII (+1), Louis XIV, Louis XV (+1), Louis XVI (+1)	Encart	Neutre	Roi	Succession dynastique	Anecdote			18	CE2/CM1/CM2	2014	Hatier - les temps modernes +
Henri IV	1	1	Cours	Positive	Roi	Bien du royaume	Anecdote	+ Ce + bon roi Henri + si préoccupé du sort des français, très malade	X	19	CE2/CM1/CM2	2014	Hatier - les temps modernes +
Louis XIV	X		Carte	Neutre	État	Bien du royaume	Défense	Assez inexact pour Louis XIV		20	CE2/CM1/CM2	2014	Hatier - les temps modernes +
Louis XIV	X (+3)		Composition (3)	Positive	Roi	Autorité du roi	Caractériser le pouvoir du roi	Hyacinthe Rigaud peu vu jusque là		21	CE2/CM1/CM2	2014	Hatier - les temps modernes +
Louis XIV	X		Texte	Positive	Époque	Développement du royaume	Apports	Nuance avec point suivant		22	CE2/CM1/CM2	2014	Hatier - les temps modernes +
Louis XIV	X		Texte	Positive	Époque	Développement du royaume	Apports			22	CE2/CM1/CM2	2014	Hatier - les temps modernes +
Louis XIV	X		Image : tableau	Négative	Époque	Crises	Misère	Nuance avec point précédent		22	CE2/CM1/CM2	2014	Hatier - les temps modernes +
Louis XIV	X		Image : huile sur toile	Positive	Roi	Autorité du roi	Vie de cour			23	CE2/CM1/CM2	2014	Hatier - les temps modernes +
Louis XIV	X		Texte	Négative	Roi	Autorité du roi	Critique			24	CE2/CM1/CM2	2014	Hatier - les temps modernes +
Louis XIV	10 (+2)	1	Image + texte	Négative	Roi	Personnalité du roi	Critique	+ Louis XIV était sale ! En effet, il ne prenait presque jamais de bain +, + Tu imagines ? [...] certains faisaient leurs lessons derrière les portes de la Galerie des Glaces. À table, les vomissements par terre + + il époque actuelle avec questions. Image qui contraste avec texte	X	25	CE2/CM1/CM2	2014	Hatier - les temps modernes +
Hugues Capet	X		Images : miniatures	Neutre	Monarchie	Succession dynastique	Caractériser le pouvoir du roi	Médiévale assez neutre par rapport à moderne pour être dans l'excell. Cf état de l'art 7. Pourant rigoureux en 2016 pour collège		34	CE2/CM1/CM2	2014	Hatier - le moyen âge +
Hugues Capet	X		Carte	Neutre	Monarchie	Développement du royaume	Guerres			35	CE2/CM1/CM2	2014	Hatier - le moyen âge +
Non identifié			Image : miniature	Neutre	Monarchie	Autorité du roi	Caractériser le pouvoir du roi			35	CE2/CM1/CM2	2014	Hatier - le moyen âge +
Hugues Capet	3		Texte	Neutre	État	Succession dynastique	Politique	Évocation de démocratie, erreurs grossières	X	36	CE2/CM1/CM2	2014	Hatier - le moyen âge +
Louis IX	1		Image : miniature	Positive	Roi	Personnalité du roi	Modèle	+ Roi bon +		36	CE2/CM1/CM2	2014	Hatier - le moyen âge +
Louis VII	X		Image : miniature	Neutre	Monarchie	Autorité du roi	Caractériser le pouvoir du roi			108	5e	2016	Nathan
Louis XI	X		Image : enluminure	Neutre	Monarchie	Développement du royaume	Administration royale	Contre-sens avec Philippe le Bel présenté comme roi de l'administration, associé à cette image souvent, pourtant sans lien direct	X	109	5e	2016	Nathan
Philippe Auguste	X		Carte	Neutre	Monarchie	Développement du royaume	Extension			110	5e	2016	Nathan
Charles VI	1		Image : giants	Neutre	Monarchie	Autorité du roi	Sépulture			110	5e	2016	Nathan
Isabeau de Bavière	1		Image : giants	Neutre	Monarchie	Autorité du roi	Sépulture			110	5e	2016	Nathan
Hugues Capet	X		Texte	Neutre	Monarchie	Succession dynastique	Nouvelle dynastie			112	5e	2016	Nathan
Non identifié			Image : miniature	Positive	Monarchie	Autorité du roi	Lutte CP			112	5e	2016	Nathan
Hugues Capet	2	2	Image : miniature	Neutre	Roi	Autorité du roi	Lutte CP			112	5e	2016	Nathan
Philippe Auguste	X		Image : monnaie	Neutre	Monarchie	Autorité du roi	Insignes royaux			113	5e	2016	Nathan
Louis VII et Philippe Auguste	2 / X		Image : enluminure	Neutre	Monarchie	Autorité du roi	Filiation dynastique	Confusion ?		113	5e	2016	Nathan
Philippe Auguste	X		Image : miniature	Neutre	Roi	Guerres	Victoire militaire			114	5e	2016	Nathan
Philippe Auguste	5	3	Texte	Positive	Roi	Autorité du roi	Victoire militaire	Parfois difficile entre choix d'un texte méloratif et neutralité du discours du manuel. Mais choix reste un vecteur de représentations.		114	5e	2016	Nathan
Louis IX	2 (+2)	3	Titre + miniature	Neutre	État	Développement du royaume	Pouvoir de justice			115	5e	2016	Nathan
Philippe le Bel	2 (+2)	3	Titre + Texte	Neutre	État	Développement du royaume	Négociation			115	5e	2016	Nathan
Philippe V	2 (+2)		Titre + enluminure	Neutre	État	Développement du royaume	Impôt royal	Intéressant, moins contraignant qu'image la plus utilisée avec payants		115	5e	2016	Nathan
Charles VII	3 (+3)	3	Composition (3)	Neutre	État	Développement du royaume	Roi sauve le royaume	Un document très original		116	5e	2016	Nathan
Louis XI	X (+3)		Composition (3)	Positive	Roi	Développement du royaume	Lien avec le royaume	Roi original		117	5e	2016	Nathan
Divers		Hugues Capet, Philippe Auguste, Louis IX, Philippe le Bel, Charles VII, Louis XI	Cours	Neutre	État	Développement du royaume	Des rois à l'État			120	5e	2016	Nathan
Divers		Philippe Auguste, Louis IX, Philippe le Bel, Charles VII, Louis XI	Cours	Neutre	État	Développement du royaume	Apports	Intéressant pour voir où qu'inventent les rois		121	5e	2016	Nathan
Divers		Hugues Capet, Philippe Auguste, Louis IX, Philippe le Bel, Charles VII	Cours	Neutre	Monarchie	Développement du royaume	Apports			123	5e	2016	Nathan
Jean II le Bon	1		Image : enluminure	Positive	Monarchie	Autorité du roi	Entrée royale	Fin du cahier, question ambiguë + on attache au roi +	X	124	5e	2016	Nathan
Louis XI	5	2	Texte	Neutre	État	Autorité du roi	Rappels			125	5e	2016	Nathan
Charles IX	1		Image : gravure	Négative	Époque	Crises	Division			155	5e	2016	Nathan
Henri IV	X		Encart	Neutre	Époque	Crises	Rapprochement			155	5e	2016	Nathan
François Ier	X		Image : portrait	Positive	Roi	Autorité du roi	Caractériser le pouvoir du roi	Original		164	5e	2016	Nathan
Louis XIV	X		Image : portrait	Positive	Roi	Autorité du roi	Caractériser le pouvoir du roi	Commentaire intéressant, peu de recul		165	5e	2016	Nathan
Divers		François Ier, Henri IV, Louis XIV (24)	Carte + encarts	Positive (les trois)	Monarchie	Développement du royaume	Apports	Insistance sur réussites		167	5e	2016	Nathan
François Ier	X (+5)		Composition (5)	Positive	Roi	Autorité du roi	Majesté	Documents originaux et textes peu de recul, pas de nuances dans questions, insistance sur travail		168-169	5e	2016	Nathan
Henri IV	X		Image : huile sur toile	Neutre	Roi	Autorité du roi	Rapprochement	Ici aussi ambiguë		170	5e	2016	Nathan
Henri IV	X		Texte	Neutre	État	Développement du royaume	Édit de Nantes			170	5e	2016	Nathan
Henri IV	X		Texte	Neutre	État	Développement du royaume	Édit de Nantes	Titre se détache du roi	X	171	5e	2016	Nathan
Henri IV	5	5	Image : huile sur toile	Neutre	Monarchie	Autorité du roi	Rapprochement	+ L'autorité retrouvée du roi +, sens la monarchie		171	5e	2016	Nathan
Louis XIV	X (+6)		Composition (6)	Positive mais nuancée	Roi	Autorité du roi	Majesté	Titres et choix de sujets méloratifs, un seul texte critique	X	172-173	5e	2016	Nathan
François Ier	X		Image : portrait	Positive	Monarchie	Autorité du roi	Majesté	Confrontation deux portraits	X	174	5e	2016	Nathan
Louis XIV	X		Image : portrait	Positive	Monarchie	Autorité du roi	Majesté, caractéristiques du roi		X	175	5e	2016	Nathan
François Ier	8	5	Images : château	Positive	État	Patrimoine	Château	Lit au présent		176	5e	2016	Nathan
Louis XIV	X		Images : galerie	Positive	État	Patrimoine	Château	Lit au présent, pas critique du coût		177	5e	2016	Nathan
Divers		François Ier, Henri IV, Louis XIV	Cours	Neutre	État + roi	Autorité du roi	Synthèse	Plus de nuance ici		178	5e	2016	Nathan
Divers		François Ier, Henri IV, Louis XIV	Schéma	Positive (les trois)	Roi + Monarchie	Autorité du roi	Caractériser et Apports	Confus, beaucoup de choses mais peu de nuances, contraste avec cours		179	5e	2016	Nathan
Divers		François Ier, Henri IV, Louis XIV	Composition : fragments	Neutre	Monarchie	Autorité du roi	Caractériser le pouvoir du roi			181	5e	2016	Nathan
Divers		François Ier, Henri IV, Louis XIV	Images : photographies	Neutre	Monarchie	Autorité du roi	Devises	Souhait personnel ? Original mais relégué		182	5e	2016	Nathan
Louis XIV	10	6	Image : gravure	Neutre	Roi	Autorité du roi	Critique	Fin du chapitre et incompréhensible		183	5e	2016	Nathan

Extrait 3													
Philippe Auguste	1	1	Image : miniature	Neutre	Monarchie	Autorité du roi	Insignes royaux	Disposition qui casse l'image		88-89	5e	2016	Magnard
Hugues Capet	1	2	Chronologie	Neutre	Monarchie	Succession dynastique	Introduire la dynastie capétienne			90	5e	2016	Magnard
Louis IX	X		Chronologie	Neutre	Monarchie	Développement du royaume	Apports			90	5e	2016	Magnard
Philippe VI	X		Chronologie	Neutre	Monarchie	Autorité du roi	Apports	Une exception !		91	5e	2016	Magnard
Charles VII	X		Chronologie	Neutre	Monarchie	Guerres	Apports			91	5e	2016	Magnard
Louis IX	2		Texte	Neutre	État	Développement du royaume	Apports			98	5e	2016	Magnard
Philippe le Bel	X		Image : miniature	Neutre	État	Développement du royaume	Caractériser le pouvoir du roi			99	5e	2016	Magnard
Charles VII	X		Texte	Neutre	État	Développement du royaume	Apports			99	5e	2016	Magnard
Divers			Hugues Capet (d), Philippe Auguste, Philippe VI, Charles VII	Cours	Neutre	État	Développement du royaume	Apports		100	5e	2016	Magnard
Philippe VI	2	1	Texte	Neutre	État	Succession dynastique	Difficultés pour monarchie	Manuel qui mentionne d'avantage de rois ?		102	5e	2016	Magnard
Charles VII	3	1	Texte	Neutre	État	Crises	Roi sauve le royaume			103	5e	2016	Magnard
Philippe le Bel	2		Image : miniature	Neutre	Monarchie	Autorité du roi	Image du roi			103	5e	2016	Magnard
Louis XIV	X		Plaine page	Neutre	Monarchie	Autorité du roi	Par la guerre	Double page, souvent la qui est choisi		140-141	5e	2016	Magnard
François Ier	X		Chronologie	Neutre	État	Développement du royaume	Administration royale			142	5e	2016	Magnard
Henri IV	X		Chronologie	Neutre	Monarchie	Crises	Assassinat			142	5e	2016	Magnard
Louis XIV	X		Chronologie	Neutre	État	Développement du royaume	Évolution	Cadrage est intéressant		143	5e	2016	Magnard
François Ier	X		Texte	Neutre	État	Autorité du roi	Administration royale			146	5e	2016	Magnard
François Ier	X		Image : estampe	Neutre	État	Autorité du roi	Contre-pouvoirs	Original		146	5e	2016	Magnard
François Ier	X		Image : château	Positive	État	Patrimoine	Château			147	5e	2016	Magnard
François Ier	X		Image : document source	Neutre	État	Autorité du roi	Contre-pouvoirs			147	5e	2016	Magnard
Henri IV	6 (+5)	1	Composition (5)	Positive	État	Développement du royaume	Retour de la paix	« Il mène un grand travail », « triomphant », « pour y remédier » dans les questions		148-149	5e	2016	Magnard
Louis XIV	X		Texte	Neutre	Roi	Autorité du roi	Contre-pouvoirs	Texte Saint-Simon partiel mais questions remettent neutralité	X	150	5e	2016	Magnard
Louis XIV	X		Image : galerie	Positive	Roi	Autorité du roi	Château	Aux mis sur pouvoir cette fois		151	5e	2016	Magnard
Louis XIV	X		Image : estampe	Positive	Roi	Autorité du roi	Travail du roi	Position de gouvernant		151	5e	2016	Magnard
François Ier	X		Titre	Neutre	Roi	Développement du royaume	Renaissance			152	5e	2016	Magnard
François Ier	7		Image : galerie	Neutre	Monarchie	Patrimoine	Château	Cette fois moins accent sur le roi		153	5e	2016	Magnard
Divers			Henri IV, Louis XIV (2x)	Cours	Neutre	Monarchie	Développement du royaume	Évolution		154	5e	2016	Magnard
Louis XIV	X		Dessin	Positive	Monarchie	Autorité du roi	Synthèse	LXIV choisi		155	5e	2016	Magnard
Louis XIV	8 (+2)	2	Deux textes	Neutre	Roi	Autorité du roi	Critique	Opposition très intéressante entre deux sources	X	156	5e	2016	Magnard
Hugues Capet	1	1	Image : enluminure	Neutre	Roi	Succession dynastique	Introduire la dynastie capétienne			102	5e	2016	Le livre scolaire
Louis VI	1		Texte	Neutre	Monarchie	Autorité du roi	Contre-pouvoirs	Mention exceptionnelle, un peu difficile « les rois de France » sur un exemple		103	5e	2016	Le livre scolaire
Philippe Auguste	1	1	Image : miniature	Neutre	Monarchie	Autorité du roi	Contre-pouvoirs			103	5e	2016	Le livre scolaire
Charles V	4 (+4)	1	Composition (4)	Positive	État	Développement du royaume	Apports	« Un roi modeste », « et la naissance de l'État »		104	5e	2016	Le livre scolaire
Divers			Hugues Capet, Charles VII (+1), Louis XI	Cours	Neutre	État	Développement du royaume	Évolution		106	5e	2016	Le livre scolaire
Divers			Philippe Auguste, Charles V, Louis XI	Cours	Neutre	Monarchie + État	Développement du royaume	Apports	« Je retiens les personnages importants » + schéma de révision pour prendre de la hauteur. C'est là.	107	5e	2016	Le livre scolaire
Louis IX	1		Image : enluminure	Neutre	Monarchie	Autorité du roi	Justice	Classique, surtout		109	5e	2016	Le livre scolaire
Louis XI	1	2	Texte	Neutre	Monarchie	Développement du royaume	Impôt royal			109	5e	2016	Le livre scolaire
Philippe VI	1		Image : enluminure	Neutre	Monarchie	Autorité du roi	Contre-pouvoirs	Jamais vu		110	5e	2016	Le livre scolaire
Louis XIV	X		Plaine page	Positive	Monarchie	Autorité du roi	Des rois à l'État	Jamais vu, encore LXIV comme abaissement, intéressant jamais LXV		161	5e	2016	Le livre scolaire
Louis XIV	X		Image : platfond	Neutre	Monarchie	Autorité du roi	Devises			162	5e	2016	Le livre scolaire
François Ier	5 (+4)	2	Titre + composition (4)	Positive	Roi	Développement du royaume	Renaissance	Choix : que des images rationnelles, chevalier, trône, rapport ambassadeur, roi humaniste et médecin, château	X	164-165	5e	2016	Le livre scolaire
Henri IV	X (+3)		Composition (3)	Neutre	Roi	Bien du royaume	Retour de la paix			166-167	5e	2016	Le livre scolaire
Louis XIV	X (+5)		Composition (5)	Positive	Roi	Autorité du roi	Montrer fonction royale, travail, guerre...	Choix peu nuancés		168-169	5e	2016	Le livre scolaire
Louis XIV	X (+4)		Composition (4)	Positive	Roi	Patrimoine	Majesté	« Les arts au service du Roi-Soleil »		170-171	5e	2016	Le livre scolaire
Divers			François Ier, Henri III (+1), Henri IV, Louis XIII (+1), Louis XIV.	Cours	Neutre	Monarchie	Développement du royaume	Apports	Louis XIV occupe le plus de place	172	5e	2016	Le livre scolaire
Divers			François Ier, Henri IV, Louis XIV	Cours	Neutre	Monarchie	Autorité du roi	Évolution	A comparer page 107	173	5e	2016	Le livre scolaire
Henri IV	4	2	Image : huile sur toile	Neutre	Monarchie	Crises	Difficultés pour monarchie	Dans un ensemble		174	5e	2016	Le livre scolaire
Louis XIV	X		Image : estampe	Neutre	Monarchie	Gouvernement	Caractériser le pouvoir du roi	Dans un ensemble		175	5e	2016	Le livre scolaire
Louis XIV	X		Image : gravure	Négative	Monarchie	Crises	Pouvoir autoritaire	Dans un ensemble. Seul doc dragonnades se alors que très courant lycée	X	175	5e	2016	Le livre scolaire
Henri II	1		Image : peinture sur parchemin	Neutre	Monarchie	Autorité du roi	Écrouelles	Roi exceptionnels plutôt temps un document arrange. Ici écrouelles. Sinon peu mentionnés. Parfois même passés presque sous silence, ex EG Philippe le Bel !	X	176	5e	2016	Le livre scolaire
Louis XIV	14	2	Image : huile sur toile	Neutre	Monarchie	Autorité du roi	Évolution	Synthèse, n'apporte rien		177	5e	2016	Le livre scolaire
Louis XVI	X		Encart	Négative	Roi	Crises	Exécution du roi	Presque aucune mention de Louis XVI, ici relié à la fin. On parle plutôt de la nature des régimes, monarchie absolue ou monarchie parlementaire avec définitions		59	4e	2016	Nathan
Louis XVI	X		Encart	Négative	Roi	Crises	Des rois à l'État	Source Louis XVI mais moment de regret, pas d'acceptation		61	4e	2016	Nathan
Louis XVI	X		Image : gravure	Négative	Roi	Crises	Exécution du roi	Image classique, se retrouve souvent		61	4e	2016	Nathan
Louis XVI	4		Cours	Négative	État	Crises	Des rois à l'État	« Louis XVI y est hostile mais les Parisiens, en prenant la Bastille le 14 juillet, le forcent à abdiquer : la monarchie absolue disparaît » : on saute les nuances		74	4e	2016	Nathan
Louis XVI	X		Cours	Neutre	État	Crises	Des rois à l'État	Changement de régime ici plus progressif, encore modéré temps de la fête de la Fédération		40	4e	2016	Hachette
Louis XVI	X		Texte	Neutre	Monarchie	Crises	Des rois à l'État	On montre qu'il existe d'autres points de vue		42	4e	2016	Hachette
Louis XVI	X		Image : dessin à plume	Neutre	Monarchie	Crises	Des rois à l'État	Si même thématique, abordée, autrement, ici oeuvre contextualisée, mention tyrannie mais respect d'un recul		42	4e	2016	Hachette
Louis XVI	4		Texte	Neutre	État	Crises	Des rois à l'État			43	4e	2016	Hachette

Extrait 4														
Louis VII	X		Carte	Neutre	Époque	Guerres	Flux	Absolument rien à dire			75	2nd	2019	Nathan
Louis VII	2		Image : enluminure	Neutre	Époque	Guerres	Croisades				75	2nd	2019	Nathan
Charles IX	1	1	Image : gravure	Neutre	État	Gouvernement	États-Généraux	Intéressant, dans chapitre sur affirmation de l'État, d'habitude pas cette figure : lycée moins bon que 1			146	2nd	2019	Nathan
Louis XIV	X		Image : portrait	Neutre	État	Autorité du roi	Majesté	Rigide revient régulièrement			147	2nd	2019	Nathan
Divers		François Ier, Henri II, Louis XIII, Louis XIV	Carte	Neutre	Monarchie	Développement du royaume	Construction territoriale	Retour des trois figures ?			148	2nd	2019	Nathan
Divers		François Ier, Henri II, Louis XIV	Chronologie	Neutre	Monarchie	Succession dynastique	Filiation dynastique	Retour des trois figures ?			148	2nd	2019	Nathan
François Ier	X		Encart	Positive	Roi	Autorité du roi	Apports				150	2nd	2019	Nathan
François Ier	X		Cours	Positive	État	Développement du royaume	Apports	Prince de la Renaissance			150-151	2nd	2019	Nathan
Henri II	1	1	Cours	Neutre	État	Développement du royaume	Apports	Mesure moindre			150	2nd	2019	Nathan
Divers		Henri II, François II (+1), Charles IX, Catherine de Médicis, Henri III (+1), Henri IV	Cours	Neutre	État	Crises	Difficultés pour monarchie	Tout le Cath seulement évoqué pour cela	X		152	2nd	2019	Nathan
Catherine de Médicis	1	1	Encart	Positive	Reine	Crises	Relatier vérité	+ Contraintement à la légende	X		152	2nd	2019	Nathan
Henri IV	X		Cours	Neutre	État	Crises	Retour de la paix				152	2nd	2019	Nathan
Henri IV	X		Encart	Neutre	Roi	Développement du royaume	Apports	Seul à avoir son encart			153	2nd	2019	Nathan
Louis XIII	X		Cours	Neutre	État	Développement du royaume	Contre-pouvoirs	Enfin une mention !			153	2nd	2019	Nathan
Louis XIV	X		Cours	Neutre + négative	État	Autorité du roi	Mise au pas	+ L'abandon de la puissance et de la gloire, selon context	X		154	2nd	2019	Nathan
Louis XIV	X		Encart	Neutre	Roi	Développement du royaume	Apports				154	2nd	2019	Nathan
Louis XIV	X		Cours	Neutre	État	Développement du royaume	Apports et crises	Neutrité identifiée ici ! Mention des arts et surtout nuance de la capitulation !	X		154	2nd	2019	Nathan
François Ier	X		Image : monnaie	Neutre	Roi	Autorité du roi	Majesté				156	2nd	2019	Nathan
Louis XIII	X		Texte	Neutre	Roi	Développement du royaume	Apports	Académie française, original			157	2nd	2019	Nathan
Louis XIV	X		Image : huile sur toile	Positive	Roi	Développement du royaume	Apports	Encore Académie, mais on aurait pu s'en passer. L'XIV lorsque possible !	X		157	2nd	2019	Nathan
François Ier	X		Image : portrait	Positive	Roi	Autorité du roi	Caractériser le pouvoir du roi	C'est l'élude comparative qui rend l'ensemble positif. Peu de contexte, on laisse à l'élève étudier l'ensemble et alléger. Nuances respectent pas forcément	X		158	2nd	2019	Nathan
Henri IV	3	3	Image : portrait	Positive	Roi	Autorité du roi	Caractériser le pouvoir du roi	Idem	X		159	2nd	2019	Nathan
Louis XIV	X (+3)		Composition (R)	Neutre	État	Guerres	Nuances	3 graphiques, un portrait et un doc très pertinent pour nuances. Serment lycée c'est bon plus direct car on peut aller plus loin avec les élèves, pas les idées reçues qui vont avec la nécessité de gérer une classe et l'âge			160-161	2nd	2019	Nathan
Louis XIV	X		Graphique	Neutre	État	Gouvernement	Capitulation				162	2nd	2019	Nathan
Louis XIV	X		Carte	Neutre	Monarchie	Crises	Fronde				164	2nd	2019	Nathan
Louis XIV	X		Chronologie	Neutre	Monarchie	Crises	Fronde				164	2nd	2019	Nathan
Louis XIV	X (+3)		Composition (R)	Neutre	État	Crises	Fronde	Le sujet est ici la Fronde, pas la loi niveau du discours plus indirect au lycée			165	2nd	2019	Nathan
Louis XIV	X		Texte	Neutre	État	Périodisation	Commerce (compagnie des Indes	ici pas l'acteur mais le propos le sujet, intéressant un PPO sur Colbert			166	2nd	2019	Nathan
Louis XIV	X (+4)		Composition (R)	Neutre	Monarchie	Autorité du roi	Contre-pouvoirs	Nuance entre l'âme de l'écrit et Saint-Simon, 2 visions du régime	X		168-169	2nd	2019	Nathan
Louis XIII	3	1	Texte	Neutre	Époque	Crises	Répression religieuse				170	2nd	2019	Nathan
Louis XIV	X		Image : gravure	Négative	Époque	Crises	Répression religieuse	Intéressant : ici pas directement mentionné par le sous-titre du chapitre, mais les questions font la loi : mieux à part			171	2nd	2019	Nathan
Louis XIV	X		Texte	Neutre	Époque	Crises	Répression religieuse	Historiographie d'accorde dissonance politique, mais probable que ici était mal informé : ici contexte aurait pu être utile			171	2nd	2019	Nathan
Louis XIV	X		Cours	Positive	État	Développement du royaume	Apports	Tout intéressant : 1 1516-1566, 2 1569-1581, 3 1581-1715. De nombreux rôles sur ces 3 temps, ni mentionne que Louis XIV roi, et 4 fois ! + la guerre, omniprésente, est mise au service de sa grandeur	X		172	2nd	2019	Nathan
Louis XIV	X		Schéma	Positive	État	Développement du royaume	Apports	Encore mention seulement L'XIV et pas de nuance + absolutisme transparent			173	2nd	2019	Nathan
François Ier	5	2	Image : portrait	Positive	Roi	Autorité du roi	Caractériser le pouvoir du roi	Compter ces portraits			175	2nd	2019	Nathan
Louis XIV	X		Image : portrait	Positive	Roi	Autorité du roi	Caractériser le pouvoir du roi	Succès comparaison			175	2nd	2019	Nathan
Louis XIV	29 (+3)	2	Composition (R)	Positive	Roi	Autorité du roi	Contre-pouvoirs	Domination du roi et sujet sur noblesse très nuancé ! En fait les noblesses sont-elles à la fois un relais, un soutien et une menace pour le pouvoir royal sous le règne de Louis XIV, de 1643 à 1715 ?	X		177	2nd	2019	Nathan
François Ier	4 (+4)	2	Composition (R)	Positive	Roi	Ben du royaume	Mécline	Original, on ajoute aux chapitres la peinture, l'été, mais surtout				2nd	2019	Nathan 2
Louis XIV	X		Pleine page	Neutre	Roi	Autorité du roi	Contre-pouvoirs	Toujours lui pour l'État, mortel comme aboutissement plus que L'XIV, donc que bureaucratie plus que à son moment là, on confond puissance royale et État			122-123	2nd	2019	Nathan 2
Divers		Charles VIII (+1), Louis XII (+1), Louis XIV, François Ier, Henri II, François II (+1), Charles IX (+1), Henri III, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV	Chronologies	Neutre	État	Succession dynastique	Synthèse	Tous mentionnés mais dans des dates clairs que règne de L'XIV			124	2nd	2019	Nathan 2
Divers		François Ier, Henri II, Louis XIII, Louis XIV, Louis XV (+1)	Carte	Neutre	Monarchie	Développement du royaume	Synthèse				125	2nd	2019	Nathan 2
Divers		Henri II, Henri III (+2), Henri IV, Louis XIII, Louis XIV (+3)	Cours	Neutre	État	Développement du royaume	Apports	Encore Louis XIV mentionné 5 fois, Louis XIII 2 fois, Henri II une fois			126	2nd	2019	Nathan 2
Divers		Henri II (+2), Henri IV, Louis XIII, Louis XIV (+3)	Carte	Neutre	État	Développement du royaume	Conquêtes				126	2nd	2019	Nathan 2
Louis XIV	X		Cours	Neutre	Monarchie	Autorité du roi	Contre-pouvoirs	+ La figure du roi +, encore Louis XIV			127	2nd	2019	Nathan 2
Louis XIV	X		Schéma	Neutre	État	Gouvernement	Conseils	+ Périodes par Louis XIV +			128-129	2nd	2019	Nathan 2
Divers		Henri IV (+5), Louis XIV	Cours	Neutre	État	Développement du royaume	Contrôle via économique et religieux	Henri IV 1, Louis XIII 1, Louis XIV 2			129	2nd	2019	Nathan 2
Louis XIV	X		Cours	Neutre	Monarchie	Autorité du roi	Nuances	+ La monarchie absolue existe moins dans la réalité que dans les discours à la gloire du roi, qui ne multiplient sous Louis XIV à l'initiative de Colbert +, le manuel clairement la à l'histoire	X		130-131	2nd	2019	Nathan 2
Louis XIV	X (+4)		Composition (R)	Neutre	Roi	Autorité du roi	Contre-pouvoirs	Effort de contextualisation + originalité			136-137	2nd	2019	Nathan 2
Louis XIV	X		Composition	Positive	Roi	Autorité du roi	Anecdote	Exercice atypique de narration journée du roi, narration pour Versailles, force narration			140-141	2nd	2019	Nathan 2
Louis XIV	X		Recommandations de lectures	Positive	Roi	Autorité du roi	Caractériser le pouvoir du roi				143	2nd	2019	Nathan 2
Louis XIV	11	5	Texte	Neutre	Roi	Crises	Répression religieuse	Contre-modèle Frédéric II			145	2nd	2019	Nathan 2

135

ANNEXE II : Sélection de pages de manuels scolaires d'histoire-géographie de primaire, de collège et de lycée (2014-2019)

Les temps modernes Histoire & Histoire des arts CE2/CM1/CM2, coll. « les petits Magellan »,
Hatier, 2014, p. 19



Autrefois, on accusait des femmes d'être des sorcières : parce qu'elles ne vivaient pas comme les autres ou qu'elles faisaient des choses que l'on jugeait étranges, comme soigner les malades avec des plantes. À la fin du Moyen Âge et au début des Temps modernes, les chrétiens ont pensé que les guerres, les famines et les épidémies étaient des punitions envoyées par Dieu à des sorcières cachées parmi eux. Ils ont organisé des enquêtes, la fameuse « chasse aux sorcières ». Plus de 50 000 femmes ont ainsi été jugées et brûlées sur des bûchers.

3 Connais-tu une femme qui, déjà au Moyen Âge, a été accusée d'être une sorcière et a été brûlée vive ?

« Faire la chasse aux sorcières » est devenu une expression courante qui signifie harceler des personnes pour de fausses raisons.

Pourquoi Henri IV aimait-il le poulet ?

Henri IV aurait un jour dit vouloir que tous les Français mangent une fois par semaine une « poule au pot » : une façon pour lui d'espérer que même les pauvres qui mangeaient rarement de la viande profitent de la paix et de la richesse retrouvées sous son règne. L'anecdote – incertaine d'ailleurs – a été tant reprise au fil du temps que l'on parle souvent de ce « bon roi Henri », si préoccupé du sort des Français.

4 Et toi, quand as-tu mangé, pour la dernière fois, du poulet ou de la poule ?

JE FAIS LE BILAN

JE RETIENS

6 Catholiques et protestants
À la fin du Moyen Âge, les chrétiens se sont divisés entre catholiques et protestants. En 1598, par l'édit de Nantes, Henri IV a établi la liberté religieuse en France et ramené la paix dans le pays.

JE SAIS

1. Je connais une ressemblance et une différence entre les catholiques et les protestants.
2. Je sais qui était Henri IV.
3. Je cite la date de l'édit de Nantes et je peux expliquer ce qu'il contient.
 - Je comprends le mot édit.
 - Je peux utiliser les mots catholiques et protestants.
 - Je sais expliquer ce qu'est une guerre de religion, une guerre civile.

JE RÉFLÉCHIS

1. De nos jours, y a-t-il encore des catholiques ? des protestants ?
2. Quelles autres religions sont présentes en France ?

Recette : la poule au pot d'Henri IV
Ingrédients : une poule, carottes, navets, poireaux, oignons, sel, poivre, 2 clous de girofle, bouquet garni
Préparation : mettre la poule (entière ou en morceaux), les légumes nettoyés et épluchés, et les épices dans une grande marmite. Couvrir d'eau. Faire bouillir. Mettre un couvercle et laisser cuire doucement pendant 2 h 30.

Pourquoi le château de Versailles sentait-il mauvais ?

Louis XIV était sale ! En effet, il ne prenait presque jamais de bain : les médecins lui affirmaient que c'était dangereux pour la santé, parce que l'eau entraînait dans le corps par les pores de la peau. Pour absorber la crasse, le roi portait des chemises blanches qu'il changeait plusieurs fois par jour et mettait de la poudre sur son visage, son corps et ses cheveux. Pour masquer les odeurs, il s'aspergeait de parfum. Comme il ne se lavait pas les dents, il ne lui en restait plus beaucoup. **Mais pour sa femme, il a fini par faire construire une salle de bains...**



La Galerie des Glaces à Versailles

Tu imagines ? Pendant les bals, certains faisaient leurs besoins derrière les portes de la Galerie des Glaces. À table, ils vomissaient par terre quand ils avaient trop mangé.

JE FAIS LE BILAN

JE RETIENS

7 La monarchie absolue

Du ^{xv}^e au ^{xviii}^e siècle, les rois ont affirmé leur pouvoir et agrandi le royaume de France. Louis XIV a instauré la monarchie absolue de droit divin.

8 La société française sous la monarchie absolue

Au ^{xviii}^e siècle, la société française était divisée en trois ordres : la noblesse, le clergé et le tiers état. Les deux premiers profitaient d'importants privilèges, tandis que le peuple se trouvait dans la misère. Pour contrôler les nobles, Louis XIV les faisait venir à la Cour, au château de Versailles.

JE SAIS

1. Je peux expliquer ce qu'est la monarchie absolue de droit divin.
 2. Je nomme les trois ordres de la société française au ^{xviii}^e siècle et j'explique les différences entre eux.
 3. Je reconnais le château de Versailles et je peux dire qui y vivait.
- Je comprends le mot ministre.
 - Je peux utiliser l'expression de droit divin.
 - Je peux utiliser les mots noblesse, clergé et tiers état.
 - Je sais expliquer ce qu'est un privilège, la monarchie absolue.

JE RÉFLÉCHIS

1. De nos jours, le président de la République a-t-il un pouvoir absolu ? Peut-il jeter quelqu'un en prison ? Quelles conditions faut-il pour condamner quelqu'un à la prison ?
2. De nos jours, y a-t-il encore des nobles ? des membres du clergé ? Ont-ils des privilèges ?
3. À ton avis, qui le château de Versailles accueille-t-il désormais ?

RÉVISIONS

L'affirmation de l'État dans le royaume de France

L'ESSENTIEL

1 L'affirmation de l'État à la Renaissance (1515-1559)

- La Renaissance est un temps d'affirmation de la souveraineté du roi, ce qui s'exprime notamment dans de nouveaux rituels politiques.
- En parallèle, on assiste à l'unification du territoire et au renforcement des moyens à la disposition du roi pour le gouverner : croissance des impôts, ordonnances de réforme comme celle de Villers-Cotterêts.
- Le développement du pouvoir du roi se heurte cependant à des limites juridiques et territoriales et doit faire face à des résistances.

2 La difficile construction de la monarchie absolue (1559-1661)

- Dans la seconde moitié du XVI^e siècle, les guerres de Religion mettent à mal l'autorité des rois et provoquent une montée des contestations, aussi bien chez les catholiques que chez les protestants.
- La pacification religieuse, à partir de l'édit de Nantes, permet néanmoins une phase d'affirmation de la monarchie absolue, marquée par l'augmentation des impôts pour soutenir les efforts de guerre.
- Au début du règne de Louis XIV, sous la régence d'Anne d'Autriche, la Fronde exprime une remise en cause ponctuelle de cette évolution.

3 L'État au temps de l'absolutisme triomphant (1661-1715)

- Le début du règne personnel de Louis XIV inaugure une phase de centralisation politique. Des ministres concourent à la puissance du roi, comme Colbert, acteur central de la politique maritime de la France.
- À Versailles, la cour est un lieu de contrôle des élites de la noblesse.
- Pendant tout le règne de Louis XIV, la guerre, omniprésente, est mise au service de sa grandeur.
- Pour affirmer son autorité sur l'ensemble du royaume et renforcer son unité, Louis XIV révoque l'édit de Nantes en 1685.

POINTS DE PASSAGE

► L'ordonnance de Villers-Cotterêts → p. 156

- Réforme sur la justice destinée à améliorer le fonctionnement du royaume.
- Promotion du français comme langue de l'administration et du pouvoir.

► L'édit de Nantes → p. 170

- 1598 : instaure la tolérance religieuse.
- 1629 : Louis XIII supprime les places de sûreté.
- 1685 : Louis XIV révoque l'édit de Nantes au nom de l'unité du royaume.

► Colbert et la politique maritime de la France → p. 166

- Développement du commerce, clé de la puissance de la France.
- Colbert dote la France d'une impressionnante flotte de guerre.

► Versailles et la cour → p. 168

- Cœur du pouvoir de Louis XIV.
- Le château et la cour : instruments pour soumettre la noblesse.
- Versailles : mise en scène de la puissance du roi.

Les mots clés

- **Absolutisme**
Du latin *absolutus e legibus*, ce qui signifie « délié des lois ». Le roi n'est pas tenu par les lois et usages antérieurs et peut les modifier selon sa volonté, parce qu'il est pleinement souverain.
- **Cour**
Désigne l'ensemble des personnes qui vivent avec le roi, et aussi un lieu de divertissements, de rituels politiques et sociaux permettant au souverain d'affirmer son contrôle sur la noblesse.
- **Mercantilisme**
Politique économique faisant du développement du commerce l'instrument de la puissance d'un État. Sous le règne de Louis XIV, on donne le nom de colbertisme à cette politique.

Parcours ARTS

SOCLE Compétences
 Domaine 1 : j'apprends à analyser des œuvres d'art
 Domaine 5 : je me pose des questions sur l'expression artistique de périodes de l'histoire

L'évolution de la figure royale (XVI^e-XVII^e siècle)

Question clé Comment les portraits officiels commandés par François I^{er} et Louis XIV témoignent-ils de l'affirmation du pouvoir royal ?

PISTES EPI Français, Arts plastiques



mémo ART

François I^{er}, le prince de la Renaissance

- Le roi courtois : habit somptueux (velours de soie et fils d'or). Le roi est le premier et le plus parfait des courtisans (mimus *inter pares*). Les nobles doivent l'imiter.
- Le roi, chef de l'État : épée, tapisserie rouge (couleur royale) avec couronnes à fleurs de lys, médaillon de l'ordre de Saint-Michel (patron des chevaliers).
- Le premier roi à être appelé **Majesté** : le terme exprime la grandeur royale et invite à l'admiration et au respect.

1 Le roi de France François I^{er} (1515-1547)
 À l'époque de ce portrait, le roi est récemment rentré de sa captivité en Espagne, suite à la défaite de Pavie en 1525. Il doit réaffirmer son pouvoir face aux nobles.
 Jean Clouet (vers 1480-1540), vers 1530, huile sur toile, musée du Louvre, Paris.

174



mémo ART

Louis XIV, monarque absolu de droit divin

- Les insignes du pouvoir royal** : trône, couronne fermée dite à l'impériale, sceptre, main de justice, épée de Charlemagne, collier de l'ordre du Saint-Esprit (distinction suprême de la noblesse), manteau royal brodé de fleurs de lys et double d'hermine (roi élu de Dieu). Par ces insignes, Louis XIV incarne l'État absolu.
- La personne du roi** : elle est représentée plus grande que nature, grandie par les talons (le rouge est symbole de noblesse) et la perruque, car le roi est « au-dessus de tous ». Elle associe le visage vieillissant du roi (âgé de 63 ans et malade) à la jeunesse de ses jambes (élégance du pas de danse, qui rappelle les talents de danseur de Louis XIV).

2 Le roi de France Louis XIV (1661-1715)
 Le roi en costume de sacre, par Hyacinthe Rigaud (1659-1743). 1701, huile sur toile, musée du Louvre, Paris.

QUESTIONS

J'exprime mes sentiments

1 Doc 1 et 2. Quels mots vous viennent à l'esprit devant ces deux peintures ? Laquelle préférez-vous ? Expliquez votre choix.

J'identifie et je situe les œuvres d'art

2 Doc 1 et 2. Quand et à la demande de qui ces œuvres d'art ont-elles été réalisées ?

Je décris les œuvres et j'en explique le sens

3 Doc 1, 2 et Mémo'Art. Décrivez précisément ces tableaux afin d'expliquer comment les peintres ont représenté le pouvoir des rois.

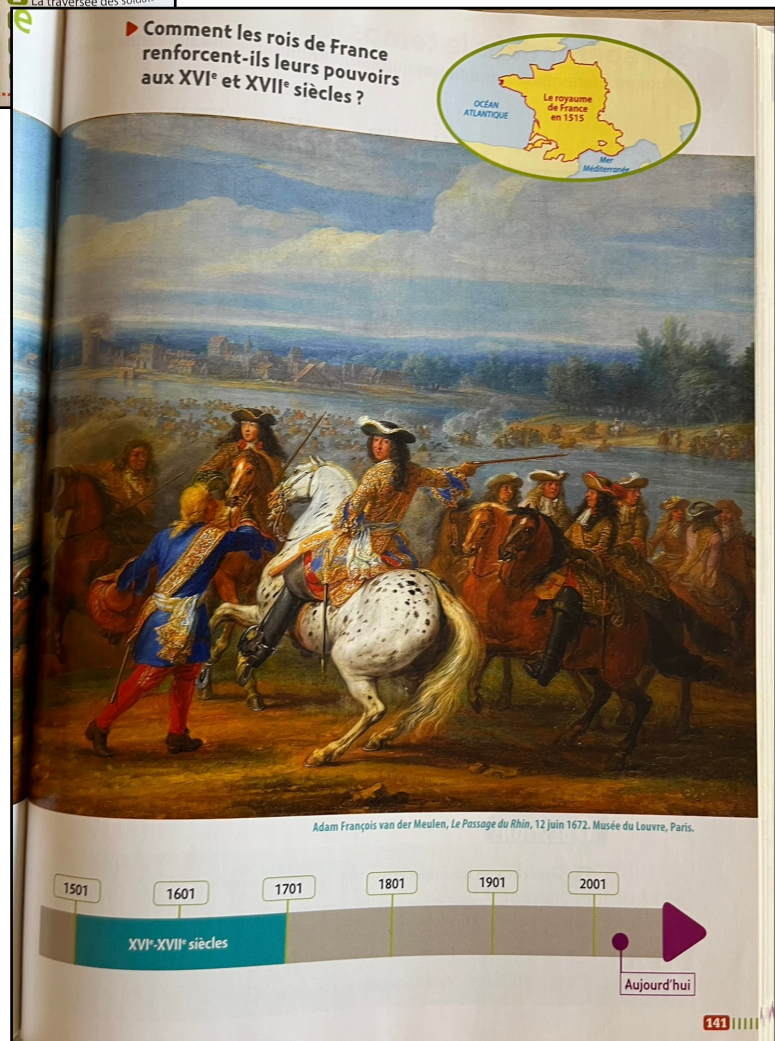
4 Doc 1 et 2. Indiquez, par des arguments, lequel de ces deux tableaux représente le mieux le roi absolu.

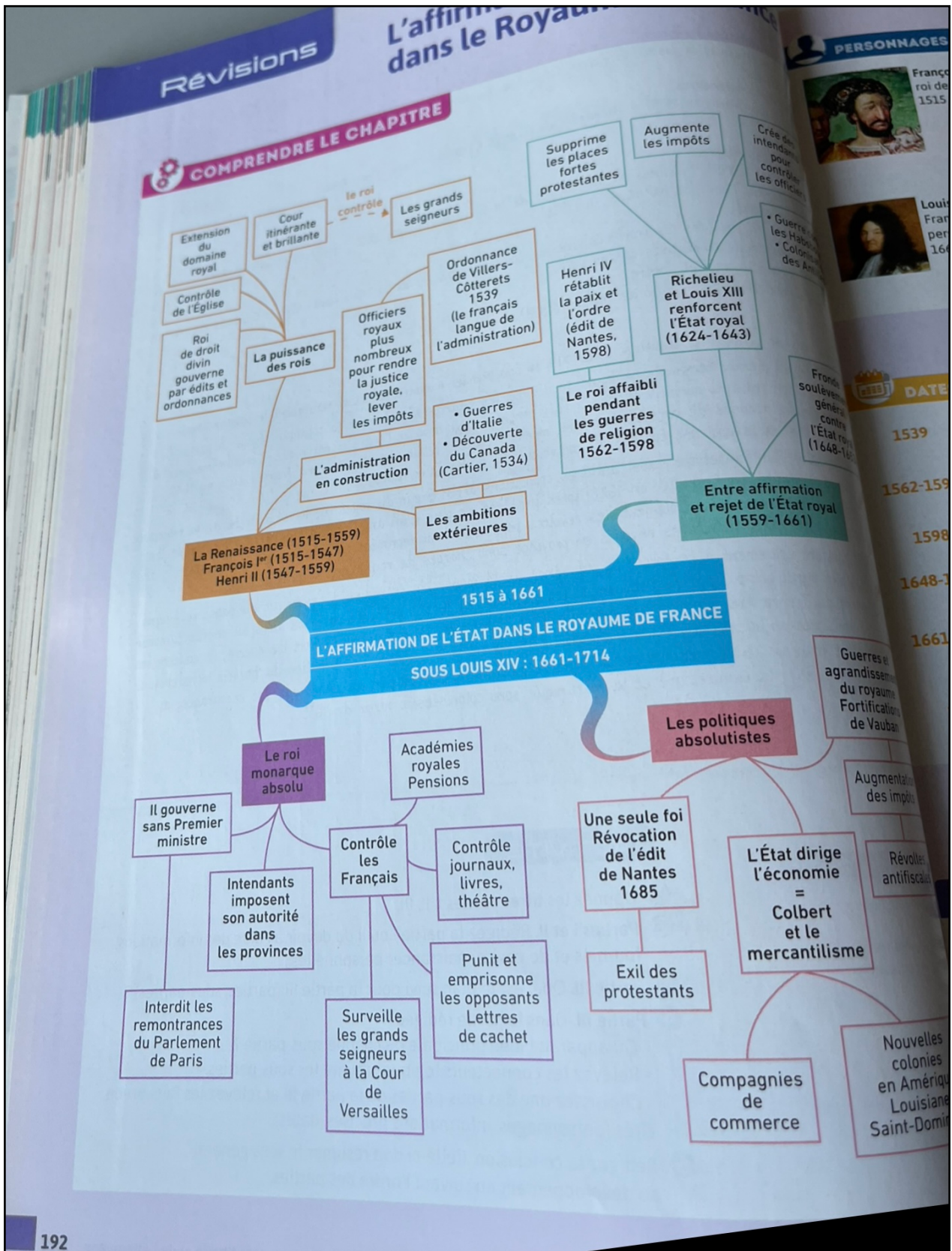
5 À votre avis, pourquoi ces souverains ont-ils fait réaliser ces œuvres d'art ?

Je réalise un dossier numérique

6 Collectez des images de la figure royale des rois de France François I^{er}, Henri IV et Louis XIV, que vous présenterez et expliquerez.

Chapitre 9 Du prince de la Renaissance au roi absolu (XVI^e-XVII^e siècle) 175





*16 et 17 Janvier 1793.
a été prononcé ainsi qu'il suit.*

L'Assemblée est composée de 719 Membres

Il s'est trouvé quinze Membres absents par Commission

7 idem par maladie

1 idem sans cause

5 non votants

Reste 714

La majorité absolue est de 357

Sur quoi deux ont voté pour les fers.

286. pour la détention et le bannissement de la paix, ou pour le bannissement immédiat, ou pour la réclusion, et quelques uns y ont ajouté la peine de mort conditionnelle, si le territoire étoit envahi.

46 ont voté pour la mort avec sursis, soit après l'expulsion, soit à la ratification de la Constitution.

334.

*16 et 17 Janvier 1793.
Deliberé par 334.*

361 ont voté pour la mort.

26 pour la mort, en demandant une discussion sur le point de savoir s'il conviendrait à l'intérêt public, qu'elle fut, ou non différée, et en déclarant leur vœu indépendant de cette demande.

387

Pour la mort sans condition 387.

Pour la détention ou la mort conditionnelle 334.

Absents ou non votants 28

Total 719.

Après la proclamation du scrutin, le Président déclare, au nom de la Convention nationale, que la peine prononcée contre Louis, est la peine de mort.

Les trois défenseurs de Louis sont introduits à la barre, l'un d'eux obtient la parole et dit: « Citoyens représentants de la Nation. La Loi et votre Décret nous ont

3 DOCUMENT CONTEXTE Résultats du vote au procès de Louis XVI, 16-17 janvier 1793
Archives de l'Assemblée nationale, Paris.

4 DOCUMENT CONTEXTE
L'exécution de Louis XVI
Fiou, Fin tragique de Louis XVI, eau-forte coloriée, musée Carnavalet, Paris.

S'INITIER AU TRAVAIL DE L'HISTORIEN

■ Utiliser une approche historique pour mener une analyse ou construire une argumentation

A L'historien commence par définir le contexte historique (doc. 1 et 2)

1. Présentez les auteurs et le contexte précis des discours.
2. Expliquez pourquoi les circonstances sont extraordinaires.

B L'historien confronte la source à son contexte

3. Montrez que ces discours se répondent.
4. Expliquez pourquoi d'après Morisson, on ne peut pas juger Louis XVI.
5. Expliquez pourquoi d'après Saint-Just, Louis XVI doit mourir.

C L'historien interprète la source

6. Montrez, en citant les discours, que les deux révolutionnaires sont d'accord sur la culpabilité de l'ex-roi.
7. Expliquez pourquoi pour Morisson le respect de la loi est primordial.
9. Au regard des documents 3 et 4, expliquez quelle position s'est imposée et quelle décision a été prise par les révolutionnaires.

CHAPITRE 1 • La Révolution française et l'Empire : vers la conception moderne de la nation 31

Je fais le point

➔ Devenir reine

- C'est par le mariage avec le roi qu'une femme devient reine (**doc. 3**). En France, selon la tradition, le pouvoir royal n'est transmis qu'aux hommes.
- Les futures reines sont choisies parmi les grandes familles de la noblesse française ou étrangère. Ces unions sont essentielles à la construction du royaume. Elles permettent d'agrandir le domaine royal (**docs 2 et 4**).
- Ces mariages sont aussi l'occasion de nouer des alliances pour garantir la paix.

➔ La place de la reine dans le royaume

- Même si la reine porte une couronne, c'est le roi qui exerce le pouvoir (**doc. 1**). Le premier devoir de la reine est de donner des héritiers au royaume. Ainsi Catherine de Médicis (**doc. 5**) a eu dix enfants en douze ans, trois de ses fils deviendront successivement roi.
- La reine peut tenir auprès de ses enfants un rôle d'éducatrice et de conseillère. Elle ne gouverne pas, sauf dans des circonstances exceptionnelles. Par exemple, lorsqu'un fils est trop jeune pour régner, la reine est la régente du royaume (**docs 5 et 6**). C'est le cas de Blanche de Castille, mère de Louis IX, qui fut régente de 1226 à 1235.

➔ Des reines, figures d'exception

- Au XII^e siècle, Aliénor d'Aquitaine est une femme brillante et indépendante. Elle introduit à la cour de France le goût de la poésie et de l'amour courtois chanté par les troubadours (**doc. 7**).
- Anne de Bretagne (**doc. 4**) est considérée comme un modèle de reine vertueuse et chrétienne. Aujourd'hui encore, elle est célébrée en Bretagne pour l'attachement à son duché.
- Catherine de Médicis, femme de pouvoir, soutient également les arts et les lettres. Elle décide la construction du palais des Tuileries à Paris et agrandit le château de Chenonceau sur le Cher.



Doc. 7 Scène d'amour courtois

Enluminure d'un manuscrit de poésies, Codes vers 1300-1310.

Les mots de l'histoire

troubadour : au Moyen Âge, poète qui chante l'amour courtois.

Le savais-tu ?

On raconte que Catherine de Médicis a introduit à la cour de France des aspects du mode de vie italien. Son rôle reste incertain, mais aux XVI^e et XVII^e siècles, les comédiens italiens font connaître en France les personnages de la Commedia dell'arte, comme Arlequin et Polichinelle.



2 Une séance des États-Généraux

(Miniature extraite des *Mémoires de Philippe de Comynes*, 1524, Musée Thomas Debrée, Nantes.)

Philippe IV le Bel (1285-1314) et ses successeurs prennent l'habitude de convoquer les États-Généraux pour obtenir des aides financières des habitants du royaume. En haut, de chaque côté du roi, la noblesse et le clergé ①. En bas devant lui les représentants des villes auxquels il va demander les nouveaux impôts ②. L'impôt permet au roi de salarier une armée et de renforcer son pouvoir.

Annexe III : Attestation de respect des règles éthiques et déontologiques de recherche



ATTESTATION DE RESPECT DES REGLES ETHIQUES ET DEONTOLOGIQUES DE RECHERCHE

Je soussigné.e : SALDANA Sean

Auteur.e du mémoire de master 2 MEEF intitulé : Histoire-Géographie

déclare sur l'honneur :

- que ce mémoire est le fruit d'un travail personnel, que je n'ai ni contrefait, ni falsifié, ni copié tout ou partie de l'œuvre d'autrui afin de la faire passer pour mienne.
Toutes les sources d'information utilisées et les citations d'auteur.e.s ont été mentionnées conformément aux usages en vigueur.

Je suis conscient.e que le recours à une intelligence artificielle équivaut à l'utilisation d'une source externe et qu'il doit, à ce titre, être mentionné de façon explicite, comme n'importe quel emprunt ou citation d'une source externe et suivant les mêmes règles.

Je suis conscient.e que le fait de ne pas citer une source ou de ne pas la citer clairement et complètement est constitutif de plagiat, que le plagiat est considéré comme une faute grave au sein de l'Université, pouvant être sévèrement sanctionnée par la loi (art. L 335-3 du Code de la propriété intellectuelle).

Je reconnais avoir pris connaissance sur le site de l'Université des éléments d'informations relatifs au plagiat et des responsabilités qui m'incombent ("[Prévention du plagiat](#)" via l'ENT - [Site Web UT2J](#))

- que mon travail respecte les principes éthiques propres à la recherche et les droits fondamentaux des personnes concernées par ma recherche, enfants et adultes : information aux participant.es, anonymisation des données recueillies, confidentialité des informations, recueil préalable du consentement des responsables légaux pour les élèves mineurs, stricte utilisation dans le cadre de la formation à la recherche en master MEEF à l'INSPE Toulouse Occitanie Pyrénées, absence de diffusion publique, conservation des données recueillies limitée à 1 an.
- que j'ai déposé mon mémoire de recherche sur la [plateforme d'archivage DANTE](#) avant la soutenance.

Fait à Toulouse

le 21/06/2025

Signature de l'étudiant.e

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	4
1. La naissance d'un questionnement sur la perception actuelle des rois de France.....	4
2. Définitions des termes du sujet.....	5
3. Cadre historique de la recherche.....	8
4. Historiographie de la réception de l'action des rois de France.....	11
5. Cadre spatial de l'étude et du recueil des données.....	13
6. Questionnements de recherche.....	15
 Première partie : Le roi de France, une figure centrale mais débattue de l'histoire de France.....	 17
Chapitre I : Une image royale manipulée pour jouer sur les consciences (XVIII ^e -début XX ^e siècle).....	20
I. Une histoire des rois employée pour servir le politique.....	20
Les rois de France, acteurs des représentations qui émanent de leur personne.....	21
Le XVIII ^e siècle, un temps de défiance envers la monarchie.....	22
II. Le récit évolutif des personnalités royales soumis aux valeurs des époques successives.....	23
François I ^{er} , entre ombre et lumière.....	23
Le siècle de Louis XIV, un règne contrasté marqué par une figure forte mais particulièrement autoritaire.....	25
III. L'usage de la figure des rois de France pour unifier les Français.....	28
Chapitre II : Les rois replacés au sein de leur contexte historique, un souhait d'objectivation (XX ^e siècle).....	30
I. Une quête d'objectivité qui passe par la recontextualisation de l'action royale.....	30
La primauté de l'histoire sociale sur l'homme et l'évènement.....	30
Remettre en perspective l'histoire des grands hommes.....	31
II. Une réflexion sur la mise en œuvre et les limites de l'exercice du pouvoir royal.....	34
L'action des rois guidée par un souci du bien commun.....	34
Des contraintes à l'exercice du pouvoir qui questionnent les limites de l'absolutisme.....	37
III. Délaisser le roi, faire l'histoire de l'État ?.....	39
Une nécessaire remise en perspective de la politique royale.....	40
La personnalité du roi, un facteur qui reste déterminant.....	43
Chapitre III : Les représentations sur les rois de France, une construction ancrée dans la mémoire collective (XXI ^e siècle).....	47
I. Les cadres de production des représentations.....	48
Les représentations anciennes comme base aux représentations nouvelles.....	48

Des représentations produites par la communauté scientifique.....	52
II. Une mémoire hétérogène de la monarchie, des mémoires de la monarchie.....	54
Des représentations actuelles bien distinctes pour les rois de France.....	55
Un décalage des perceptions populaires et scientifiques.....	58
Des points de vue qui dépassent la neutralité scientifique.....	60
III. Dépasser les représentations ?.....	62
Une historiographie en renouvellement.....	62
Penser la monarchie au-delà de l'individualité pour tendre vers le consensus.....	63

Deuxième partie : Deuxième partie : Quel recours aux figures royales dans les manuels scolaires pour quel discours sur les rois, la monarchie et l'État ?69

Chapitre IV : Propos préalable à l'analyse du corpus des manuels scolaires.....70

Sélection du corpus de sources.....	70
Méthodologie d'analyse des sources.....	73
Un regard sur les programmes en lien avec l'étude des manuels scolaires.....	75
Quelques variations selon le cycle pour le traitement des rois dans les manuels.....	81

Chapitre V : Les mentions des rois dans les manuels scolaires, quelles conclusions sur la diffusion des représentations ?.....85

Des personnages royaux inégalement représentés dans les manuels.....	85
Des mentions aux natures variées à l'impact différencié sur les élèves.....	90
Les mentions des rois dans les manuels scolaires : quels sujets pour quelles intentions ?.....	95
Les rois de France, des personnages historiques dépréciés ou valorisés ?.....	99
Du roi à l'État : les manuels scolaires entre pragmatisme éducatif et finalité politique.....	106

Conclusion..... 113

Corpus de sources..... 119

Bibliographie.....122

Annexes..... 129

Table des matières..... 147